



VILLE de MURET

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUILLET 2015 - 18 H 30

SOMMAIRE

	Pages
▪ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. _____	4
▪ REAMENAGEMENT DES ALLEES NIEL - ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING SOUTERRAIN - MAÎTRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT DES ALLEES ET DES ABORDS _____	6
▪ APPEL A PROJETS POUR LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE - CONVENTION D'APPUI FINANCIER _____	18
▪ MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE MURET A LA CAM DE LA « MAISON SUR L'ILE » POUR LA CREATION DE LA MAISON DE L'ENERGIE ET DE L'HABITAT AU 20, RUE DE LOUGE _____	21
▪ INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MURET ET 8 COMMUNES PARTENAIRES _____	24
▪ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES POUR LE TRANSFERT DES ARCHIVES _____	26
▪ CESSION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION DE LA SOCIETE CBM 13, RUE JOSEPH CUGNOT _____	27
▪ ACQUISITION DES ANCIENS LOCAUX DE PÔLE EMPLOI PAR VOIE DE PREEMPTION AU 46, AVENUE JACQUES DOUZANS _____	28
▪ POLITIQUE TARIFAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE NICOLAS DALAYRAC _____	30
▪ ADMISSION EN NON VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL _____	40
▪ ACTUALISATION 2015 DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES PROPOSES PAR LA COMMUNE DE MURET _____	42
▪ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT _____	51
▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE AU 17, RUE JACQUES LABATUT _____	53
▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI PYRENEES – APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE AU 103, AVENUE JACQUES DOUZANS _____	54
▪ APPROBATION DE LA 7EME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME _____	55
▪ CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL _____	57
▪ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM AVENUE JACQUES DOUZANS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL _____	58
▪ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM AVENUE DES PYRENEES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL _____	59
▪ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE - AMENAGEMENT DE LA HALLE DE MARCHÉ ET DU JARDIN - MARCHES REPARTIS EN 5 LOTS - APPROBATION DES MARCHES GROS ŒUVRE ET AMENAGEMENT DU JARDIN _____	60
▪ FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE PAR LA VILLE DE MURET _____	61
▪ PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL REGIONAL POUR LA MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AUX LYCEES PIERRE D'ARAGON, CHARLES DE GAULLE ET L'EREA POUR LA PRATIQUE DE L'EPS _____	63
▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASM FOOTBALL _____	63
▪ PROGRAMMATION CULTURELLE 2015 - 2016 _____	64
▪ CONVENTION D'OBJECTIFS - COMPAGNIE PROFESSIONNELLE DE THEATRE CLEANTE _____	68
▪ FIXATION DES TAUX « PROMUS - PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES EN 2015 _____	71
▪ CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET _____	73

- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE COLLECTIF » (ANCIENNEMENT DSH) POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ÉVÉNEMENT EN DIRECTION DE LA JEUNESSE _____ 75
- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AGORAS _____ 76
- ATTRIBUTION DE POINTS DE RESTAURATION, BUVETTES DU TOUR DE FRANCE _____ 77
- ACCEPTATION DE DONS POUR L'ORGANISATION DU 17 JUILLET 2015 (DÉPART TOUR DE FRANCE) _____ 78
- PROGRAMMATION CULTURELLE SEPTEMBRE 2015 - JUILLET 2016 DU MUSÉE CLEMENT ADER _____ 79
- PROGRAMMATION CULTURELLE SEPTEMBRE 2015 - JUILLET 2016 DU PÔLE RAYONNEMENT ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE _____ 80
- PROGRAMMATION CULTURELLE SEPTEMBRE 2015 - JUILLET 2016 DE LA MÉDIATHÈQUE FRANÇOIS MITTERRAND _____ 87
- ACCEPTATION DE DONS AU MUSÉE _____ 88

Colette PEREZ procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons ouvrir cette séance du Conseil Municipal, la dernière avant les vacances, par le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Mai. Il y a des choses à modifier ? Des choses à préciser ? Non ? Tout va bien ? OK.
Les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal.

▪ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Décision n° 2015/036 du 4 Mai 2015

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Harmonie Nicolas Dalayrac et la Chorale Atout Chœur pour l'utilisation de la Salle Alizé pour le concert du 7 mai 2015,

Décision n° 2015/037 du 6 Mai 2015

- Désignation de la SCP Bouyssou et associés pour défendre les intérêts de la commune dans les conflits qui l'oppose à la société Bouygues Télécom : mise en place d'une antenne radio téléphonie mobile chemin du petit Castaing, mise en place d'un pylône pour radio téléphonie chemin JJ de Roquade et implantation d'une station de base radio sur un terrain bd E. Faure,

Décision n° 2015/040 du 13 Mai 2015

- Signature d'une convention avec l'Association « Danses du monde » pour la mise à disposition d'un appartement situé au dessus de la Théâtrerie Square des Anciens Combattants d'Afrique du Nord pendant le Festival Hermanamiento,

Mise à disposition à titre gratuit pour la période du 18 au 21 juin 2015

Décision n° 2015/041 du 20 Mai 2015

- Utilisation d'une partie des sommes inscrites en dépenses imprévues d'investissement afin d'ajuster le chapitre 10 du budget principal de la ville pour un montant de 1133 €,

Décision n° 2015/042 du 21 Mai 2015

- Convention de partenariat avec l'Association « Les enfants du hip hop » pour le spectacle « Kiff mon hip hop » du 5 juillet 2015 à la Salle Alizé,

Décision n° 2015/043 du 22 Mai 2015

- Convention de mise à disposition de locaux communaux (Agora Pyrénées) avec la CAM pour l'organisation d'activités mises en place par le RAM,

Décision n° 2015/044 du 26 Mai 2015 (annule et remplace la décision n°2014/140)

- Travaux d'effacement des réseaux secs Avenue des Pyrénées par le SDEHG,

Coût de l'opération : 821 201 € TTC

Montant à la charge de la commune : 524 697 €

Décision n° 2015/045 du 27 mai 2015

- Attribution du marché pour la création d'un columbarium de 40 cases à la Société VOLDOIRE 65100 Arcizac ez Angle,

Montant total : 10 823 € HT

Décision n° 2015/046 du 29 Mai 2015

- Attribution du marché pour le remplacement du sol sportif au gymnase Chiffre à la Société ST GROUPE 34160 BOISSERON,

Montant total : 49 977 € HT

Décision n° 2015/047 du 4 Juin 2015

- Reconduction de la convention avec la SARL Holding Espace Formation Conseil pour la mise à disposition de locaux de 270 m² au sein du bâtiment communal, situé 24 rue Clément Ader

Mise à disposition du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Mise à disposition consentie pour un loyer mensuel de 2000 € au prorata de la superficie occupée ainsi que des frais de redevances téléphoniques et Internet

Décision n° 2015/048 du 4 Juin 2015

- Signature de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de locaux communaux (bureau au pôle social et Salle Nelson Paillou) au profit de la DDT 31

Mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2015

Décision n° 2015/049 du 4 Juin 2015

- Attribution du marché de fournitures de matériels sportifs :
 - Lot n°1 : Vertidrain : Société SOLVERT ZI la glacière 3 impasse Pierre Camo 31200 Toulouse
 - Lot n°2 : Nettoyeur : Société Aqua Clean 16 route de Balbris 18330 NANCAY

Montant Lot n° 1 : 20 500 € HT soit 24 600 € TTC

Montant Lot n°2 : 9 135 € HT soit 10 962 € TTC

Il y a des questions ?

Monsieur MOISAND : Oui tout à fait. C'est la décision 2015/041 du 20 Mai qui a retenue mon attention. Il est prévu de transférer des dépenses d'investissement pour ajuster le chapitre 10. Ma question était simple, pour quelle raison on prend cette décision, sachant que généralement on cherche toujours à avoir un budget en équilibre. Rien que pour cela, il aurait été nécessaire de faire une décision modificative du budget.

Monsieur le Maire : Non. C'est très simple, je savais que vous alliez poser la question, Monsieur DELAHAYE était prêt à appuyer sur le bouton.

Monsieur DELAHAYE : Cette dépense, est une écriture de régularisation puisqu'on est sur du chapitre 10 et en général, au chapitre 10 ce sont des recettes et là c'est une régularisation parce qu'on a titré un peu trop par rapport à une dotation et tout simplement, il fallait constater, il faut réduire le montant et donc on fait une dépense. Comme ce n'est pas prévu dans le budget au chapitre 10, on ne prévoit en général jamais de dépenses au chapitre 10, et bien on a utilisé une dépense imprévue 1.133 €. Voilà.

Monsieur MOISAND : Ce n'est pas sur le montant que je faisais la remarque, c'est qu'habituellement on...

Monsieur DELAHAYE : Cela arrive fréquemment par rapport à des notifications de subventions ou de dotations.

Monsieur le Maire : Il faut écriéter.

Monsieur MOISAND : C'est étonnant quand même !

Monsieur le Maire : Mais non, alors je peux vous dire que cela arrive assez fréquemment et que si cela avait été aussi étonnant que ça, la Chambre Régionale des Comptes, qui a pris sous sa loupe l'année dernière les comptes de la Ville de Muret, l'aurait fait remarquer puisqu'on l'a déjà fait de nombreuses fois. Ce n'est pas un souci de gestion, c'est simplement une régularisation d'écriture qu'il vaut mieux faire au coup par coup pour être sûr où on va, plutôt que d'attendre que cela s'entasse, comme on dit.

Monsieur MOISAND : Très bien. Cela dit pour la fréquence, jusqu'à présent on n'a jamais eu à faire à ce genre de...

Monsieur le Maire : Si, si.

Monsieur MOISAND : Ce n'est peut être pas si fréquent que cela quand même.

Monsieur DELAHAYE : Le chapitre 10, c'est par exemple le FCTVA, cela dépend des notifications que l'on reçoit...

Monsieur le Maire : Sur le chapitre 10 peut être pas, mais sur d'autres chapitres oui.

Monsieur MOISAND : D'accord, et après j'avais une deuxième remarque concernant la décision 2015/044, qui remplaçait la 2014/140. Au niveau de cette nouvelle décision, on arrive à un coût global qui diminue, mais le coût à la charge de la commune augmente. Pouvez-vous nous expliquer quelle est la raison de cet équilibre financier ?

Monsieur le Maire : Là aussi, c'est technique, il y a des raisons pratiques Léo, sur les réseaux ?

Monsieur ZARDO : Oui, disons que lorsqu'il y a une inscription qui est faite au niveau budgétaire avant les travaux et puis après les travaux, il y a quelques modifications, et donc il peut s'avérer qu'au bout du compte les montants diffèrent.

Monsieur le Maire : Là aussi, c'est une régularisation. Mais, cela ne change rien à l'arrivée, il faudra payer les travaux de l'Avenue des Pyrénées et ils vont être conséquents, si ce n'était que ça, on signe de suite.

Monsieur MOISAND : La seule différence c'est que le SDEHG en prend un peu moins à sa charge quand même.

Monsieur le Maire : C'est vrai, mais il en prend quand même un paquet à sa charge. Si le Conseil Départemental et le SDEHG ne prenaient pas à leur charge comme c'est le cas dans quelques départements, qui maintenant sont nombreux, et bien si le département et le SDEHG ne prenaient pas à leur charge, le coût pour la Ville de Muret serait encore plus conséquent. Oui, il y a moins, mais il y a toujours pas mal par rapport à d'autres. Ne nous plaignons pas. J'étais tout à l'heure avec de nombreux maires de Haute-Garonne, qui sont impactés comme nous par tout ce qui nous tombe sur la tête et qui font quasiment tous les mêmes remarques. J'étais avec des maires d'autres départements, pour eux, c'est pire. Donc, ne nous plaignons pas que le SDEHG, même si on peut estimer que ce n'est pas assez, c'est quand même beaucoup par rapport à ailleurs. Vous avez d'autres demandes de précisions ?

▪ REAMENAGEMENT DES ALLEES NIEL - ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING SOUTERRAIN - MAÎTRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT DES ALLEES ET DES ABORDS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Tout le monde est au courant de ce dossier, tout le monde a participé de plus ou moins loin, mais a participé à la concertation qui s'est achevée lundi 29 par une réunion à la Salle Alizé, où un certain nombre de précisions ont été souhaitées par les muretais, et un certain nombre de précisions ont été aussi apportées en fonction de ce que nous connaissons aujourd'hui de ce dossier qui doit continuer à être travaillé et à avancer. Nous allons poursuivre dans le sens avec une délibération qui vous arrive et qui consiste à prendre deux bureaux d'études pour nous accompagner. Un, dans la maîtrise d'œuvre en infrastructure qui concerne la requalification des allées et leurs abords, c'est le dessus, et un deuxième bureau d'études pour le dessous, c'est-à-dire le parking souterrain.

Dans une tranche ferme d'AMO pour nous accompagner pour ce qui concerne la deuxième, celle du parking, c'est pour nous accompagner sur la délibération exacte, sur son fonctionnement, le coût du fonctionnement, les méthodes de gestion potentielles, tout ce qui est administratif, technique et financier, et nous aider à accompagner pour pouvoir mettre en place aussi les demandes de subventions qui sont importantes et très techniques à mettre en œuvre pour pouvoir obtenir le maximum de financements, à la fois pour le dessous et le dessus.

Je vous propose d'approuver le projet dans son principe qui a été déterminé et défini et qui à l'aide de ces maîtrises d'œuvre vont nous permettre de l'affiner, afin de poursuivre... s'il vous plaît, le public on est en Conseil Municipal, il n'y a pas d'intervention et ne vous faites pas mal au bras, ce n'est pas la peine. Donc, ce que je disais c'est que la délibération... René s'il te plaît sinon je te fais évacuer, arrête. Bon ça va, on est en Conseil Municipal. Il n'y a pas de et alors c'est comme ça ! C'est tout ! Donc, le Conseil il est là, tu n'as pas voulu y rentrer, je sais que tu as certaines rancoeurs, mais c'est comme ça ! La délibération... Monsieur CRAMBES s'il vous plaît, vous arrêtez ou vous sortez ! C'est clair, je t'appelais René jusqu'à présent, mais maintenant je t'appelle Monsieur CRAMBES. On est en Conseil Municipal, point.

Il vient d'y avoir une concertation, nous avons reçu un certain nombre d'avis, très peu d'avis, je suis pas déçu mais surpris que nous ayons eu aussi peu de retour, avec à peu près 150 avis. C'est compliqué de faire le tri parce que l'on avait donné, je vous rappelle qu'il y a eu 11.500 papiers qui ont été mis dans les boîtes aux lettres, des panneaux qui ont été mis sur place, qu'il y a eu ensuite le site internet ouvert, des tracts qui ont été diffusés par d'autres créneaux mais qui ne sont pas ceux de la Mairie, mais qui ont participé à l'information, des réunions de collectifs qui ont eu lieu pour participer aussi à enrichir le projet et à participer à cette concertation, à peu près 140, 150 retours différents, puisque l'on a des gens qui ont répondu à la fois par un mail à la Mairie, à la fois en venant inscrire quelque chose sur le cahier et puis à travers soit le collectif des commerçants du centre ville, soit du collectif sauvant les platanes. A travers tout ça, à peu près 140 retours, 24 retours sur le cahier, qui eux sont avec une signature, un nom et une adresse, avec les points qui ont été précisés lors de la réunion publique et auxquels je ne reviendrai pas ici puisqu'un certain nombre de réflexions ont été faites, mais on peut mettre en rapport ce que j'ai dit à la réunion publique, le retour que nous avons eu sur ce projet, à peu près 140, 150 et encore dans les 150, on va compter tout le retour des commerçants du centre ville qui est anonyme, c'est-à-dire qu'on ne sait pas qui a répondu, et on ne peut pas croiser pour savoir si ce ne sont pas des personnes qui ont aussi envoyé un mail. Donc, pour ne pas avoir de débat, on a compté tout. Cela fait à peu près 150, 160 avis, je ne m'en rappelle plus, certains très favorables, d'autres défavorables, et d'autres qui posent tout simplement des questions pour la suite et ce sont ces questions là que l'on va aussi étudier et que l'on va demander au bureau d'études d'approfondir de manière à ce que la prochaine délibération, qui reviendra au Conseil Municipal dans quelques mois, nous ayons tous les éléments en nos mains pour prendre la décision de mise en œuvre du projet ou pas. Donc, la délibération porte, je le rappelle, sur le projet dans son principe, mais pas sur les précisions. Ensuite, le lancement des études pour cette requalification sur un montant qu'on évalue à peu près à 12 millions d'euros, de prendre des procédures lancées pour désigner le maître d'œuvre infrastructure et des aménagements de surface et l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le dessous. Le financement de cette opération sera assuré sur les prélèvements sur les crédits qui sont prévus au budget principal, puisque nous avons inscrit une somme au budget principal pour engager ces études qui vont nous permettre d'affiner vraiment le projet dont je vous propose d'approuver ces points. Le lancement de cette procédure de requalification, de prendre acte des procédures à lancer, en vous rappelant que ces crédits sont inscrits. Il y a des questions ? Madame CREDOT.

Madame CREDOT : Vous le savez je vous l'ai dit assez rapidement, je suis plutôt favorable à l'aménagement des allées Niel. Ceci étant, comme vous, j'ai suivi l'ensemble des réunions de quartiers de la concertation et on peut quand même reconnaître qu'il y a une certaine hostilité d'une partie de la population muretaine. Tout s'explique, tout peut être entendu, la seule chose que je regrette c'est qu'il n'y ait pas de véritable concertation parce qu'il ne suffit pas de mettre le mot concertation sur une procédure, cela ressemble vraiment à une concertation, vous disiez tout à l'heure 169 avis que vous avez retenu, il y en a eu 195 au début mais 169 que vous avez retenu, sur ces 169 avis, il y a à peu près 80 %, voir même un peu plus d'avis qui sont défavorables, voir très défavorables, alors au cours de la réunion de concertation vous avez essayé de nous démontrer que malgré tout cela représentait peu de choses sur le nombre de muretains, vous avez été élu avec finalement peu de voix sur le nombre de muretains, mais ceci étant la démocratie fait que l'on tient compte du nombre d'avis exprimés et dans le lot d'avis exprimés, on regarde la proportionnalité de ceux qui sont favorables et ceux qui ne le sont pas. Partant de là, et je pense que même ceux qui sont défavorables au projet tel que vous le présentez aujourd'hui, sont quand même sensibles à la nécessité de faire quelque chose pour le centre ville, j'aurais aimé qu'il y ait un peu plus de concertation. Quand vous dites en réunion de concertation que le projet a été discuté en Conseil Municipal et en Commission d'Urbanisme, je dis c'est faux. Depuis le début de l'année, il n'y a eu qu'une seule réunion au cours de laquelle vous nous avez présenté un projet, il n'a jamais été discuté. Or, même si nous sommes de l'opposition, même s'il y a des membres ici de la majorité qui sont peut être moins enthousiasmés que certains sur ce projet, je pense qu'on a une expertise de terrain, on a des retours de citoyens qui peuvent être favorables pour que ce projet soit une réussite. Il ne faut pas voir l'opposition, que ce soit l'opposition citoyenne ou l'opposition plus politique comme un adversaire dans ce projet, on peut vraiment être partenaire, parce que nous avons tous intérêt à ce que le cœur de ville soit une réussite parce que tout simplement cela fera la prospérité de la ville. Aujourd'hui, ni vous, ni moi, ne voulons que Muretéricite, que le cœur de ville meure et qu'on se retrouve finalement avec une ville qui ne ressemble pas à grand-chose et qui n'est pas de véritable dynamique au niveau de ces petits commerces. Pour ces raisons, uniquement liées, non pas au principe même du projet et pour lesquels je suis plutôt favorable, mais par rapport au manque de concertation, vous avez eu tout à l'heure une expression d'une opposition, on les a vu dans les conseils de quartiers, je regrette que quand il y a des personnes qui sont représentatives de certains collectifs ou d'associations, vous bottiez en touche en disant « mais vous faites de la politique » grosso modo ce que vous dites n'est pas intéressant, ou en tout cas n'est pas objectif, je pense qu'il y a des gens sincères qui, même si à un moment donné n'ont pas été d'accord avec vous sur la politique, peuvent être de vrais partenaires sur ce projet.

Partant de là et dans la mesure où à mon sens cette concertation n'existe pas, parce que contrairement à vous, je trouve que 169 avis sur 3 jours de concertation, en sachant que malgré ce que vous nous dites, il n'y a pas eu énormément de diffusion d'informations, je trouve que c'est quand même un bon résultat et cela montre quand même un intérêt certain des citoyens pour le projet de cœur de ville. Pour les raisons que je viens de vous expliquer, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Démarche extrêmement habile Madame CREDOT. Sur la concertation, s'il y a une commune où il y a une réelle concertation, c'est quand même à Muret. Ce projet a démarré en concertation pour les muretais, il avait démarré bien avant au niveau technique et au niveau interne, il a démarré avec les réunions de quartiers du mois de Novembre, puisque c'est la première fois où les premières images ont été présentées et où le premier débat a eu lieu. Il y a ensuite tout un tas de réunions qui ont été calées. Il y a eu ensuite, et c'est là que vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de sensibilisation, il y eu quand même deux émissions de télé, de reportages qui ont été faits sur, à la fois TF1, le journal de 13 h et puis France 3, le journal de 19 h qui ont repris les éléments du premier projet, la première mouture qui a été présentée, vous l'avez vous-même remarqué que la deuxième avait évolué. Il y a eu ensuite l'ensemble des conseils de quartiers des comités de quartiers de l'époque, c'est-à-dire avant la mise en place des conseils de quartiers. L'ensemble de ces muretais qui ont été réunis ici même, dans cette salle et elle était pleine, où il y a eu la présentation et il y a eu un débat. Ensuite, il y a eu la deuxième série de réunions de quartiers, il y a eu des articles de presse, il y a eu des réunions du collectif, des collectifs, il y a eu du porte à porte fait par certains membres de collectifs, j'en vois certains qui hochent la tête, si il y a eu du porte à porte fait, donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'information et de mobilisation ou de possibilité de mobilisation. Il y a eu ensuite 11.500 tracts mis dans les boîtes aux lettres. Il y a eu les panneaux de concertation qui ont été mis, il y a eu, je le répète, plusieurs articles dans la presse, je peux vous dire que nous avons eu, c'est un autre sujet mais ça peut vous donner une petite idée, nous avons mis il y a deux jours, c'est arrivé hier dans certains quartiers, l'information comme quoi le 17 Juillet, il y a un cassoulet, il y a 280 inscriptions qui ont été prises en 3 jours. Voilà. Donc vous avez là ces petits papiers qui sont les mêmes et qui sont arrivés dans la boîte aux lettres. Cela veut dire que les muretais ont adhéré et se sont inscrits. Là, ils ne se sont pas inscrits, pourquoi ? Ce qu'on a vu dans les réunions de quartiers, oui, il y a ceux qui se sont exprimés très fort, et c'est toujours les mêmes. Peu. Ensuite, il y a tous ceux qui ont acquiescés. C'est ceux là qu'il faut entendre aussi et moi j'entends cela, et donc je peux dire aujourd'hui qu'il y a une énorme majorité parce que lorsqu'il y a quand même eu 25 ou 30 personnes qui écrivent, que l'on ne connaît pas, anonymes, qui écrivent en donnant des arguments qui tiennent la route, pourquoi ils sont pour etc... , qui sont aussi valables que ceux qui sont contre. Il faut entendre aussi ces gens là, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de muretais par crainte de voir leur chiffre d'affaires tombé, par crainte de voir un projet qui génère des nuisances par rapport à leur activité, ou par rapport à certaines philosophies qu'ils ont, et bien opposés à ce projet là, oui. Je vous dirai aussi ce que j'ai dit en réunion publique le 29, que pas loin d'ici, à Castanet, plus petite ville que nous, il y a eu un projet à concertation et qu'il y a en quelques jours, 850 avis négatifs sur Castanet. Je vous rappellerai, mais vous étiez jeune à l'époque, déjà vous écriviez dans un journal que j'ai retrouvé chez moi, il s'appelait « L'élan muretain ». J'ai à la fois une bonne mémoire et une bonne lecture et déjà à cette époque en 1993-1994, vous écriviez déjà, jeune étudiante, contre un projet que la municipalité d'Hélène MIGNON avait porté, et qui a eu, et c'est presque les mêmes qui ont combattu ce projet, qui a obtenu 2.750 signatures contre la mobilisation. Ce projet aujourd'hui on y passe, et vous allez être invitée, vous allez le recevoir, c'est parti aujourd'hui, vous allez être invitée le 16 Juillet, puisque la Ministre de la Ville vient et nous allons l'emprunter. Ce projet que vous-même aviez contesté et que certains, les mêmes, ont contesté, il s'appelle aujourd'hui « Le sentier fleuri ». Regardez comment aujourd'hui il est apprécié et comment plus personne ne le remet en cause. A cette époque là, je vous promets aussi que la mobilisation contre, elle a été considérable. Oui, il y a des gens, c'est normal, qui sont contre par philosophie, parce que et l'essentiel Madame DULON l'avait exprimée à la réunion, puisqu'elle a rapporté le retour, la crispation ou cristallisation, c'est le parking, parce que certains pensent qu'il va y avoir des nuisances conséquentes : non, il n'y en aura pas trop, il y en aura bien sûr, mais il n'y en aura pas trop. C'est le parking qui pose des idées, qui pose un problème philosophique pour certains, d'aspirateur... et pour d'autres qui disent que c'est normal, pour d'autres qui disent il est trop petit, il faut en faire plus, etc... On a tout quand on fait une concertation. On ne peut pas dire que nous n'avons pas concerté sur un projet comme celui là, on est à la phase 2 de concertation. Il y aura ensuite une dernière phase, une fois que toutes les études seront faites et que le projet sera bien affiné. On ne peut pas dire qu'à travers les différents canaux, les muretais n'ont pas été informés. Concerté, cela ne veut pas dire donner raison. Concerté, cela veut dire écouter. Cela veut dire ensuite, se faire une idée et puis trancher. Je crois que le Conseil Municipal saura trancher quand il faudra, après mes débats qui seront les siens. Je vous rappellerai que lorsque nous avons fait ici même, la présentation du projet où j'ai invité tous les conseillers municipaux d'opposition et de la majorité, où il y a eu un débat.

Mais je n'ai pas ressenti lorsqu'il y a eu cette présentation d'opposition, si ce n'est quelques petites réflexions sur l'histoire, sur quelques réflexions que Monsieur SOTTIL avaient faites à l'époque, mais il n'était pas opposé plus que ça au projet ou pas du tout même, Monsieur SOTTIL, au moment de cette réunion je n'ai pas senti et nous n'avons pas senti, toute l'équipe qui était là, que ce projet là faisait vraiment débat et c'est pour cela qu'on l'a mis tel que, sinon on l'aurait retravaillé sans doute, en concertation avec les muretais. Plusieurs niveaux, plusieurs approches, et aujourd'hui on en est arrivé à ce projet là avec l'étude à affiner pour pouvoir trancher définitivement. Ce n'est pas le fond, c'est la forme.

Madame CREDOT : Je vais poursuivre sur ce que je vous disais tout à l'heure, le sentier fleuri, très honnêtement, je ne me souviens pas d'avoir pris position sur ce sujet là et je pense que même si j'étais rédactrice effectivement de ce journal, je ne pense pas être l'auteur de l'article.

Monsieur le Maire : Rédacteur en chef !

Madame CREDOT : Ca se peut, j'ai dû l'être à une certaine période. Ceci étant, l'histoire du cassoulet par rapport à la concertation, je trouve que la comparaison est un peu légère. Quand on fait une réservation pour un cassoulet, on sait quand on s'inscrit on va pouvoir le manger. Quand, par contre, on veut participer à une concertation, on n'est pas sûr d'être entendu et l'exemple muretain en est un parfait exemple. Concernant les flyers qui ont été distribués, il y a eu une information importante sur le projet, je suis d'accord avec vous, je vous suis quasiment à toutes les réunions depuis le mois d'Octobre, Novembre 2014, j'ai suivi ce qui avait été distribué, ce qui est passé par la presse et dans tout ce flot d'informations, je n'ai relevé qu'une seule phrase qui parlait de la concertation, c'est celle qui se trouve dans le petit prospectus que vous nous avez donné, et qui dit : « vous avez 3 dates si vous voulez vous exprimer ». Donc dans le flot d'informations qui a été donné aux citoyens, je ne suis pas sûre qu'il soit aisé de retenir cette simple petite phrase pour bien comprendre qu'il y a 3 jours au cours desquels il est possible de s'exprimer. Informer et concerter, c'est deux choses différentes. Je maintiens, même si vous me dites que je ne peux pas le dire, je le dis et je maintiens, qu'il n'y a pas de concertation à Muret, que ce soit dans le cadre de cette concertation ou des conseils de quartiers, vous connaissez ma position, j'ai eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises, je pense que j'aurai encore l'occasion de le faire, votre politique consiste à informer, à faire croire aux gens qu'ils ont un certain pouvoir de citoyenneté, mais surtout à tout ficeler pour qu'aucune vague n'arrive à perturber vos projets. Votre...

Monsieur le Maire : Vous direz cela Madame CREDOT aux conseils citoyens qui travaillent et qui se réunissent...

Madame CREDOT : J'aurai l'occasion d'en discuter, il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire : Cela leur fera plaisir de dire qu'ils ne servent à rien !

Madame CREDOT : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire : Mais si, c'est ce que vous dites en fait !

Madame CREDOT : Non, pas du tout. Pas du tout. Alors je vais reprendre votre dialectique. On ne peut pas dire que j'ai dit ça. D'accord ? Concernant la citoyenneté, je maintiens ma position et l'explication que vous venez de nous donner là ne me fait pas bouger.

Monsieur le Maire : Non mais je sais, je ne vais pas vous faire bouger, vous êtes dans la tactique. Je vous rappellerai Madame CREDOT qu'ici même, en Conseil Municipal, nous avons voté les modalités de concertation et que si vous étiez érigée lorsqu'on les a voté en Conseil Municipal, en disant que 3 jours ce n'était certainement pas assez, on vous en aurait donné un autre, ou encore un autre, il n'y a pas de problème.

Madame CREDOT : Mais je comptais sur vous pour que l'information soit diffusée.

Monsieur le Maire : Et je peux vous dire que ce que nous recevons sur internet, c'est toujours possible d'envoyer un message sur internet, ce n'est pas fermé. On en a reçu 3, 4 de plus depuis le 29, c'est tout. 3, 4 messages sur internet. Allez sur le site et vous verrez on peut encore envoyer son avis. C'est tout. Ce n'est pas le moyen qui manque, vous voyez ça continue, on peut le faire, on va continuer puisque le projet n'est pas bouclé, on ne sait pas encore comment cela va être physiquement et précisément à l'arrivée. Il y a du travail à faire, il va falloir que le conseil citoyen soit associé, il faut que les gens qui sont sensibles au patrimoine puissent être associés, pour voir comment on pose les choses, comment cela se colle, quels vont être les matériaux ? Tout ça. Donc, c'est encore à faire, et le choix de la délibération, c'est le choix des bureaux pour nous accompagner à faire tout ce travail.

Il y a l'Architecte des Bâtiments de France qui va être associé. Tout cela va se mettre en place. Vous ne pouvez pas dire que nous sommes une commune qui ne met pas en place de la concertation, c'est faux. Sur tous les projets, les muretais sont associés et vous pouvez prendre un projet de départ et un projet à l'arrivée, je prendrais la rue Henri Dunant, les allées Niel, le Dojo que l'on va faire et bien, je suis désolé les utilisateurs sont toujours associés, les adjoints qui sont là et qui ont travaillé ces dossiers là avec les muretais et les gens concernés peuvent bien témoigner que les utilisateurs, les muretais sont associés et qu'ils ont leur mot à dire et que quelquefois ils font bouger ce que les techniciens ont prévu à l'origine. Là, c'est la même démarche qui nous anime. Je sais que pouvoir attaquer alors qu'on est d'accord sur le fond que la concertation, cela permet de se démarquer sans pouvoir prendre part sur le fond du problème. Aujourd'hui le fond du problème c'est est-ce que nous voulons une réhabilitation lourde de notre centre ville pour donner les armes nécessaires à notre ville qui sera demain une ville de 30.000 habitants importante et qui doit compter, et qui doit pouvoir se battre à des atouts conséquents une ville de centralité, une ville importante. Est-ce qu'on lui donne les atouts pour qu'elle puisse se battre avec les armes qui sont les siennes et on en a, ou alors est-ce qu'on la laisse petit à petit se déprimer et puis laisser la place aux autres. C'est ça l'enjeu. Après, j'ai fait de même quand j'étais dans l'opposition. C'est un jeu tactique de se positionner, mais là on est sur un débat de fond. Mais je sais que nous ne sommes pas très loin sur le fond. Il y a d'autres interventions ?

Monsieur BAJEN : Bonjour, je voulais préciser à ce sujet que c'est une occasion pour moi de vous dire que nous sommes l'équipe du Maire, tous des gens qui avons, à l'origine, des points de vue différents et nous avons pu les exprimer. Nous avons eu une écoute, nous avons eu des réflexions, parfois peut être des oppositions, mais toujours pour aller dans ce but de pouvoir parfaire un projet comme celui des allées Niel et je tiens à le repréciser, oui, nous avons eu une écoute suffisante car nous n'étions peut être pas tous d'accord sur la proposition originelle et nous avons, je crois, abouti à quelque chose, vous en jugerez, mais à quelque chose de bien, parce que tous ensemble, nous avons vraiment posé une réflexion. Nous avons vraiment posé une réflexion et nous avons pu exprimer nos points de vue. Voilà.

Monsieur le Maire : Madame CREDOT, il y a la démocratie qui a parlé en 2014, qui a donné c'est comme ça à une équipe. Il y a des communes où l'opposition n'est même pas associée. On vous a associé.

Madame CREDOT : On est associé sur ce projet ?

Monsieur le Maire : On a fait, je vous dis bien, on a bien fait une réunion collective ici ?

Madame CREDOT : Je fais partie de la Commission d'Aménagement de la ville, je n'ai jamais été invitée à m'exprimer sur le projet.

Monsieur le Maire : Erreur Madame CREDOT, vous n'êtes pas venue le jour où on l'a fait.

Madame CREDOT : Non, non, je ne vous parle pas de la réunion de présentation, je vous parle de la Commission...

Monsieur le Maire : Nous avons fait une Commission...

Madame CREDOT : C'est faux, elle a été réunie qu'une seule fois et on n'a pas débattu de ce projet.

Monsieur le Maire : On a présenté ce projet là.

Madame CREDOT : C'est faux, c'est totalement faux. Je crois que Monsieur SOTTIL qui fait partie aussi de la Commission pourra en témoigner.

Monsieur le Maire : On a présenté la philosophie du projet, on n'a pas présenté le projet en détail, on ne l'avait pas. Ensuite, on a débattu de ce projet à l'ensemble du Conseil Municipal, mais ensuite, nous avons pris nos responsabilités, nous avons débattu dans l'équipe, mais un projet, vous l'apprendrez un jour peut être, si vous arrivez à vos fins, un projet c'est toujours comme ça, ça part d'une idée politique, il faut réhabiliter le cœur de ville, après ce sont des échanges avec des citoyens, avec des gens qui sont pour, des gens qui sont contre, des gens qui apportent des sensibilités et tout cela, ça fait la richesse d'un projet. Je crois parce qu'il y a eu ce débat, en interne dans le Conseil Municipal, en externe, grâce aux prises de position des uns et des autres, et bien nous avons réussi, je crois, à avoir un projet qui ne fera pas l'unanimité pour, mais qui ne fera certainement pas une majorité contre. C'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui un projet plutôt partagé.

Ce partage s'exprime par le fait que, et j'en reviens à mon cassoulet, que si des gens s'étaient sentis agressés par un projet qui ne leur plaît pas, je vous assure qu'ils auraient répondu, alors que là ils n'ont pas répondu, c'est-à-dire que les 600 muretaines que l'on a vu dans les réunions de quartiers, vous êtes venus à plusieurs, et vous aviez des émissaires dans toutes les réunions, ils ont pu vous rapporter quand vous n'étiez pas là que le débat a eu lieu, qu'il a été plus ou moins riche suivant les réunions, et que globalement dans toutes les réunions, il y avait une énorme majorité des gens présents qui étaient favorables à cet aménagement, dont nous avons poursuivi la concertation par ce qui est « réglementaire », ce que nous avons décidé en Conseil Municipal et les choses ont avancé. On en est aujourd'hui au dernier col, à l'avant dernier col, avant l'arrivée d'étape qui se fera au sommet du dernier col lorsqu'ici en Conseil Municipal nous validerons le projet, nous choisirons de le mettre en œuvre. Monsieur SOTTIL vous voulez intervenir ?

Monsieur JAMMES : Moi je vais intervenir à mon tour. Ce que je voudrais dire c'est que pour le coup je ne vais pas être dans le calcul politique, je suis d'accord sur le fond de ce projet puisqu'on l'a porté très largement et que on peut dire quelque part que ce projet est un peu notre initiative. Je ne me vois pas voter contre un projet de cette ampleur là, on a toujours pensé que c'était nécessaire pour redonner une dynamique au cœur de ville, qu'il fallait quoi qu'il arrive, y associer un plan de développement économique commercial, mais aussi un plan de développement culturel et que tout ça doit s'inscrire dans un ensemble d'aménagement de cœur de ville, Place de la République, allées Niel, mais aussi pourquoi pas Place Mercadieu. On y voit là un facteur favorisant le rayonnement de la Ville puisque si on arrive à avoir un moteur véritable d'une activité commerciale, digne de ce nom, je crois que Muret peut enfin être la digne représentante de la CAM. On sera malgré tout attentif à ce que l'ensemble des projets connexes à ce projet là soit bien mis en œuvre, qu'on ne se limite pas à un simple aménagement des allées Niel, on sera aussi également attentif au respect des budgets. Pour résumer, on est d'accord sur le fond, donc on votera pour, et j'espère que tout cela fera en sorte aussi que l'on ait un véritable développement sur la Ville. Je voudrais aussi rajouter, puisque j'ai pris connaissance seulement aujourd'hui du courrier qui a été fait par le collectif des commerçants et des artisans, qu'on saura aussi prendre en compte les pertes de chiffres d'affaires qui seront liées. C'est quelque chose que nous avons étudié et qu'on avait envisagé et je sais qu'il y a des indemnités qui peuvent être prévues dans des cas d'opération comme ceux-ci. Je souhaite aussi également que l'on continue à prendre en compte tous les avis qui peuvent être défavorables à ce type de projet, de manière à ce qu'il participe et nourrisse le débat, et pourquoi pas nous amène sur des voies auxquelles nous n'aurions pas pensé. C'est un projet de principe, c'est pour cela aussi que nous sommes d'accord et j'espère que l'on continuera de le faire vivre et j'espère que vous saurez y associer les muretaines et les muretaines, que vous saurez y associer l'ensemble du Conseil Municipal. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur JAMMES. Quelques éléments par rapport à ce que vous avez dit. Ce projet dans un ensemble, vous avez une délibération, je crois dans ce Conseil Municipal, qui est un des pions supplémentaire du souhait de dynamisation et d'attractivité que nous souhaitons nouvelle pour ce centre ville. Si avec la Communauté d'Agglomération du Muretain, nous avons décidé de mettre la Maison de l'Energie et de l'habitat, on en parlera tout à l'heure, en lieu et place de la Maison sur l'Ile, c'est-à-dire que tous ceux qui voudront un conseil pour l'énergie, pour du renouvellement énergétique de leur appartement, des aides, comment avoir des aides, pour déposer les dossiers, etc... pour accompagner sur le logement, si tout ça nous avons voulu le mettre à la Maison sur l'Ile, c'est parce que la Maison sur l'Ile est sur un quartier politique de la ville et au centre ville. Si ensuite, vous aurez dans un prochain Conseil Municipal, en début de Conseil Municipal la présentation par le Maire, d'une décision qui aura été prise sur l'étude de commercialité pour le centre ville, nous sommes en train, nous avons le cahier des charges qui est fait, nous aurons le 16 un des partenaires du financement de cette étude qui sera là, dans cette salle, et qui va signer avec nous le contrat de ville, c'est la CDC qui s'engage à accompagner aussi financièrement tout cela, c'est un deuxième pion que nous mettons en place. Si nous lançons la Place de la République, on a là des délibérations aussi, c'est que c'est notre plan. Si nous inscrivons et nous avons déjà commencé à inscrire une enveloppe supplémentaire au budget pour accompagner les propriétaires qui veulent rénover leur façade avant la fin des travaux, pour ne pas salir après, pour être accompagné de manière financière, plus importante c'est aussi un élément supplémentaire. Si nous allons annoncer je pense bientôt à la CAM le projet commercial de Porte des Pyrénées avec le cadre que nous avons « cadré », pour dire, sur la partie qui pourrait être en concurrence avec le centre ville, vous verrez qu'elle n'est pas énorme. Tout cela c'est aussi un autre élément. Si nous avons commencé à travailler pour mettre de l'animation sur ce cœur de ville et nous aurons là un outil, parce qu'il faut faire venir du monde sur le centre ville, si on a l'outil d'une ville moderne et dynamique pour pouvoir accueillir des manifestations, accueillir des spectacles, des concerts, accueillir des marchés, accueillir tout ce qui peut se faire sur ce cœur de ville, nous aurons un point supplémentaire à porter pour la dynamisation de notre ville.

Lorsque l'on s'aperçoit que plus de 60 % de l'emploi administratif du territoire de la CAM et sur Muret, et qu'une grosse partie de l'emploi administratif, et j'allais dire commercial... mais qui n'est pas du commerce de proximité, les banques et assurances, mais c'est une grosse partie de cette activité et sur le cœur de ville, nous avons tout intérêt à renforcer ce cœur d'emploi, ce cœur de ville, de cœur d'habitat aussi, je l'ai oublié, parce que nous allons avoir des actions fortes aussi avec et en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, parce que nous avons décidé de mettre un terme à certaines pratiques précédentes, Monsieur SOTTIL, de la Communauté d'Agglomération, en terme d'accompagnement du logement, c'est-à-dire que nous ne financerons plus les opérations de VEFA si elles n'ont pas été négociées auparavant, mais que nous accompagnerons plus les opérations de requalification des logements insalubres, etc... Notamment dans le cœur de ville, c'est une politique différente que nous allons mettre en place et qui va dans le sens d'une meilleure, de donner des armes à ce cœur de ville, ce n'est pas la ville toute seule qui pourra gagner la guerre, il faut que les différents partenaires, les commerçants, les propriétaires, les riverains, les associations, tout le monde se rassemble pour bâtir avec ce qui sera posé par la commune, et bien une ambition commune qui nous permettra d'avoir toutes les chances pour que cette ville qui a tous les atouts puisse être la ville qui compte, comme je le dis souvent, au sud de l'agglomération toulousaine. Donc, il y a des projets qui sont en cours, il y en a d'autres qui arrivent. L'idée est globale, certains points sont en train de se poser. Celui là est quand même majeur puisqu'il a un coût et vous savez comme moi, comment je suis attaché à tenir les budgets. Nous tiendrons et je peux vous assurer que nous avons déjà quelques bonnes nouvelles quant aux subventions que nous aurons pour pouvoir accompagner ce projet là, parce que justement ce projet est dans un cœur de ville et un cœur de ville politique de la ville. Nous serons avec la Ministre le 16, jeudi prochain, nous serons sur place pour qu'elle puisse se rendre compte, de visu, de ce qu'est le centre ville aujourd'hui à Muret, et comment nous espérons qu'il soit demain, grâce aux aides qu'elle pourra nous donner. Monsieur SOTTIL.

Monsieur SOTTIL : Je voudrais juste apporter une précision concernant le financement du logement et notamment les logements en VEFA, pour préciser simplement que lorsque la CAM a financé les logements en VEFA, c'était uniquement sur un plan de relance du logement parce que tous ces logements qui avaient été construits en VEFA, les promoteurs n'arrivaient pas à les vendre. Donc, il y a eu un plan de relance du gouvernement de l'époque pour remettre ces logements dans le logement social. On a beaucoup de logements qui ont été construits en VEFA qui n'ont rien à voir avec du logement social, puisque ce sont des logements qui sont beaucoup plus grands et donc la CAM a accompagné le financement de ces logements. Ce n'était pas une erreur de stratégie de la CAM, puisque cela avait été pratiqué par toutes les communautés d'agglomération et pas uniquement sur celle de Muret. Il est bon de mettre une précision en ce qui concerne le logement en VEFA.

Monsieur le Maire : Je vais préciser votre précision Monsieur SOTTIL. Je pense que si on avait dit ce que l'on a dit avec courage à tous les bailleurs sociaux avec Monsieur TENE, quand on les a tous réunis pour leur dire, et si hier j'ai pu en parler avec les vice-présidents du Conseil Général qui relaisaient l'initiative, sans doute pour la déployer sur tout le département de la Haute-Garonne, on aurait donné un message fort à tous les promoteurs qui n'auraient pas construit autant de logements en se disant, si je les construis ce n'est pas grave, je les refilerai en VEFA et la CAM et d'autres viendront m'aider à remplir mes caisses pour pouvoir équilibrer mes opérations. C'était votre politique à l'époque, ce n'est pas du tout la même aujourd'hui et je vous garantis que ce message qui a été passé auprès de tous les bailleurs sociaux a été accueilli avec grand sourire de tous.

Monsieur SOTTIL : Très bien sauf que depuis pas mal d'années, on a divisé la production du logement social par 2, voir certaines années par 3. Donc, c'est très bien, on...

Monsieur le Maire : C'est absolument faux Monsieur SOTTIL, à votre époque au moment... vous vous gargarisiez que ça ne coûtait rien. Avant 2014 on y mettait déjà 300.000 € par an et cette année cela va faire 480.000 € que nous allons mettre dans le logement social accompagné.

Monsieur SOTTIL : D'ailleurs dans la politique du logement social, la ville de Muret en a profité autant que les autres.

Monsieur le Maire : Peut être un peu moins que les autres.

Monsieur SOTTIL : Non, non pas du tout.

Monsieur le Maire : Allez ! On n'ira pas sur ce débat là, ce n'est pas l'objet de la délibération. On aura l'occasion Monsieur SOTTIL d'en parler à la CAM.

Monsieur SOTTIL : Oui, non mais ce n'est pas l'objet de la délibération, au même titre quand j'assiste à une réunion qui est dite de concertation le 29 juin, où pendant une ½ heure on parle du prix de l'eau, de l'Avenue des Pyrénées, du vélo de Clément Ader qu'on va sortir pour le Tour de France, etc... Pendant une ½ heure, il y a une tirade qui n'a absolument rien à voir avec le projet, et je dois dire que les gens qui assistent en tant que spectateurs à une réunion de concertation, moi je pensais que lorsqu'un administré avait le courage de se lever pour dire « écoutez, moi je pense ça et ça », la moindre des choses serait courtoisement, je dis bien courtoisement, de lui répondre dans ce que vous me dites, il y a peut être quelque chose d'intéressant qu'il faut que nous prenions en compte que nous écoutions, même si nous ne donnons pas de suite. Alors que quand ils posent des questions il n'y a pas un administré qui se voit un quitus pour dire « écoutez monsieur, oui effectivement je vous ai entendu, je vous donnerai un élément de réponse ». Pas une seule fois pendant toute la soirée du 29. Au même titre que la réunion à laquelle j'ai assisté à la Salle Satgé.

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas vrai.

Monsieur SOTTIL : Non mais attends, moi je ne te coupe pas la parole, s'il te plaît tu me laisseras parler. Quand il y a eu la réunion ici, la première réunion de la Commission Aménagement de la Ville qui, après les élections de Mars 2014 est arrivée en Avril 2015, donc pendant 13 mois, les élus de l'opposition, contrairement à ce que tu dis dans la réunion, ils n'ont pas été concertés. Quand on concert, cela veut dire qu'on peut être projeter des plans et que ce soit un sujet de conversation autour et que chacun émette des idées. Donc, on ne peut pas dire que l'on a été concerté puisque la seule chose que l'on a fait c'est de mettre un plan sur un écran et nous dire « et bien voilà le projet des allées Niel c'est ça ». Alors, moi je suis tout à fait à l'aise... peut être que cela n'intéresse pas Madame CREDOT et Monsieur MOISAND, ce que je dis, par contre, ce qui est intéressant c'est que je...

Monsieur le Maire : Moi ça m'intéresse.

Monsieur SOTTIL : Je n'étais pas porteur d'un plan d'aménagement avec un parking souterrain sous les allées Niel. Pour tout un tas de raisons. Parce que je pense qu'on est à contre courant dans de nombreuses villes de France et notamment dans des villes de l'importance de Muret. Je ne connais pas beaucoup de villes de 25.000 habitants qui ont construit des parkings en souterrain. Il faudra que l'on me dise, si on fait un tour, à quel endroit on a construit un parking en souterrain en cœur de ville. Je pense que la démarche c'est plutôt de dire essayons de faire en sorte qu'il n'y ait plus la voiture dans la ville et qu'on fasse des parkings en périphérie. Faire un parking sous les allées Niel, indépendamment du fait qu'on vote sur une délibération, mais on n'a pas de plan de financement, de ce qui va se passer, mais dans la plupart des villes on crée des parkings et on rend les centres ville piétons. Moi, j'ai bien observé que pendant un temps, il avait été envisagé de faire un parking souterrain sous la Place de la République et qu'il y a eu une concertation et qu'il y a eu une levée de bouclier des muretais qui étaient assez hostiles, du fait de faire un parking pour 40 places, et on a dit puisqu'on ne le fait pas sur la Place de la République, on peut le faire sous les allées Niel. J'y vois plusieurs éléments. La première, c'est qu'on considère que nous allons encore amener la voiture dans le centre ville de Muret. Or, on ne peut pas circuler déjà. Quand on règlera les problèmes de circulation, peut être que nous pourrions évoquer des problèmes de parkings. Deuxièmement, il y a le coût. Et troisièmement, il y a le plan d'aménagement en lui-même. Il y a un plan d'aménagement, il est ce qu'il est, moi personnellement, je trouve que ce plan d'aménagement n'a pas de cohérence. Pour moi, il est moche. C'est clair. Pourquoi ? Parce qu'il y a une rupture entre une partie où on garde des platanes, on fait une esplanade au milieu et on remet des platanes et on arrive au bout du Parc Clément Ader. Il aurait peut être été plus judicieux si on ne parle que de la partie de la surface, il aurait été plus judicieux de garder le plus grand nombre de platanes en continuité parce qu'ils ont une histoire, ils font partie du patrimoine, les allées Niel ce n'est pas n'importe quoi. C'est la figure de proue de la Ville de Muret, c'est les allées Niel. Quand on va avoir fait une rupture au milieu pour faire une esplanade, moi je crois qu'il aurait été plus intelligent de garder l'esplanade en bout, quitte à ce que là on abatte quelques platanes, mais que l'esplanade en question, le lieu de rencontre, il se fasse du côté du Parc Clément Ader, parce que ce serait une continuité et qu'il aurait été préférable de le faire ainsi, parce qu'on permettrait de garder le plus grand nombre de platanes et on créait une esplanade dans un lieu qui peut s'élargir et qui serait vu par tout le monde. Tandis que quand elle va être réalisée, au milieu de 2 carrés de platanes, et bien moi je trouve que ce n'est pas une réussite. Je donne mon point de vue, la seule chose c'est que peut être dans le mot « concertation », on aurait pu demander à l'opérateur qui a fait ces schémas, de dire : écoutez, au moment de discuter de tout cela, peut être que l'on aurait pu distribuer plusieurs plans dans lesquels on pouvait choisir en disant « et bien oui, il y a des points positifs là et des points positifs ici ». Or, ce n'est pas le cas. On vend un aménagement des allées Niel avec un parking en dessous, point barre. On va se retrouver avec des voitures qui vont rentrer sous un parking qui vont passer à 1,50 mètres des murs des maisons, je veux dire...

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas écouté. Non. Mais non. Il y a justement et cela me permet de dire que peut être on n'était pas à la même réunion. Ou alors, nous ne l'avons pas suivi pareil ! Vous parliez beaucoup avec vos collègues, vous n'avez pas tout écouté ce que disait les muretais.

Monsieur SOTTIL : J'ai parfaitement écouté pendant ½ heure, tu n'as parlé que du prix de l'eau, que de l'Avenue des Pyrénées et surtout depuis 30 jours que tu nous le sors, j'espère que le 17 Juillet, il y aura véritablement le vélo de Clément Ader sur le podium, parce que ce sera un échec personnel. Depuis le temps que tu nous bassines avec le vélo de Clément Ader, hein, j'espère qu'il y sera !

Monsieur le Maire : Tu vas être surpris !

Monsieur SOTTIL : Agrémenté d'un cassoulet où il devait y avoir 20.000 personnes, mais je pense que là il y avait peut être une erreur de virgule, il y en a que 280 pour l'instant, mais on n'est pas au 17 Juillet. D'ici là, on a le temps de faire, c'est la période où poussent les fayots, il y en a aura un petit peu plus !

Monsieur le Maire : En tout cas s'il y avait des saucisses... Donc, Monsieur SOTTIL, on a dit 20.000 personnes, on nous annonce la société du Tour de France... non, mais ne déformez pas comme ça, on est en Conseil Municipal... On n'est pas au Café du Commerce. On n'a jamais dit, et je n'ai jamais dit qu'il y avait 20.000 personnes au cassoulet. J'ai toujours dit qu'on nous annonçait, la société du Tour de France, nous annonce entre 15 et 20.000 personnes parce que c'est une étape qui peut être intéressante pour la vie du Tour de France, et que dans le grand sud ouest il n'y a pas beaucoup d'étape entre, et bien on va le voir dans quelques jours, le pays de Loire et puis les Pyrénées. Il y a que nous, voilà ! On ne sait pas combien il va y en arriver, ce qui est quand même intéressant, c'est qu'il y a une information depuis 2 jours ou 3 jours qui circule, et qu'il y a déjà 280 personnes qui ont payé pour s'inscrire. Nous verrons bien combien il y en aura, moi je souhaite qu'il y ait le plus de monde possible pour partager ce moment festif. Si nous avons évoqué, et si j'ai évoqué des éléments sur notamment, pas le prix de l'eau, si j'ai évoqué les éléments financiers du budget 2015, c'est pour que les muretais aient une référence financière par rapport à une année budgétaire et un coût de projet comme celui-là. Si on parle de 12 millions d'euros, pour l'immense majorité d'entre nous, ça veut rien dire parce que ce sont des montants que jamais nous n'aurons sur notre compte en banque, et que jamais on manipule. Donc, quand on fait de la pédagogie et des réunions comme celles là, ce sont des réunions pour faire de la pédagogie et on doit donner un élément de référence. L'élément de référence, c'est une année budgétaire de la Ville de Muret. C'est pour cela que nous avons présenté le diagramme du budget 2015 de la Ville de Muret avec les montants d'investissement que nous avons eu cette année, pour montrer que ce projet là était les 2/3 à peu près, je ne sais plus combien, de tout ce que nous mettons pour investir sur une année. C'est-à-dire que porter sur 15 ans comme c'est la durée normale des emprunts qui sont faits pour un projet comme celui là, c'est vraiment pas un projet qui ne pèse pas outre mesure sur les finances de la ville et nous allons être très vigilants sur une chose : l'investissement combien cela va coûter et deuxièmement, sur le fonctionnement. Je pense que vous auriez plutôt dit ça, qu'il y a encore quelque chose que nous n'avons pas évoqué, c'est les modalités de fonctionnement du parking souterrain, et quelles étaient les répercussions financières que cela pouvait avoir sur le fonctionnement et sur les éléments financiers de la Ville. Ca, c'est le bureau d'études, qui j'espère, vous allez valider dans quelques instants, qui vont nous aider pour avoir tous ces éléments, ce qui va nous permettre de déterminer le fonctionnement et puis, tous les coûts qui seront liés et puis si des places sont mises en vente, le prix de vente des places ou le prix de location des places comme nous l'avons annoncé sur le 3^{ème} niveau. Ce sont ces éléments là qui sont techniques et qui sont des éléments constructifs sur le projet.

Monsieur SOTTIL : Il y a des questions qui ont été posées, auxquelles ils n'ont pas eu de réponse et il y a un monsieur qui l'a dit 2 fois, est-ce que ce sera un parking public ou privé, il n'y a pas de réponse qui a été apportée. Mais il y a une chose qui est certaine, il y a... non mais attend je finis, il y a une chose qui est certaine c'est qu'aujourd'hui les muretais se garent gratuitement, n'importe où ils sont, où ils ont de la place, et que demain ils paieront. Quand ils voudront se garer dans le parking...

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas vrai Monsieur SOTTIL, c'est écrit où ça ? C'est écrit où ? C'est marqué sur la plaquette. On a mis sur la plaquette clairement l'objectif du projet, on l'a mis clairement. Cela ne peut pas être plus clair, c'est une phrase sujet, verbe et complément. Alors si vous en êtes à ne pas intégrer une phrase simple avec sujet, verbe et complément, je suis désolé, révisez quand même.

Monsieur SOTTIL : Je n'étais pas dans l'enseignement, je m'excuse.

Monsieur le Maire : Oui d'accord, mais j'ai là la plaquette et je vais vous la lire comme ça ce sera clair. Stationnement, création d'un parking souterrain d'environ 300 places sur 3 niveaux à l'aplomb de la place centrale, gratuit la première heure, puis payant pour favoriser la rotation des véhicules. Il est bien gratuit dans un temps et payant après. C'est tout. Et bien c'est comme ça que cela fonctionne partout. Là c'est en zone bleue. C'est tout. C'est-à-dire que là aussi, on n'est pas puni si on reste moins d'une heure et demie, si on reste plus, normalement on est puni, et on voit que l'on arrive pas, ni la municipalité précédente, ni la nôtre, à faire respecter cette zone bleue. Parce qu'il y a certains commerçants autour et certaines personnes qui viennent, qui s'assoient sur la réglementation et qui préfèrent payer un « manche » de temps en temps, plutôt que de respecter la règle. Voilà. Un système comme celui-là permettra d'avoir une fluidité de véhicules, d'avoir, et c'est pour ça que 300 places c'est largement assez, certains voulaient 400, c'est largement assez, c'est même peut être même, je vous dis mon sentiment, peut être même un petit peu trop, mais il faut voir pour dans 20 ans ou 30 ans, c'est peut être un petit peu trop, mais on ne sait jamais, il vaut mieux prévoir et donc, cela va permettre d'avoir un fond de commerce « de places toujours disponibles » et gratuites pour ceux qui voudront se garer et faire un achat. C'est l'étude qui nous dira si c'est 1 heure, 1 heure ½ ou si c'est 1 heure ¼. C'est l'étude qui nous le dira, si c'est 50 centimes, 20 centimes ou 1 euro. On le décidera ici même en Conseil Municipal. Voilà. C'est comme ça, je pense, que l'on travaille. Là aussi, les associations seront associées et ensuite il y aura une association du Conseil Citoyen parce que c'est comme cela qu'on le conçoit.

Monsieur BAJEN : Il sera peut être temps aussi que l'on arrête l'hypocrisie de faire valoir le tout gratuit tout le temps. Cela ne rime à rien, et c'est un argument politique qui ne mène pas à grand-chose.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ?

Madame CAUSSADE : Monsieur le 1^{er} Adjoint, Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, c'est à vous que je souhaite m'adresser ce soir. Nous nous apprêtons à voter au sujet de ce qui est sans aucun doute, la délibération la plus importante de tout le mandat pour lequel nous avons, vous et nous, été élus. Cette délibération est importante parce qu'elle propose d'engager 12 millions d'euros, montant, qui, ne nous leurrans pas, sera largement dépassé. Elle est surtout importante parce qu'elle va avoir de graves irréversibles conséquences sur notre centre ville. 12 millions d'euros pour construire une place destinée à des animations, alors que la même sera bientôt disponible quelques dizaines de mètres plus loin Place de la République. 12 millions d'euros pour construire au mieux 70 places de parkings, étant donné que les 230 autres existantes c'est déjà en surface et seront supprimées. 12 millions d'euros pour dévier la circulation avec des conséquences pour lesquelles il a été avoué en réunion de restitution de concertation qu'elles ne sont pas encore précisément évaluées. 12 millions d'euros pour abattre plusieurs dizaines de platanes en bonne santé et massacrer ainsi un patrimoine végétal et architectural en plein cœur de ville, que de nombreuses communes nous envient. 12 millions d'euros enfin pour plusieurs mois de travaux dont les conséquences, tous les précédents le prouvent seront mortel pour la plupart de nos petits commerces. Alors 12 millions d'euros pour quoi ? Quelles sont les motivations réelles de ce projet ? J'espère pour vous Monsieur le 1^{er} Adjoint, Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que vous les connaissez. J'espère aussi que vous avez longuement parlé avec les muretais comme votre rôle d'élu l'exige, avant de prendre position ici ce soir. Nous savons que vous êtes nombreux à avoir exprimé votre désaccord sur ce projet oralement ou même par écrit. Nous savons que certains d'entre vous n'ont pas été associés à son élaboration et que vous êtes nombreux à déplorer d'avoir découvert le projet en même temps que les élus d'opposition à la veille du dernier Conseil Municipal. Comment a-t-on pu penser que les administrés allaient être écoutés, alors que même les élus ne le sont pas. Monsieur le Maire, après avoir fait voter à la va vite les principes d'une concertation au rabais, vous réitérez ce soir en présentant au vote une délibération majeure en pleines vacances scolaires pour ce qui ressemble étrangement à un passage en force qui aurait le temps d'être digéré d'ici la rentrée de septembre. Nous ne sommes pas dupes de cette manœuvre. Alors pourquoi tant d'empressement ? Pourquoi ne pas prendre le temps d'une véritable concertation ? Monsieur le 1^{er} Adjoint, Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, je me tourne une dernière fois vers ceux d'entre vous qui ne cautionnez pas le projet tel qu'il est imposé. Si vous approuvez cette délibération, je serai triste pour vous qui accepterez ainsi la privation de liberté de penser, mais je serai aussi triste pour le fondement ce qui nous permet d'être réunis ici ce soir et qui s'appelle la démocratie. Merci.

Monsieur RUEDA : Moi je voudrais juste, pas forcément répondre à Madame CAUSSADE, mais répondre sur le fond. Depuis tout à l'heure, j'entends parler de concertation, de démocratie. D'abord d'un, je crois qu'ici l'équipe n'a pas de leçon de démocratie à recevoir. Je crois qu'il y en a d'autres qui se sont lamentablement « plantés ». C'est la première chose. La deuxième chose dont je voulais vous parler, c'était que ma délégation c'était la démocratie participative.

Quand j'entends qu'il n'y a pas de démocratie, participative a fortiori, en inondant les comités citoyens, là on touche vraiment, vraiment... , ma délégation, entre autre, je ne suis pas tout seul, nous sommes 3, et là, en plus il y avait des gens qui en faisaient partie, je pense qu'ils auront au moins compris que je les écoutais, ils ont au moins compris à chaque fois, quel que soit, j'ai bien dit quel que soit le sujet et quelle que soit leur opinion ou leur avis, il était systématiquement reporté et remonté, c'est-à-dire, qu'après ici, non pas en Conseil Municipal, mais en conseil de liste, quand on se réunit on prend systématiquement compte de toutes les réflexions. Alors, des leçons de démocratie, s'il vous plaît, à d'autres, pas à nous.

Monsieur BAJEN : Je voulais répondre un peu. Je vais redire d'une autre façon, peut être d'une façon un peu plus abrupte, non, nous ne sommes pas une équipe de « biniouioui », oui, nous travaillons dans la concertation, nous travaillons dans l'écoute, dans la réflexion, parfois dans l'engueulade, il est vrai, mais nous avons le loisir de nous exprimer. Nous avons le loisir de nous dire, de faire évoluer les projets tous ensemble, en ne regardant pas tous de la même façon et tout le temps de la même façon. Voilà, tout simplement.

Monsieur MAZURAY : Oui, nous avons été questionnés, une petite déclaration du Groupe RDSE de Muret. Monsieur le Maire et chers amis, tu mets ce soir en délibération un projet de réaménagement des allées Niel, dont l'objet le lancement de deux procédures, maîtrise d'œuvre et assistance à la maîtrise d'ouvrage, qui définiront le projet technique et financier définitif. Je te confirme que le Groupe RDSE partage les grands principes exposés dans le préambule de cette délibération et votera donc ce soir, POUR, cette délibération en toute transparence. Le Groupe RDSE réserve sa position finale sur le projet définitif, tel qu'il sortira des procédures, en particulier sur les éléments sur lesquels nous avons attiré ton attention à plusieurs reprises, tant sur la définition que sur le coût.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ?

Madame CREDOT : Excusez-moi mais RDSE, qu'est ce que c'est exactement ?

Monsieur DELAHAYE : Je vais répondre.

Monsieur le Maire : C'est le chef ! C'est grave quand même que pour quelqu'un qui fait de la politique de ne pas savoir ce que sont...

Monsieur DELAHAYE : C'est le nom d'un groupe que nous avons partout où les radicaux sont présents. Tout simplement. PRG, la dénomination réelle de notre groupe, c'est RDSE en général. C'est Radicaux Démocrate Social et Européen.

Monsieur le Maire : Vous aurez appris quelque chose aujourd'hui Madame CREDOT.

Madame CREDOT : Non, mais comme il est indiqué que le Groupe RDSE allait voter, je pensais que c'était un groupe municipal. D'accord.

Monsieur le Maire : C'est une prise de position politique. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Muret, 25.500 habitants aujourd'hui, ville centre d'une Communauté d'Agglomération au dynamisme démographique important, véritable pôle de centralité entre Toulouse et Saint-Gaudens, doit préserver, consolider, développer son attractivité sous réserve de voir périlcliter son centre ville au profit d'autres destinations.

La requalification des allées Niel participe à cette nécessaire ambition et en constitue la pierre angulaire avec la requalification de la place de la République et la suppression du passage à niveau Saint-Germier prévu en 2019.

Les grands principes recherchés dans cette requalification concourant aux objectifs de cette opération sont les suivants :

- aménagement d'un espace public majeur pour en faire un lieu de rencontre, de convivialité, de support d'animations pour l'ensemble des muretais et au-delà,
- ré-organiser la circulation ainsi que le stationnement du centre ville en libérant le plus possible les véhicules stationnés en surface au profit du piéton,
- améliorer les circulations douces entre le centre ville historique, les faubourgs, la Garonne, le parc Clément Ader...,
- favoriser la revitalisation d'un tissu commercial du centre ville en difficulté (2000 m² de surface commerciale disponible dans le grand périmètre centre ville) avec une mise en valeur des façades,

- qualifier les espaces à l'aide du mobilier urbain et nouveaux matériaux.

Les grands principes de ces aménagements, définis dans l'étude de faisabilité du centre ville, ont fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des muretiens au cours des 6 réunions de quartiers début juin et l'organisation d'une concertation les 16, 17 et 18 juin en mairie annoncée par affichage, distribution d'une information dans toutes les boîtes aux lettres et qui s'est poursuivie par une réunion publique de retour de concertation le 29 juin 2015.

A ce stade, le projet prévoit :

- le basculement de la voie de circulation côté centre ville vers le côté faubourg à double sens
- la création d'un parking d'environ 300 places sur 3 niveaux à l'aplomb de la place centrale
- le ré-aménagement de surface des allées Niel en maintenant le maximum de platanes

Désormais, pour la mise en œuvre de ces projets, aménagement de surface et parking souterrain, il est proposé de lancer deux procédures :

- une maîtrise d'œuvre complète en infrastructure concernant la requalification des allées Niel et leurs abords (cf plan) avec

une tranche ferme où devront être arrêtés notamment :

- o parti urbain, architectural et paysager
- o fonctionnalité et mode de gestion
- o choix du revêtement de surface, éclairage public
- o durée des travaux et phasage
- o DCE...

Et une tranche conditionnelle :

- o Une mission de concertation
- o Elaboration du dossier de demande de permis d'aménager
- o Mission OPC

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un parking souterrain.

Dans une tranche ferme, l'AMO envisagera d'accompagner la mairie sur la dimension d'un parking, le coût de fonctionnement, les modes de gestion de parking du point de vue administratif, technique et financier.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces éléments aboutissent favorablement au regard des différents critères, pourra être lancée la première tranche conditionnelle sur le suivi de la réalisation du projet puis la deuxième tranche conditionnelle de coordination entre parking souterrain et aménagement de surface.

L'enveloppe financière globale de ce projet est estimée à 12 millions d'euros HT, dont 5 000 000 € HT pour les aménagements de surface (Etudes/ Maîtrise Œuvre et Travaux), le reste pour les études diverses, la création du parking souterrain, l'aménagement de ses accès, les adductions des divers réseaux du Parking et la Coordination Générale de l'ensemble de l'opération.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- d'approuver le Projet dans son principe,
- d'approuver le lancement des études de Requalification des Allées Niel au sens large pour un montant global d'opération de à 12.000.000 € HT décomposé tel que défini en préambule,
- de prendre acte des procédures lancées en vue de désigner le Maître d'œuvre Infrastructure des Aménagements de surface, et de désigner l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

(Pour la procédure de Maîtrise d'œuvre en Infrastructure, la Commission d'Appel d'Offres siègera en Jury, s'adjoignant les compétences de 3 "techniciens" dans ce domaine de compétence).

Il est rappelé que le financement de cette opération sera assuré par prélèvement sur les crédits prévus d'une part au Budget Principal et Annexe de la Ville, selon aussi la solution de gestion retenue.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le Projet dans son l'articulation qui en est proposée,
- Approuve le lancement de cette opération de Requalification des Allées Niel pour un montant global d'opération de 12.000.000 € HT tel que défini en préambule,
- Prend acte des procédures à lancer en vue de désigner d'une part, le Maître d'œuvre Infrastructure des Aménagements de surface, et de l'autre, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un parking souterrain et la coordination de l'ensemble de cette opération dans le secteur,
- Etant rappelé que les crédits nécessaires à cette réalisation sont prévus dès cette année 2015 et figureront tant au Budget Principal, voire Annexe, selon la solution de gestion retenue, l'articulation comptable qui en résultera,
- Enfin habilite Monsieur le Maire, à défaut son Représentant, à effectuer toutes démarches et procédures, à prendre toutes décisions nécessaires à la parfaite exécution de la présente délibération.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 29 voix,
Monsieur MOISAND et Madame CREDOT s'abstenant et Messieurs SOTTIL, GAU,
GINER, CAUSSADE votant contre.***

▪ APPEL A PROJETS POUR LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE - CONVENTION D'APPUI FINANCIER

Rapporteur : Monsieur le Maire

C'est une délibération importante aussi, avec certains éléments, que j'ai un peu évoqué tout à l'heure, qui font partie de projets politiques et de projets que nous souhaitons développer sur la Communauté d'Agglomération, avec sur la Ville de Muret un certain nombre de déclinaisons. La Ministre de l'Ecologie, Ségolène ROYAL, a choisi en France un certain nombre de territoires, il y en a 200, qui ont été choisis pour les projets qu'ils avaient déjà pour favoriser la croissance verte et les projets à énergie positive. Tout cela pour atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins en énergie, et faciliter l'implantation de filières vertes.

Une première enveloppe a été déterminée, elle fait 500.000 € et une deuxième enveloppe de 1.500.000 € sera de suite engagée et c'est pour cela que nous avons activé le pas et que nous allons rapidement signer le protocole avec la Ministre, soit à Paris, soit si elle se déplace, dans le coin, pour pouvoir de suite, une fois que nous aurons consommés les 500.000 €, et on va le faire très vite, pouvoir entamer l'enveloppe de 1.500.000 €. Parmi ces projets là, des projets communautaires, il y a un certain nombre de projets muretais. C'est l'étude de faisabilité et la mise en œuvre de la centrale hydraulique que nous avons déjà largement débattue et proposée au Moulin de Louge.

La bonification de l'éco chèque, l'achat de plusieurs véhicules électriques, Muret en a déjà acheté, nous aurons ensuite un certain nombre de projets d'économie d'énergie qui seront financés dans le cadre de ces projets que l'on appelle les projets TEPCv.

Je vous propose d'autoriser la signature par la Ville de la convention fille, puisqu'il y a une convention mère, qui sera signée entre Ségolène ROYAL et le Président de la Communauté d'Agglomération du Muretain. Il y a des questions ?

Monsieur MOISAND : Oui, une petite intervention. D'abord je me réjouis que nous puissions intégrer, que nous avons intégré d'ailleurs l'appel à projets pour les territoires à énergie positive, puisque de toute façon ça va permettre de soutenir les projets locaux de développement durable et peut être par la même, gagner une certaine dynamique au niveau de l'agenda 21. A ce jour ce que j'ai remarqué c'est qu'il y a 212 territoires qui ont été retenus à cet appel à projets et cela concerne 528 collectivités. Localement c'est la CAM qui a porté le projet. Ce projet se décline en 4 volets concernant la transition énergétique, mais je ne comprends pas quelle est la raison pour laquelle la Ville de Muret signerait une convention avec le Ministère, sachant que c'est la CAM qui est porteuse des projets et qui a été retenue, qui est lauréate de cet appel à projets.

Monsieur le Maire : Alors, je vous ai dit qu'il y a deux signatures. La convention fille et la convention mère. La convention mère c'est celle de la Communauté d'Agglomération avec la Ministre, et ensuite il y a les conventions fille qui sont des conventions de déclinaison de la convention mère. Donc, Muret porte un certain nombre de projets, ce n'est pas la CAM qui les porte. Le projet de la réhabilitation de l'usine hydroélectrique, ce n'est pas la CAM qui le porte, c'est la Ville. A ce titre là, comme nous portons ces projets là, mais qu'ils ont été inscrits dans le cadre de la convention mère, nous signerons à notre titre Ville de Muret fille et CAM mère.

Monsieur MOISAND : Très bien.

Monsieur le Maire : Mais c'est le Maire qui signera la convention fille.

Monsieur MOISAND : Très bien, c'est noté. On va faire comme ça. Cela dit, est ce que au niveau de l'agenda 21 cela aura un certain impact d'avoir intégré cet appel à projets ?

Monsieur le Maire : Alors c'est quoi d'abord un agenda 21 ?

Monsieur MOISAND : Il y a beaucoup d'activités dans cet agenda 21, mais il y en avait pas mal qui tournaient autour du développement durable et de l'aménagement du territoire. Je voulais savoir si cela pourrait dynamiser certains projets, qui jusqu'à présent, n'ont pas particulièrement vu le jour.

Monsieur le Maire : Alors lesquels ?

Monsieur MOISAND : Je ne vais pas les citer là, mais...

Monsieur le Maire : Mais si, citez les, vous êtes allé trop loin ou pas assez loin. Qu'est ce qu'on a dit en matière d'énergie verte qu'on ferait et qu'on n'a pas fait ? Rien. Donc, vouloir insinuer des choses Monsieur MOISAND, c'est bien, mais vous voyez comment cela retournent les boomerangs. Avant de lancer un boomerang, faites attention, il revient. Oui, il y a un certain nombre de projets et nous l'avons écrit, c'est notre programme électoral, nous avons écrit que nous souhaitons à la fois, relancer l'usine de production électrique de la Louge, ce projet en fait partie, et il va être subventionné dans le cadre des TEPCv. Nous avons dit que nous étions pour aller plus loin que ce projet là, et la CAM a retenu, même allez plus loin, il faut reconnaître, allez plus loin que ce que la Ville avait proposé, nous allons mettre dans ce bâtiment, on le verra tout à l'heure puisque l'on va le mettre à disposition, la Maison de l'Énergie et de l'Habitat. Nous avons ensuite un autre projet qui est celui de l'aménagement plus large, il y a aura une passe à poissons, il y aura tout un tas d'éléments qui vont venir en complément et ensuite, le projet qui est lié aussi avec le projet de centre ville, de cœur de ville, et des allées Niel, est celui de réaliser un cheminement le long des berges qui remontera par le parking réaménagé des bords de Garonne et le parc des bords de Garonne, en bas de l'ancien hospice. C'est cet ensemble là, pour le moment on en est à la première déclinaison, c'est l'usine hydraulique plus quelques autres petits projets qu'il faut que l'on enclenche rapidement parce que sinon on risque de perdre quelques potentialités financières et on ne voudrait pas les laisser passer.

Monsieur MOISAND : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix, à moins qu'il y ait d'autres interventions ?

Monsieur RUEDA : Moi, je voudrais d'abord me féliciter d'avoir une telle délibération et je vous invite Monsieur le Maire et Monsieur le Président à les signer le plus vite possible. Cela fait déjà depuis le mandat précédent que je fais partie de la Commission Développement Durable à la Communauté d'Agglomération, et l'Agenda 21 et le Développement Durable, ce n'est pas tout à fait la même chose. L'Agenda 21 c'est ni plus ni moins qu'un almanach de dates qu'il ne faut pas rater, parce que là, on est déjà sur la mauvaise pente. Regardez l'été un peu sec que l'on a. C'est la première chose.

Concernant le Développement Durable, Monsieur le Maire vient de le rappeler, il y a des commissions de concertation et on se réunit, toutes les personnes de toutes les communes et on a fait avancer, et même dans les projets communaux pour que les mairies, les conseils municipaux aillent plus loin dans le développement durable. Là, on a un cas concret et vraiment je suis très content de voir une telle délibération.

Monsieur le Maire : Que nous avons bien fait d'attendre quelques mois, puisque nous allons pouvoir bénéficier de 280.000 € en tout pour la mise en œuvre de ce projet. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Vu l'appel à projet « territoire énergie positive pour la croissance verte »,

Considérant que :

Un appel à projet pour mobiliser 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte a été lancé afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100.000 emplois sur 3 ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté 1,5 milliards d'euros sur trois ans, est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts collectivités, tarifs d'achat...

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Muretain présente un programme d'actions intégrant les différents projets de la Ville de Muret.

Une convention doit être signée à cet effet entre la Ville et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Ces projets entrant parfaitement dans le dispositif territoire à énergie positive, et susceptible d'obtenir un appui financier sont les suivants :

- étude de faisabilité de la centrale hydraulique électrique du moulin de la Louge,
- réalisation de la centrale électrique du moulin de la Louge,
- bonification éco chèque de la Région dans le cadre de la rénovation des logements privés concourants à la réduction des consommations énergétiques,
- achat d'un ou plusieurs véhicules électriques.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son délégué, à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE MURET A LA CAM DE LA « MAISON SUR L'ILE » POUR LA CREATION DE LA MAISON DE L'ENERGIE ET DE L'HABITAT AU 20, RUE DE LOUGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La suite, je l'ai un peu évoqué, c'est la mise à disposition par la Ville de Muret à la CAM de la Maison sur l'Île pour la création de la Maison de l'Énergie et de l'Habitat au 20, rue de Louge.

Je vous propose de mettre à disposition ce que tout le monde connaît, la Maison sur l'Île, pour que la CAM puisse y installer sur environ 200 m² la Maison de l'Énergie et de l'Habitat. Il y aura une partie pédagogique puisque les éléments techniques de leur petite centrale, notamment la production électrique qui sera générée, figurera sur un petit tableau dans la salle du bas. Pourquoi pas faire un relais en haut.

Cette Maison de l'Habitat et de l'Énergie, elle permettra, à travers le programme local de l'habitat, d'accueillir les citoyens qui auront besoin de renseignements, d'être accompagnés, vous savez qu'aujourd'hui on a déjà un certain nombre de permanences qui ont lieu, c'est Avenue Jean Jaurès pour aider les propriétaires et notamment ceux à faibles revenus pour obtenir des subventions pour réhabiliter leur logement. Pour certains dossiers, il y a des propriétaires qui sont subventionnés grâce à l'action qu'on accompagne, qu'on leur permet d'avoir, ils sont subventionnés à plus de 80 % pour rénover de manière énergétique leur logement. C'est souvent des personnes âgées, à très faibles revenus, qui depuis des années ne traitent pas leur logement par manque de ressources financières, et qui là, parce qu'on les accompagne et parce qu'on les aide, peuvent avoir des financements conséquents pour pouvoir rénover leur logement.

Normalement, dans quelques mois, l'application de la loi nouvelle, qui a été votée il y a quelques jours, fera que nous devrons avoir un seul pôle d'accueil pour le logement et le logement social. Un seul endroit. Nous souhaitons que ce logement, que ce lieu, soit à cet endroit là, dans la Maison de l'Habitat et de l'Énergie. C'est réellement avec ce que nous aurons ensuite, je disais bien, les permanences de ce qui est intérêt général, de l'ADIL, du CLAJ, que nous avons déjà un peu dispersé, et que nous allons rassembler avec aussi un technicien qui va être recruté pour accompagner, c'est une convention que nous aurons ensuite, mais elle ne sera pas en Conseil Municipal, elle sera à la CAM, cela fait partie des conventions que nous aurons à voter. Parmi les conventions que l'on aura votées, il y en aura une avec l'ADEME qui va nous subventionner de manière très large, à condition que nous recrutions un technicien en énergie qui sera capable d'accompagner les dossiers des muretais, puisque c'est pour toute la CAM. C'est à ce titre, et parce que c'est un réel projet qui va dans l'intérêt collectif et qui va dans l'amélioration du service public auprès de nos administrés que je vous propose de voter cette délibération et de mettre à la disposition de la Communauté d'Agglomération, qui fera son affaire de l'aménagement du bâtiment, la Maison sur l'Île.

Monsieur JAMMES : Puisqu'il s'agit de dispositions qui vont être rendues quasi obligatoire au niveau de la Communauté d'Agglomération, un seul endroit où on aura ce genre de regroupement de Maison de l'Habitat. Pour toute la CAM si j'ai bien compris ? Pourquoi alors on remet cette maison gratuitement à la CAM ? Pourquoi gratuit ?

Monsieur le Maire : On la remet gratuitement à la CAM dans l'état où elle est. Dehors, c'est pas mal, dedans tout est à refaire. C'est-à-dire ça a été vandalisé depuis très longtemps, nous avons fait le choix parce que nous n'avions pas de projet précis et qu'il y en avait plusieurs qui tournaient et celui là se tramait déjà il y a 2 ou 3 ans, mais qu'il n'était pas encore finalisé à la Communauté d'Agglomération. On avait fait le choix de ne pas faire de travaux pour adapter les travaux qui soient réalisés à ce que nous mettrions à l'intérieur. A l'intérieur, tout est cassé, il y a peut être 200.000 € de travaux à faire. Nous, on met à disposition de la CAM un local, ça reste propriété Ville. On ne le donne pas le bâtiment. Le bâtiment reste propriété communale. On le met à disposition de la CAM pour qu'elle puisse l'utiliser, le réhabiliter, parce qu'elle pourra avoir plus de financement que nous la Ville, nous aurions eu, pour le réhabiliter et pour faire les travaux dans le cadre de cette Maison de l'Habitat. Je n'ai pas dit que tous les citoyens de notre territoire viendraient déposer à Muret leur demande de logement. Ceux qui voudront un accompagnement financier, oui. Ceux qui voudront déposer, pourront déposer, on est en train d'y réfléchir, pourquoi pas au CCAS de leur commune et ensuite informatiquement. Cela reviendra, centralisé à un seul endroit, mais ce ne sont pas les gens de St-Lys qui viendront, si ils veulent, ils pourront. Ceux qui voudront avoir des renseignements pour payer moins d'impôt, pour avoir des subventionnements pour leur nouveau logement, savoir quelles sont les techniques qu'il vaut mieux prendre pour réhabiliter, etc... Ceux là, ils auront intérêt à venir. Je leur souhaite de venir la journée, de se garer à un endroit où ils ne paieront pas et de pouvoir manger à midi au restaurant et revenir pour l'après-midi au restaurant à Muret et rediscuter avec les techniciens, de ce qu'ils auront travaillé le matin. On aura comme ça un petit peu de dynamisation de notre cœur de ville. Ce n'est pas le bâtiment que l'on donne, il reste propriété de la Ville, et la CAM va faire son affaire de sa réhabilitation, et ensuite elle va le gérer.

Monsieur SOTTIL : Je suis tout à fait d'accord sur le principe de créer la Maison de l'Habitat, sauf que quand on regarde la délibération qui suit, on n'est pas totalement sur le principe de tout ce que peut faire la Maison de l'Habitat. Autant c'est très intéressant pour la gestion du logement dans son ensemble, et notamment pour avoir présidé pendant longtemps la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, on avait des permanences du PACT ARIM qui se faisaient rue Jean Jaurès, on avait pas mal de services qui étaient dispersés entre la rue Jean Jaurès et le siège de la CAM. Je trouve que c'est très intéressant d'avoir un seul et même lieu pour traiter de tout ce qui a attiré à l'habitat dans son ensemble et c'est pour cela que je trouve que c'est intéressant de créer la Maison de l'Habitat, je ne suis pas particulièrement convaincu sur le plan de situation. J'aurais pensé puisque cela fait partie des décisions qui ont été prises au dernier Conseil Municipal, j'aurais pensé qu'il aurait été plus judicieux de mettre cet équipement à l'ancien bâtiment de l'ANPE, ex DDE. Je pensais qu'en terme d'affichage et de vitrine, cela aurait été plus intéressant de positionner la Maison de l'Habitat à cet endroit. Mais ensuite, je pense que, sans vouloir anticiper sur la délibération qui suit, il aurait été intéressant de traiter le problème de l'habitat, j'insiste, dans son ensemble, et notamment sur l'instruction du droit des sols, parce que c'est la délibération qui vient en complément de ce dont on est en train de parler. Je pense qu'il aurait été plus intéressant que la CAM est la compétence totale de l'instruction du droit des sols, en lieu et place de tout ce qui est en train de se mettre plus ou moins à niveau. Alors d'un côté, on va avoir Saint-Lys, Fonsorbes, de l'autre côté, on a Villate, Pins-Justaret, Labarthe-sur-Lèze et Eaunes ensemble, et là Muret va instruire les permis, puisque c'est la délibération. Je pense qu'il aurait été plus intéressant, quitte à faire un transfert de personnels, mais que l'on ait toute la gestion qui aille du droit des sols jusqu'au logement avec toutes les permissions de voirie à un seul et même lieu qui est la Maison de l'Habitat.

Monsieur le Maire : On y a réfléchi Monsieur SOTTIL, et on n'a pas retenu cette solution là, parce que ce sont des choses extrêmement différentes. Il y a l'accompagnement en amont des administrés pour qu'ils puissent établir leur dossier, et ensuite, il y a le permis qui est déposé, et ensuite il y a l'instruction du permis. C'est complètement différent. Cela n'a rien à voir. Donc, on a fait le choix d'avoir un lieu pour ce qui est en amont, à la fois pour la définition du projet pour accompagner par un technicien, etc... et ensuite, d'avoir ailleurs un service instructeur mutualisé, on y reviendra tout à l'heure. Je vous propose de valider cette délibération.

Monsieur SOTTIL : Je reviens sur le lieu. Est-ce que c'est vraiment très pertinent, mise à part que la Communauté d'Agglomération du Muretain va remettre cette maison entièrement à neuf, mais est-ce que c'est plus pertinent de l'avoir rue de Louge ou Avenue Jacques Douzans ?

Monsieur le Maire : Cela a été un choix aussi qui a été longuement réfléchi dans la Commission Agenda 21 à la CAM par nous-même ici, c'est un choix qui a été fait parce qu'à travers ce projet là, il y a aussi une idée qui circule. C'est quand même beaucoup plus philosophiquement cohérent d'avoir un équipement public comme celui-ci, le service public, sur quelque chose qui est sur de l'économie d'énergie. Montrer ce que c'est que peut être l'énergie douce renouvelable, etc... Avoir un bâtiment comme celui-ci ou un équipement comme celui-ci dans un quartier politique de la ville, là on est politique de la ville sur l'autre bâtiment on ne l'est pas, d'avoir quelque chose sur un quartier politique de la ville qui puisse aussi faire venir des gens sur ce quartier là, l'habiter, le vivre et à travers les déplacements qui se font, il y a forcément des retombées significatives, visuelles, pratiques, économiques, cela a été une question de stratégie et de philosophie. Mettre un bâtiment pour le conseil vert, l'économie d'énergie, faire sa maison d'une certaine manière, c'est quand même beaucoup plus philosophiquement « vert » de le mettre à un endroit qui est déjà vert, avec une usine qui produit de l'électricité, avec un cours d'eau, avec un cheminement vert qui va être réalisé, un aménagement de verdure dans un cœur de ville, plutôt que de le mettre sur une artère passante où il n'y a pas trop de place de parkings, et qui obligerait de rajouter des gens sur un endroit où il n'y a pas besoin forcément d'en avoir plus. Après, c'est vrai qu'il y a 25.000 personnes qui passeraient devant tous les jours, mais ce n'est pas un outil de communication que l'on fait. Si cela avait été un outil de communication, oui, on l'aurait mis à un endroit où peut être on a mis l'Office du Tourisme aujourd'hui, c'est-à-dire à un endroit où vraiment on passe devant. L'Office du Tourisme c'est un outil de communication. Là c'est un outil de services. Cet outil de services, je ne doute pas que les gens qui auront besoin de ce service là, ils seront y aller et ils verront dans un cadre agréable, parce qu'ils pourront aussi y descendre en bord de Louge, puisqu'il y aura un aménagement pour descendre en bord de Louge dans un endroit un petit peu bucolique, donc réfléchir à ce qu'ils vont demander aux techniciens en économie d'énergie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

- **Vu** l'arrêté préfectoral du 26 février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Muretain aux communes à compter du 31 décembre 2013 ;

- **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Muretain à compter du 31 décembre 2013 visés par les services préfectoraux le 6 mars 2014 ;

- **Considérant** que la Communauté d'Agglomération exerce conformément à ses statuts les compétences suivantes :
 - **en matière d'Equilibre Social de l'Habitat** : « Programme Local de l'Habitat, politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'Equilibre Social de l'Habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire » ;
 - et **en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ;
- **Considérant** l'utilité pour la Communauté d'Agglomération du Muretain de regrouper dans une MAISON DE L'ENERGIE ET DE L'HABITAT l'Espace Info Energie, les permanences du Programme d'Intérêt Général, de l'ADIL, du CLAJ et d'offrir ainsi un guichet unique de l'habitat pour tous les habitants ;
- **Considérant** la volonté de la Communauté d'Agglomération du Muretain d'engager le territoire dans la transition énergétique ;
- **Considérant** que cette mise à disposition, conformément au second alinéa de l'article L. 1321-1 du C.G.C.T. est constatée par un procès-verbal contradictoire (cf projet ci-joint)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération du bâtiment communal dénommée « Maison sur l'Île », ancienne fabrique bâtie sur le cours d'eau de la Louge, affluent de la Garonne, abritant une petite centrale hydraulique, située 20, rue de Louge à MURET, répertoriée au cadastre ID n° 322, d'une superficie de 200 m² environ, afin que la Communauté d'Agglomération du Muretain puisse y créer la MAISON DE L'ENERGIE ET DE L'HABITAT.

Précision étant faite que si la centrale hydro-électrique devait être remise en service, la Ville de Muret se réserverait le droit d'installer dans ledit bâtiment un petit local technique destiné au fonctionnement de cette centrale.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Donne son accord pour la mise à disposition gratuite par la Ville de MURET du bâtiment « Maison sur l'Île », sise à Muret, 20, rue de Louge, répertoriée au cadastre ID n° 322, d'une superficie d'environ 200 m², pour y créer la MAISON DE L'ENERGIE ET DE L'HABITAT ;
- Précise que la Communauté d'Agglomération du Muretain assumera, en ce qui concerne le bien mis à sa disposition par la Commune, tous les droits et obligations afférents aux biens faisant l'objet de cette mise à disposition dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Prend acte que la présente mise à disposition est liée aux compétences transférées. Elle durera tant que les compétences seront exercées par la Communauté d'Agglomération du Muretain et que la présente mise à disposition sera nécessaire à l'exercice de ces compétences.
En cas de reprise des compétences transférées par la Commune, la collectivité propriétaire recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens.
- Habilité le Président, ou à défaut son délégué, à signer le procès-verbal de mise à disposition à passer entre la CAM et la Ville de MURET ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Prend acte que la Ville se réserve le droit d'installer un local technique destiné au fonctionnement d'une centrale hydro-électrique.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 33 voix,
Messieurs JOUANNEM et JAMMES s'abstenant.***

▪ INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MURET ET 8 COMMUNES PARTENAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

On l'a un peu évoqué. Vous savez que depuis le 1^{er} Juillet 2015, l'Etat, à travers la DDT, la Direction des Territoires n'instruit plus les permis de construire pour les communes de moins de 10.000 habitants. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, il y a deux communes qui dépassent les 10.000 habitants, Muret et Fonsorbes, et chacune de ces deux communes avaient un service instructeur. Les petites communes n'avaient plus de possibilité d'instruction par l'Etat de leurs permis de construire. Nous avons évoqué au niveau de la Communauté d'Agglomération, reçu la DDT, eu ce débat, et puis proposé d'avoir un service instructeur mutualisé à 16 communes. Je vous réponds Monsieur SOTTIL. Dites lui, il disait tout à l'heure que vous n'écoutez pas. Monsieur SOTTIL, Monsieur MOISAND vous fait remarquer que vous n'écoutez pas tout à l'heure et... Nous avons travaillé sur un service instructeur à partir de l'ossature muretaine, nous avons un service avec des techniciens de grande qualité à Muret, donc nous avons proposé à partir de l'ossature muretaine, d'étoffer ce service et de le mettre à disposition avec Fonsorbes, des 16 communes. Vu l'éloignement, Fonsorbes Muret, Fonsorbes et Saint-Lys ont préféré se regrouper et faire un pôle Saint-Lysien. Cela se comprend. D'autres communes ont préféré essayer de se grouper en pôle territorial pour se mettre en commun, pour essayer de voir si elles y arrivent. On n'allait pas contraindre. Nous, on a proposé. Des communes ont voulu venir, on est 9 à avoir fait ensemble ce service là, il y en a que 5 qui se sont mises d'un côté, de l'autre. Peut-être que demain elles verront l'intérêt de se regrouper. Mais, la Communauté d'Agglomération du Muretain n'ayant pas la compétence et la « barque étant suffisamment chargée » en terme de compétences, parce que les compétences il faut les financer, nous avons préféré rester sur un système économique de mise en commun des moyens que nous avons proposer aux communes, dont nous c'est le cas, 8 et nous cela fait 9, de faire à 9 un service instructeur performant qui va améliorer je pense la qualité du service rendu aux administrés, puisque nous avons posé ça sur l'articulation muretaine et qu'on était plus performant que ce que faisait la DDT pour les communes. Il y a Le Fauga, Labastidette, Lavernose-Lacasse, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire et Saubens qui ont décidé de se mettre ensemble avec nous pour instruire les permis de construire. Il y aura une convention financière qui est associée, on va faire une règle de 3. C'est-à-dire, on va regarder combien coûte le service à la fin de l'année. On va diviser le coût du service par le nombre de permis instruits et chaque commune payera à la Ville de Muret le coût financier correspondant au nombre de permis de construire qui auront été instruits. Voilà l'objet de la convention entre la Ville de Muret et chacune des communes qui ont été citées. D'autres interventions ?

Madame CREDOT : Une question qui est liée avec la délibération, comme on va voir juste après, concernant les archives. Dans la convention, il est indiqué que quand il y a des prestations, on va dire, classiques, il y a une facturation supplémentaire, notamment quand il y a un contentieux, etc... Sur l'archivage, il est indiqué que c'est la commune de Muret qui va se charger de transférer les dossiers... alors voilà parce que la rédaction telle qu'elle est laisse supposer que l'on prend en charge le coût de transfert des dossiers. Ceux qui ont plus de 10 ans devront à notre charge être remis aux différentes communes qui fonctionnent dans ce rassemblement et les autres, ceux qui ont moins de 10 ans, vont rester avec nous. Cette prestation n'est pas facturée ? Ni la convention, ni dans la délibération qui vient après ? Je suppose que cela a un coût quand même ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame CREDOT : Vous le connaissez ?

Monsieur le Maire : Non. Mais, je crois que quand on est une ville centre et que l'on veut impulser une dynamique, que nous avons l'ambition d'être fortement cette ville centre et qu'il y a une volonté de certaines communes de se regrouper et que si il y a un coût marginal, c'est un camion pour aller chercher quelques centaines de kilos de dossiers, ce n'est pas refaire les archives de 1700 ou alors les redorer à l'or fin, etc... , c'est on les prend, on les stocke, on a la place à la Mairie, point. Ce n'est pas compliqué. Ce n'est pas ruineux non plus. Nous avons fait un geste de la même manière, nous n'avons pas facturé le mobilier puisque nous l'avions, le mobilier, les bureaux sur lesquels vont travailler les nouveaux instructeurs, la Ville de Muret ne l'a pas facturé. Je pense que cela fait partie du travail d'équipe et de ce que la Ville peut faire pour faciliter la vie des autres communes, mais je vous garantis ça ne va pas chercher très loin. En tout cas, il y a quand même une économie d'échelle réalisée pour tout le monde. La Ville et les communes, c'est-à-dire cette mutualisation va faire, on ne sait pas encore combien, mais va faire avoir quelques économies à la Ville de Muret, puisque nous partageons certaines charges communes. On se repaiera largement grâce aux économies réalisées ce que nous aurons permis pour la mise en œuvre.

Madame CREDOT : Pour la mutualisation, je suis d'accord, avec vous c'est toujours quelque chose qui est plutôt positif. Par contre, moi ce qui me faisait un petit peu peur, c'était les dossiers qui ont plus de 10 ans, qui représentent, je pense, un certain volume, je ne suis pas sûre qu'il y ait qu'un seul camion de transport et dans la délibération suivante, il est indiqué que l'on se charge de ramener à chacune des communes l'ensemble des dossiers qui ont plus de 10 ans. Alors après, je ne sais pas si la DDT a déjà transféré par exemple d'autres dossiers les plus anciens aux Archives Départementales, ce qui réduirait le volume des dossiers à récupérer. Je ne suis pas contre sur le principe, mais je trouve que l'on n'a pas d'éléments chiffrés.

Monsieur le Maire : Je peux vous dire qu'il y en a qui ont déjà prévu ou qui sont déjà venus se les chercher. Voilà. Ils ont préféré se le faire tout seul. Je crois que l'on est sur une construction collective intelligente, et chacun de ces 9 communes, réellement, y ont mis... on a vraiment senti au travail de ce dossier... moi je regrette, en tant que Président, que les autres communes ne soient pas venues. Mais bon ! Ils n'ont pas voulu, on ne va pas le forcer. Mais j'ai trouvé dans ce travail là, dans les 9 communes qui ont travaillé, parce que cela n'a pas été simple quand même pour le mettre en place, il y a des éléments techniques, des éléments, c'est le Maire qui va signer le permis au bout quand même, ils demandaient à avoir certaines garanties de sérieux, etc... Il y a tout ça, mais cela a été fait dans un climat réellement constructif, de confiance entre nous qui n'était pas le cas il y a quelques années à la CAM et je trouve que c'est une très bonne chose et c'est un grand pas qu'a fait la CAM. N'est-ce pas Monsieur SOTTIL ? Je me demande des fois si ce n'est pas vrai. Même si j'ai la réponse, hein ! Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Vu l'Article L 2121-29 du CGCT,

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007,

Vu le décret 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme,

Vu la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et son article 134,

Exposé du contexte :

L'article 134 de la loi ALUR a réservé la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comptent moins de 10 000 habitants ou aux EPCI compétents de moins de 10 000 habitants. Ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2015. Il revient donc aux Maires, autorités compétentes pour délivrer les actes au nom des communes faisant partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, de charger leurs services de l'instruction des actes d'urbanisme ou d'en charger les services d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités.

Considérant la nécessité d'être pragmatique et de faire jouer la solidarité entre communes, la commune de Muret a proposé aux autres communes de l'agglomération muretaine l'organisation d'un service d'instruction, dimensionné à partir de ses services existants et des communes souhaitant s'y associer.

Les communes de Le Fauga, Labastidette, Lavernose-Lacasse, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire et Saubens ont déclaré leur volonté de participer à cette organisation commune.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de service public relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ADOPTE l'organisation proposée pour l'instruction des autorisations du droit des sols décrit dans la convention ci-jointe,

- AUTORISE le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les conventions avec les 8 villes partenaires et à prendre les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES POUR LE TRANSFERT DES ARCHIVES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nous venons de l'évoquer avec Madame CREDOT. C'est la signature avec la DDT pour qu'il nous refile « les vieux dossiers », puisque les dossiers de moins de 10 ans, on va les garder à la Mairie puisqu'on en a besoin au cas où il y ait une extension pour une maison, il faut pouvoir piocher directe, et si cela a plus de 10 ans, ce sont les communes qui se le garde et ce sont elles qui feront la pré-instruction, puisque ce sont les communes qui font la pré-instruction. Nous, on ne fait que l'instruction. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Dans le cadre du transfert de la mission d'instruction des dossiers ADS (autorisations droits des sols) vers les nouveaux services instructeurs, la DDT est amenée à transférer en 2015 les archives de moins de 10 ans (archives courantes et intermédiaires) au nouveau service instructeur pour conservation durant la durée d'utilité administrative (DUA) et les archives de plus de 10 ans aux communes compétentes pour conservation définitive.

Ce transfert doit être contractualisé entre les deux services par un protocole de mise à disposition accompagné d'un récolement des dossiers.

Vu que la Commune de Muret a proposé aux autres communes de l'agglomération muretaine l'organisation d'un service d'instruction, dimensionné à partir de ses services existants et des communes souhaitant s'y associer,

Vu que les communes de Le Fauga, Labastidette, Lavernose-Lacasse, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire et Saubens ont déclaré leur volonté de participer à cette organisation commune,

Vu la signature des conventions entre la Commune de Muret et les huit communes partenaires,

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec la Direction Départementale des Territoires pour le transfert des archives des huit communes concernées à la Commune de Muret.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la signature d'une convention avec la Direction Départementale des Territoires pour le transfert des archives des communes de : Le Fauga, Labastidette, Lavernose-Lacasse, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire et Saubens nécessaires à l'instruction des dossiers de ces communes,
- Autorise le Maire ou à défaut son délégué, à l'effet de signer la convention avec la DDT ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **CESSION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION DE LA SOCIETE CBM 13, RUE JOSEPH CUGNOT**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La cession d'un terrain. Là aussi, ça va dans le sens je crois de la nouvelle impulsion qui a été donnée et du fait que la Ville de Muret est une ville qui va vraiment jouer sa carte dans la grande agglomération. Nous avons un très beau laboratoire, il s'appelle CBM, qui est un des « au top » 2 ou 3 des laboratoires d'analyses du grand sud ouest, qui nous a proposé de nous acheter une parcelle, c'est la parcelle de l'ex aquarium. Je rappelle qu'il y avait eu un projet d'aquarium qui a fait débat et qui était devenu une friche vandalisée, etc... Nous avons cette société qui se propose d'acquérir 1 ha autour de l'aquarium qui conserverait le bâti, cela a été intéressant pour nous, il conserverait la bâtisse qui a quand même un certain caractère et implanterait là dans un premier temps, un premier bâtiment de 1.000 m² pour ses analyses plus ses locaux administratifs. Il nous propose d'acheter 1 ha au prix de 20 € le m² sur ce qui est non bâti HT, et 200.000 € HT pour le bâtiment, cela fait à peu près 400.000 €. Des questions ?

Monsieur SOTTIL : Il ne voulait pas aller s'installer dans la ZAC des Pyrénées ?

Monsieur le Maire : Et bien non. On leur a proposé bien évidemment, c'était moins cher pour eux, mais ils n'ont pas voulu y aller parce que tout simplement...

Monsieur SOTTIL : Ils y seront plus vite d'ailleurs là, hein !

Monsieur le Maire : Et bien c'est pour ça. Non, non, vous dites n'importe quoi ! Mais que c'est grave quand même Monsieur SOTTIL, que c'est grave ! Ils y seront plus vite, oui, parce que les gens qui vont venir à ce laboratoire vont venir emmener des fioles, des échantillons, etc... de tout le bassin toulousain du nord de Muret, et parce qu'il y a la proximité avec l'autoroute, ils ont préféré venir là. Deuxième élément, c'est un de leur plus gros « client », c'est la Clinique d'Occitanie. La Clinique d'Occitanie c'est beaucoup plus près de là que de la Porte des Pyrénées. Il faut traverser la ville. Ils ont fait ce choix stratégique, que nous avons approuvé, qui nous enlèvera quelques véhicules du centre ville. Voilà pourquoi ils ne sont pas Porte des Pyrénées.

Monsieur SOTTIL : Je préciserai quand même que l'autoroute elle traverse et elle sort au bout de l'Avenue des Pyrénées. On a l'impression...

Monsieur le Maire : Monsieur SOTTIL, s'ils sortent par l'autoroute sur la Porte des Pyrénées pour venir là, c'est qu'ils ne sont pas malins, et comme je pense qu'ils sont malins, ils ne le feront pas. Voilà. Vous savez très bien, Monsieur SOTTIL, mais vous n'étiez pas au dernier Conseil Communautaire, donc je vais vous le dire, peut être que Madame CAUSSADE qui a eu du mal à voter, je crois... Non, je dis que vous avez fait une réflexion... Madame CAUSSADE qui a eu du mal à voter, aurait dû vous dire que nous avons validé en Conseil Communautaire la vente de 3,90 ha au prix de 42 € le m² à une société qui vient s'installer sur Porte des Pyrénées. J'ai même annoncé en Conseil Communautaire que nous sommes en contact avec deux autres sociétés qui arrivent dans quelques mois pour s'installer sur Porte des Pyrénées. J'ai même rajouté au Conseil Communautaire que nous avons de bonnes nouvelles, en terme économique, puisque le permis de construire concernant l'implantation de 40.000 m² d'un bâtiment devant la prison est en instance d'être signé, et que nous allons accueillir une entreprise, 40.000 m² sur un côté de la route de Seysses, 12.000 m² de l'autre, tout cela est en cours de mise en œuvre et de validation. Un bonheur n'arrivant jamais seul, on a eu la chance d'avoir un candidat pour acheter cette friche que nous avons sur l'aquarium, et je vous propose de leur céder. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

La Société CBM souhaite acquérir une parcelle communale pour une superficie d'environ 1 ha selon plan ci-joint (à prélever sur la parcelle cadastrée section AP n° 7) au prix de 200 000 € HT pour le bâti existant et environ 20 €/m² HT pour le terrain non bâti, en vue d'y implanter un plateau technique et son siège social. Cette parcelle est située au 13, rue Joseph Cugnot.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe d'une cession aux conditions ci-dessus énoncées.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande effectuée par la Sté CBM afin de procéder à l'implantation d'un plateau technique et son siège social,
- Vu l'accord trouvé avec les futurs acquéreurs au prix de 200 000 € HT pour le bâti existant au 13, rue Joseph Cugnot et au prix de 20 €/m² HT pour le terrain non bâti (prix à faire confirmer par le Service des Domaines), pour une superficie d'environ 1 ha, à faire délimiter par un géomètre, et à prélever sur la parcelle communale cadastrée section AP n° 7,
- Approuve le principe de la cession d'une partie de la parcelle communale précitée, aux conditions ci-dessus énoncées, au profit de la Sté CBM,
- Donne délégation à M. le Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ ACQUISITION DES ANCIENS LOCAUX DE PÔLE EMPLOI PAR VOIE DE PREEMPTION AU 46, AVENUE JACQUES DOUZANS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une autre délibération qui concerne l'acquisition, ce sont les locaux de Pôle Emploi. Nous avons précisé un petit peu la décision que nous avons déjà évoqué concernant une DIA. On a rajouté les éléments qu'il manquait pour consolider cet achat. Je vous propose, puisqu'on a déjà débattu du fond, de valider cette délibération. Vous avez bien noté Monsieur SOTTIL, que parmi les deux possibilités nous allons avoir sur ce bâtiment, il y en a une c'est, on verra si on en a besoin, pour accueillir des associations, on va le savoir dans quelques semaines, ce que va devenir la Théâtrerie, où nous aurons là un lieu pour pouvoir accueillir des associations si nécessaire, et deuxièmement, pour accueillir un projet qui est en train de se construire à la Communauté d'Agglomération, qui est la réalisation d'une pépinière d'entreprises à cet endroit là, qui sera beaucoup plus utile aux entreprises et validée par les entreprises que la Maison sur l'Île tout à l'heure que vous auriez peut être proposé. Je vous propose de valider cette acquisition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

La Commune a reçu, le 5 mars 2015, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente d'un bien immobilier situé 46, avenue Jacques Douzans - 31600 Muret, cadastré section ER n° 185 p, d'une superficie d'environ 634.19 m², dans une copropriété dont la superficie totale est de 1 618 m², au prix de 170 500 € (4 228 et 2 905 € de frais de commissions en sus), correspondant aux anciens bureaux de Pôle Emploi, appartenant à l'Etablissement Public National d'Assistance représenté par Monsieur Serge Lemaître, Directeur Régional de Pôle Emploi Midi Pyrénées (1, avenue du Docteur Gley à Paris - 75020).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23, donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée,

- Vu la délibération n° 2014/051 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 prise en application de cet article, et notamment l'article 1 alinéa 15 permettant au Maire d'exercer le droit de préemption sur les D.I.A jusqu'à un montant maximum de 500 000.00 €,

- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les dispositions des articles R 213-8 b, R 213-12 et L 213-14,

- Conformément aux termes de la loi ALUR et en application des articles L-213-2, R 213-25, R 213-13-1 à R 213-13-4 et R 213-25 du Code de l'Urbanisme, nous avons exercé notre droit de visite auprès du propriétaire selon les dispositions applicables depuis le 1er janvier 2015.

La Commune de Muret a souhaité procéder à l'acquisition du bien immobilier susvisé par décision municipale n° 2015/034 en date du 23/04/2015, reçue en Sous Préfecture de Muret le 28/04/2015, au prix indiqué dans la D.I.A.

Après consultation, le Service des Domaines « France Domaine » a rendu un avis conforme au prix proposé dans la D.I.A en date du 11/05/2015, dont copie ci-jointe.

Considérant la nécessité de reloger les associations muretaines hébergées dans un bâtiment communal (théâtrerie), qui sera en partie démoli dans le cadre de la suppression du passage à niveau Saint-Germier, contribuant à consolider et développer des activités de loisirs mais aussi d'accueillir la future pépinière d'entreprises de la Communauté d'Agglomération du Muretain afin de développer des activités économiques nouvelles sur le territoire, chacune de ces actions entrant dans le champ d'application de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu la délibération n° 2014/051 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 prise en application de cet article, et notamment l'article 1 alinéa 15 permettant au Maire d'exercer le droit de préemption sur les DIA jusqu'à un montant maximum de 500 000.00 €,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les dispositions de l'article R 213-8 b, l'article R 213-12 et l'article L 213-14,
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue en mairie le 5 mars 2015, concernant la vente d'un bien immobilier situé 46, avenue Jacques Douzans - 31600 Muret, cadastré section ER n° 185 p, d'une superficie d'environ 634.19 m², dans une copropriété dont la superficie totale est de 1 618 m², au prix de 170 500 € (4 228 et 2 905 € de frais de commissions en sus), correspondant aux anciens bureaux de Pôle Emploi, appartenant à l'Etablissement Public National d'Assistance représenté par Monsieur. Serge Lemaitre, Directeur Régional de Pôle Emploi Midi Pyrénées (1, avenue du Docteur Gley à Paris - 75020),
- Vu l'avis du Service des Domaines « France Domaine » conforme au prix proposé dans la D.I.A en date du 11/05/2015, dont copie ci-jointe,
- Vu la décision municipale n° 2015/034 en date du 23/04/2015 reçue en Sous Préfecture de Muret en date du 28/04/2015,
- Considérant la nécessité de reloger les associations muretaines, dont les locaux sont impactés par la suppression du passage à niveau Saint-Germier et d'implanter la pépinière d'entreprises de la Communauté d'Agglomération du Muretain,
- Décide l'acquisition du bien situé 46, avenue Jacques Douzans, d'une superficie de 634.19 m², au prix sus indiqué dans la D.I.A,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son délégué, à l'effet de signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ POLITIQUE TARIFAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE NICOLAS DALAYRAC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération que l'on va faire à 2 voix avec Madame CORBERES, qui concerne l'Ecole Municipale d'Enseignement Artistique Nicolas Dalayrac. Cette école qui a de nombreuses années maintenant d'activités, est un des fleurons éducatif au niveau des arts de la Ville de Muret. Nous avons 76 % d'élèves qui viennent de Muret, 24 % d'élèves, de l'extérieur, nous avons à peu près 550 élèves. Le nombre d'élèves est stabilisé depuis quelques années. Nous avons déjà, le mandat précédent, réfléchi, mais nous n'avons pas trouvé le temps de poser les choses et de pouvoir arriver jusqu'à ce que nous souhaitions, et aujourd'hui nous y sommes arrivés. Nous avons l'ambition de mettre en place des tarifs en fonction des revenus pour les familles et nous avons aussi l'intention, mais là il y avait un directeur qui était un petit peu, je ne vais pas dire qu'il freinait, mais qui n'était pas trop dans ce sens pédagogique là, nous avons donc une nouvelle ambition pédagogique qui est : plutôt que de vendre quelques heures d'activités, de vendre un package. Virginie vous le dira mieux que moi, vendre un paquet dans lequel il y a une progression éducative. Ce que je vous propose c'est de mettre en place ces tarifs en fonction des revenus avec une volonté politique. Nous sommes là aussi, sur un équipement, et la Ministre le verra jeudi prochain, nous avons un équipement qui est à l'orée d'un quartier politique de la ville. Nous avons je ne vais pas dire une défection, nous n'avons pas dans cette école là, de fréquentation d'enfants issus de catégories populaires. Nous avons fait un geste et je vous propose de faire un geste politique fort envers ces populations. Vous regarderez c'est la tranche 1. Pour les habitants de Muret qui sont sur la tranche 1, c'est-à-dire pour des revenus « faibles » ils paieront leur inscription, mais nous offrirons les cours. Les gens paieront l'inscription à l'école, mais les cours pour cette tranche là seront gratuits. Il y aura ensuite un tarif de la 2^{ème} tranche, qui est 15 % je crois, 15 % plus bas que le tarif médian actuel, avec une progression, jusqu'au tarif médian actuel et puis il y aura une progression sur 3 ou 4 ans, de 15 % aussi pour une progression de ces tarifs. Certains auront une baisse, d'autres auront une hausse. En tout cas, nous aurons là et pour l'immense majorité, ça ne changera pas, puisque le corps central sur lequel nous avons basé notre travail c'est notre cœur de métier, c'est là où il y a le plus d'élèves. Une baisse pour quelques uns, une gratuité pour certains, une hausse pour quelques autres et un maintien des tarifs pour les extérieurs. Voici donc la philosophie de ce que nous avons voulu mettre en place. Dans les détails, Virginie, quelques éléments.

Madame SARREY CORBERES : C'est vrai que jusqu'ici étaient proposées pour les familles à faibles revenus, des bourses. Ca concernait, puisque les dossiers étaient assez lourds, 10 familles dans l'école aujourd'hui qui étaient 100 % remboursées. On avait dans ces familles aussi, 8 familles qui avaient une tranche inférieure à 399 € de revenus mensuels. En mettant ce quotient familial, ça va permettre, je suppose, à beaucoup plus de familles à faibles revenus de pouvoir participer à l'école de musique. Ensuite, on maintient également toujours les réductions par fratrie et sur les multi activités.

Monsieur le Maire : Avec une différence : c'est que jusqu'à maintenant, il y avait une réduction par exemple pour le 2^{ème} enfant, sur le 2^{ème} cours alors que là nous ferons une réduction sur la totalité de la facture. Ca aura aussi un impact financier pour alléger la note.

Madame SARREY CORBERES : Donc ce quotient familial a permis également de refaire la refonte des tarifs avec plus de cohésion puisqu'il y avait une certaine incohérence et une grille tarifaire extrêmement complexe, on avait un petit peu de mal à s'y retrouver. Ensuite, pour les familles qui verront cette augmentation, la ville va les accompagner en mettant en place sur 2 ans voilà. On va échelonner leur augmentation sur 2 ans, ce qui va leur permettre de sentir un petit peu cette augmentation.

Monsieur le Maire : Sur 1 an.

Madame SARREY CORBERES : Sur 1 an pardon, j'ai loupé une réunion alors du coup....il y a eu des choses qui ont été... voilà. La ville aussi s'engage à accompagner ces familles qui verront une augmentation.

Monsieur le Maire : Alors ceux qui étaient inscrits en 1^{ère} année cette année, ne connaîtront pas d'augmentation l'année prochaine, puisque justement, on a fait le choix de niveler pour un an. Ceux qui étaient en première année cette année, n'auront pas d'augmentation l'année prochaine. Les nouveaux entrants auront un prix différent. Mais nous avons aussi, tu ne l'as pas dit Virginie, souhaité donner un coup de pouce à la fidélité. C'est-à-dire qu'il y aura par rapport à aujourd'hui, une diminution de tarifs pour les vieux élèves. Pas les élèves vieux, mais les vieux élèves. Ceux qui sont restés 3, 4 ans à l'école de musique, ceux là, auront au bout de la 3^{ème} année, une baisse des tarifs.

Madame CREDOT : Ce que vous nous annoncez là, ce n'est pas inscrit sur la délibération que l'on a.

Monsieur le Maire : C'est dans les tarifs que vous le voyez. Je pensais, Madame CREDOT, en fine analyste que vous êtes, que vous auriez analysé les tableaux et que vous vous seriez aperçue par vous-même de cette courbe qui fait baisser.

Madame CREDOT : En fait, ce que vous nous dites, c'est 1^{ère} et 2^{ème} année, c'est l'ancienneté de l'élève, ce n'est pas le niveau de danse ou de théâtre, c'est ça ?

Monsieur le Maire : C'est quand il arrive.

Madame CREDOT : Non mais là, sur le tableau, 1^{ère} et 2^{ème} année, 3^{ème} année et plus c'est l'ancienneté. Ce n'est pas le niveau de classe.

Monsieur le Maire : C'est l'année.

Madame SARREY CORBERES : Oui, oui c'est tout à fait ça. C'est l'année d'ancienneté. C'est ça. En fait, on n'a pas dans cette école, comment dire, on n'a pas des examens qui font que l'on monte en 2^{ème} année et 3^{ème} année.

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas, c'est la philosophie...

Madame CREDOT : Il y a dans cette école des examens par niveau.

Monsieur le Maire : Mais nous ne sommes pas un conservatoire. Et nous ne voulons pas l'être. Nous voulons avoir à la fois, de la qualité dans l'enseignement pour donner des perspectives de progression et puis ceux qui ont envie de pousser fort, qu'ils aillent loin, ensuite nous avons besoin de vulgarisation et j'extrapolerai en disant que nous allons plus loin que ça dans la vulgarisation, nous avons mis depuis 2 ans, je crois, dans les espaces Agoras, la première étape de vulgarisation puisqu'il y a dans les espaces Agoras de la musique qui est rentrée dans les murs. Il y a des cours de guitare, il y a tout un tas de choses qui sont faites dans les Agoras pour la découverte et pour ceux qui ont envie de se faire plaisir. Après ceux qui ont envie de faire un petit peu plus, ils auront l'école Nicolas Dalayrac, ils pourront se perfectionner, et ceux qui ont envie, après ils continueront dans des écoles beaucoup plus spécialisées que la nôtre. Mais en tout cas, les diplômes qui sont donnés à nos élèves, sont de qualité et nous avons d'élèves de bons niveaux qui sortent de notre école. On le voit quand même tous les ans, lorsqu'il y a un spectacle qui est offert par les élèves de l'école, on voit quand même que les professeurs ont emmené leurs élèves à un bon niveau.

Madame CREDOT : J'ai besoin d'un cours d'interprétation de votre tableau, parce que je vois 1^{ère} et 2^{ème} année, niveau T9, si je comprends bien ce sont les élèves qui ont maximum 2 ans d'ancienneté : 59 €. 3^{ème} année et plus, normalement, ceux qui justifient d'une ancienneté qui devraient être récompensés : 104 €.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas où c'est.

Madame CREDOT : Trimestre danse et théâtre. Comment vous récompensez la fidélité, là je ne comprends pas. Parce que l'on passe de 59 € les 2 premières années à 104 € la troisième année.

Monsieur le Maire : Vous savez très bien qu'il y a un cycle, les 1 et 2 c'est un cycle, et ensuite c'est un autre cycle. Pour passer au cycle 2 il faut faire le cycle 1. Les deux premières années, en fait, c'est là que l'on a nivelé et que l'on a souhaité avoir une progression sur ces 2 premières années qui amènent à la 3^{ème} année. La 3^{ème} année, on va dire que c'est un début d'un cycle nouveau, vous savez très bien, la 3^{ème} année c'est un début de cycle nouveau qui amène après à la perfection, à se perfectionner au fil des ans. Il y a un premier cycle, on pourrait appeler ça le cycle de découverte et d'apprentissage et puis il y a le cycle de perfectionnement. Le cycle de découverte c'est 1 et 2 et après c'est le perfectionnement.

Madame CREDOT : Donc je reviens sur la première colonne ce n'est pas l'ancienneté des élèves, c'est le niveau des cycles.

Monsieur le Maire : Ca revient au même.

Madame CREDOT : Non, parce que selon l'âge des élèves, vous passez en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle, et vous n'êtes pas forcément en 1^{ère} et 2^{ème} année.

Monsieur le Maire : Mais oui, il y a le 1^{er} cycle et le 2^{ème} cycle.

Madame CREDOT : C'est par âge les cycles qu'ils se font, ce n'est pas par niveau de diplômes.

Monsieur le Maire : Attendez, vous effacez le logiciel d'aujourd'hui, vous allez recevoir avec ça la nouvelle organisation proposée par l'école et vous verrez les changements. Il n'y a plus la même organisation pédagogique, ça ne va pas quand même être la révolution, mais il y a une évolution pédagogique de l'école qui fait qu'il y a un cycle de découverte et d'apprentissage et un cycle de perfectionnement.

Monsieur DELAHAYE : Il y a plus de temps dans le second cycle que dans le premier cycle.

Madame CREDOT : Oui mais par exemple un enfant qui va arriver à l'âge de 12-13 ans, au jour d'aujourd'hui il va passer de cycle 3 en cycle 4, là si je vous suis il va rentrer en cycle 1, cycle découverte. Il va se retrouver avec des enfants qui ont 5-6 ans.

Monsieur le Maire : S'il commence....

Madame CREDOT : Ca ne marche pas comme ça.

Monsieur le Maire : Ce sont les professeurs qui verront dans les groupes pour faire un groupe découverte pour les petits, un groupe découverte pour les moins petits.

Madame SARREY CORBERES : Nous avons aussi accolé à ces tarifs, fait un changement aussi de proposition d'activités scolaires. Ca a changé, comme dit Monsieur le Maire, accolé à ces tarifs, vous verrez de nouvelles grilles de propositions où aujourd'hui on ne consomme plus, c'est ce qu'il vous a précisé en première partie, on ne consomme plus des heures de musique, de danse ou de théâtre, mais on prend une formation dans son ensemble. C'est ce qu'il faut voir et ce qu'il faut se mettre en tête aujourd'hui.

Monsieur le Maire : C'est le changement profond.

Madame SARREY CORBERES : C'est vrai, on n'a pas mis le programme pour pouvoir après voir...

Monsieur le Maire : En gros, il y a 2 changements, le premier qui est pédagogique sur les cursus, sur l'organisation et un deuxième qui est financier avec la mise en place de tarifs en fonction du quotient familial.

Monsieur JAMMES : Je voudrais intervenir parce que, autant je peux comprendre une évolution tarifaire liée à un changement pédagogique, un programme pédagogique etc... Dire que la culture doit être un acte politique fort et pour qu'il soit partagé par tous, là aussi, je suis d'accord. Mais là où je ne suis pas d'accord, c'est que, on va faire financer ça par des élèves déjà existants dont les revenus des parents sont un peu plus confortables. Si c'est un acte politique fort que doit avoir le Conseil Municipal, moi ce que je propose c'est que ce soit la ville qui prenne en charge cette différenciation et pas les élèves qui sont déjà présents dans l'école Nicolas Dalayrac. Voilà mon point de vue et je crois qu'il est partagé par le groupe.

Monsieur le Maire : Mais on va être d'accord, vous savez très bien Monsieur JAMMES....

Monsieur JAMMES : Ce n'est pas ce que vous dites dans l'augmentation tarifaire, moi ce que j'ai compris c'est que les élèves qui sont déjà actuellement à l'école, s'ils ont des revenus un petit peu plus confortables, vont voir augmenter leurs cotisations au profit d'autres. Ca c'est pas juste.

Monsieur le Maire : Ca, c'est la solidarité.

Monsieur JAMMES : C'est la vôtre, ce n'est pas la mienne.

Monsieur le Maire : La solidarité des muretain, Monsieur JAMMES, c'est que quand même, les muretain, ils donnent 580 173 € cette année, donc 75 % du coût de l'école Nicolas Dalayrac est payé par les impôts locaux.

Monsieur JAMMES : Est-ce que vous avez évalué le coût de cette opération ? On parle de combien ?

Monsieur le Maire : On le verra.

Monsieur JAMMES : Ben voilà. Moi ce que j'aurai voulu, c'est que l'on ait une évaluation de cela et si ça se résume à 5 000 ou 6000 €, pourquoi on fait porter cette charge là aux élèves existants et pourquoi on ne le prend pas en charge directement. On n'est pas à 5 000 € près quand on verse 580 000 €. Soyons cohérents.

Monsieur le Maire : Là, je pense qu'il faut que l'on prenne les choses globalement. Nous n'avons pas mis ça pour gagner de l'argent, sinon on aurait multiplier les tarifs par

Monsieur JAMMES : Je ne dis pas ça, je dis que la charge peut être prise....

Monsieur le Maire : Mais c'est normal que les riches payent plus chers que les pauvres.

Monsieur JAMMES : C'est votre philosophie. Ce n'est pas la mienne. Et d'ailleurs on voit dans quel état on est avec ce genre de philosophie. On voit bien où cela nous conduit. Continuons comme ça et on va appauvrir tout le reste. C'est ça votre philosophie ? Votre philosophie à vous c'est finalement appauvrir tout le monde. Ce n'est pas ma philosophie.

Monsieur le Maire : Monsieur JAMMES, vous faites de la politique politicarde là, faites attention lorsque nous avons mis en place à la CAM les tarifs des cantines, les tarifs des centres de loisirs en fonction des quotients familiaux exactement comme là, là c'est pareil, il y a ceux qui sont riches qui ont payé plus chers que ceux qui sont moins riches. C'est tout. Ça fait partie de la solidarité et dans la mesure où ...

Monsieur JAMMES : c'est votre notion de la solidarité, moi la vraie solidarité c'est la ville qui doit la prendre en charge, ça c'est une vraie solidarité. Et là du coup on fait vraiment reposer la charge sur un ensemble beaucoup plus large, sur une assiette beaucoup plus large et vous touchez une plus grande population. Donc vous impactez moins les revenus des gens tout simplement.

Monsieur le Maire : Monsieur JAMMES, je vais vous dire que si on voulait faire à l'équilibre, c'est 1072 € que tout le monde devrait payer. Parce que c'est 1072 € par élève, c'est le coût pour le muretain, celui qui n'en a rien à faire de l'EMEA, il paye 1072 €.

Monsieur JAMMES : Oui.

Monsieur le Maire Et donc il est normal,

Monsieur SOTTIL : A la cantine, tu ne payes....

Monsieur le Maire : Il est normal que nous puissions, et c'est comme ça qu'on l'a pris, regarder globalement, l'effort que le muretain dans son ensemble, fait pour pouvoir faire fonctionner l'école, et là dedans, de mettre en place des tarifs qui soient progressifs, avec certains qui payent un peu plus et d'autres qui payent un petit peu moins, pour qu'il y ait une certaine justice sociale qui soit mise en place avec en plus une volonté....

Monsieur JAMMES : La justice sociale elle est aussi au niveau de l'impôt.

Monsieur le Maire : Avec une volonté en plus de favoriser ceux pour qui quelque fois, les quelques euros qui sont nécessaires de mettre sur la table pour aller découvrir un instrument ou pour aller dans une école de musique, est une barrière qui n'est pas franchissable. Nous, on dit, celui là, qu'il vienne, on verra demain combien ça fera d'élèves en plus et comment on pourra les accompagner. Mais cette chose là, profonde, qui nous différencie, Monsieur JAMMES, c'est la différence entre les progressistes que nous sommes et la droite que vous êtes.

Madame CREDOT : Je crois que le débat est faussé. Les tarifs basés sur les revenus des parents sont discriminatoires et malsains. Déjà moi je suis assez hostile au fait que la municipalité ait connaissance des revenus individuellement, nominativement, des usagers de l'EMEA. Ensuite, il est faux de croire que se sont les plus aisés qui paieront. Pourquoi ? Parce que les plus aisés pour eux ça sera indolore, l'augmentation. Ceux qui ont le moins de revenus eux vont bénéficier d'une gratuité, alors tout à l'heure Pascal, tu disais, je suis contre la gratuité. Moi aussi. Parce que la gratuité ça amène....

Monsieur le Maire : Ce n'est pas entièrement gratuit, ils payent l'inscription.

Madame CREDOT : 16 € dans l'année, c'est moins cher que le CLAE. Ils vont amener les gamins garder à l'EMEA parce que ça sera moins cher que de les amener au CLAE.

Monsieur le Maire : Tant mieux.

Madame CREDOT : Voilà. Résultat des courses, qui c'est qui va payer : toujours les mêmes. La classe sacrifiée c'est-à-dire la classe moyenne. La même qui a déjà comme vous disiez tout à l'heure, en parlant des impôts locaux, celle qui a déjà contribué à la création et au fonctionnement de cette EMEA. Parce que dans ces 1072 € par an dont vous parlez, il ne faut pas croire que les 25 000 habitants de Muret payent 1072 € par an pour l'EMEA. Non, ce sont les contribuables muretais, ça représente bien moins de personnes. J'attends que vous terminiez pour avoir votre attention.

Monsieur le Maire : Non, mais c'était pour vous dire quand même qu'il faut faire attention à ce que l'on dit. Là ou il y a une forte augmentation, c'est vrai c'est pour la tranche 9. Et c'est celle là que vous avez regardé en premier, ça ne m'étonne pas.

Madame CREDOT : Pas du tout. J'ai fait mon petit calcul avec la tranche médiane que l'on connaît aujourd'hui elle est en tranche 4. C'est à peu près les tarifs que l'on connaît aujourd'hui.

Monsieur le Maire : 5 - 6. Vous avez la tranche 9 ce sont les revenus supérieurs à 8000 € par mois. 8000 € par mois, est ce que quand on gagne 8000 € par mois, on ne peut pas mettre 30 € de plus pour pouvoir financer le cours de danse ou de piano ?

Madame CREDOT : C'est fictif. Tout simplement parce que vous partez sur un calcul de quotient familial. Vous avez des tas de gens parce qu'ils travaillent dans certaines activités... par exemple les élus, prenons l'exemple des élus. Vous êtes Maire, vous avez un revenu, vous bénéficiez d'un régime fiscal particulier qui fait que sur votre avis d'imposition, vous n'allez pas avoir le quotient familial que la même personne qui gagne le même revenu par le fruit de son travail.

Monsieur le Maire : Mais non vous vous trompez.

Madame CREDOT : Le quotient familial est une référence qui est totalement injuste.

Monsieur le Maire : Que vous la contestiez, oui.

Madame CREDOT : Elle favorise par exemple les gens qui ont beaucoup plus d'enfants, parce que les demi parts et au-delà à partir du 3^{ème} enfant, c'est une part complète qui compte. Vous allez vous retrouver avec des foyers qui sont parfois aisés, mais parce qu'ils ont 4, 5 enfants, vont se retrouver dans des tranches tarifaires inférieures. Je vous parle notamment des gens qui ont de très forts revenus, mais qui ont un certain nombre d'enfants et qui vont tomber dans des tranches 5 à 6. Alors que des classes moyennes qui vont être à 2500 € de revenus par parent, c'est pas non plus le bout du monde, on ne parle pas de milliardaires, ces gens là vont se retrouver dans les mêmes tranches parce qu'au niveau du quotient familial, ils n'auront peut être qu'un enfant. Si vous avez regardé les chiffres de l'INSEE, aujourd'hui, au niveau du

Monsieur le Maire : Madame CREDOT.

Madame CREDOT : Au niveau des foyers constitutifs de la Ville de Muret, ce sont ces foyers qui ont 1 seul enfant qui sont majoritaires à Muret. Ils ne vont pas avoir

Monsieur le Maire : Non.

Madame CREDOT : Si, reprenez l'INSEE avec le recensement 2012, vous avez 26 % des ménages qui ont 1 enfant, 47 % qui n'en n'ont pas, 18 % qui en ont 2 et on tombe à 5.8 % qui ont 3 enfants et 2 % qui ont 4 et plus d'enfants. Voyez que le quotient familial, finalement, avec un nombre d'enfants réduits, il crée une injustice. Ensuite, la gratuité, moi je n'y crois pas, d'ailleurs ça n'existe pas en dehors du don. Quand on donne de son temps, il y a de la gratuité, ça veut dire que l'on est volontaire pour le faire. Quand c'est une tierce personne qui dit, « je prends de ton argent pour le donner à quelqu'un d'autre », ça s'appelle du vol, du recel, ce que vous voulez mais pas de la gratuité. La gratuité, elle donne en plus, une fausse idée du prix. Parce que aujourd'hui, ceux qui bénéficient de la gratuité totale, qu'est ce qu'ils vont avoir à l'esprit ? L'enseignement artistique, ça ne coûte rien. Je suis désolée, nous avons dans cette EMEA des enseignants de qualité, qui sont diplômés, qui délivrent un bon enseignement qui font des spectacles de qualité. Je vous ai entendu dire tout à l'heure que les spectacles étaient de qualité, je suppose qu'on vous l'a rapporté parce que vous avez brillé par votre absence cette année au niveau des 3 spectacles de danse qui pourtant étaient effectivement d'une très grande qualité.

Monsieur le Maire : Mais je suis allé à d'autres.

Madame CREDOT : Oui mais ça, vous voyez ça me gêne car c'est une école municipale.

Monsieur le Maire : Mais je suis allé à d'autres.

Madame CREDOT : Alors pour aller au Prix du Jeune Ecrivain d'ailleurs, comme ça vous avez la chance d'avoir Monsieur SEBBAH qui vous fait un plaidoyer au moment des réunions de quartier pour dire que vos projets sont extraordinaires, mais...

Monsieur le Maire : Ca, ça ne vous a pas plu.

Madame CREDOT : Ca ne m'a pas étonnée, ça m'a plutôt fait sourire voyez vous. Je trouve ça un peu pitoyable mais bon.

Monsieur le Maire : Je lui dirai ne vous inquiétez pas.

Madame CREDOT : Vous pourrez lui dire il n'y a pas de soucis.

Monsieur BAJEN : N'oublions pas que c'est un homme d'esprit.

Madame CREDOT : C'est peut être un homme d'esprit, mais c'est un homme qui surtout bénéficie d'une subvention énorme de la Ville de Muret.

Monsieur le Maire : Je vous arrête.

Madame CREDOT : Ca, ça vous interpelle.

Monsieur le Maire : Alors là, arrêtez parce que franchement, regardez les prestations et regardez ce que fait cette association et regardez les subventions qu'elle a, s'il vous plaît, relativisons les choses. Alors Madame CREDOT, on va arrêter là, on est vraiment sur de la politique.

Madame CREDOT : Je termine sur l'EMEA.

Monsieur le Maire : On est vraiment sur de la politique. Et...

Madame CREDOT : Vous n'avez pas à me couper, c'est une décision politique.

Monsieur le Maire : On est vraiment sur la politique et là, on voit bien nos clivages et je vous dirai que là ou vous défendez quelque chose, vous-même, vous défendez le contraire lorsque le gouvernement a décidé une partie des allocations familiales en fonction des revenus. Vous dites le contraire de ce que vous dites tout à l'heure. Je n'y comprends plus rien.

Madame CREDOT : Je ne suis pas au gouvernement.

Monsieur le Maire : Vous ne risquez pas d'y être.

Madame CREDOT : En quoi je dis le contraire ?

Monsieur le Maire : Vous défendez une chose quand vous êtes en dehors de ces murs en attaquant le gouvernement systématiquement, et quand il prend une mesure

Madame CREDOT : Vous ne parlez pas de moi là, vous parlez d'une tierce personne ?

Monsieur le Maire : Non, je parle de vous. Et quand vous dites le contraire dans ce Conseil Municipal, alors s'il vous plaît...

Madame CREDOT : Qu'est ce que j'ai dit ? Expliquez moi ce que j'ai dit qui est contraire à ce que j'ai pu dire avant ?

Monsieur le Maire : Ca va. Donc on va passer au vote. Il y a ceux qui sont contre le fait de faire payer ...

Madame CREDOT : Ensuite je termine sur les observations sur la gratuité.....

Monsieur le Maire : On arrête.

Madame CREDOT : C'est un débat, c'est un Conseil Municipal, on peut s'exprimer.

Monsieur le Maire : On arrête le débat s'il vous plait.

Madame CREDOT : La gratuité, pourquoi vous ne parlez pas des ces mêmes personnes qui bénéficient de la gratuité, qui ont dégradé l'EMEA qui viennent faire de l'exhibitionnisme ...

Monsieur le Maire : Non, mais vous arrêtez là.

Madame CREDOT : C'est une vérité.

Monsieur le Maire : C'est une honte ce que vous dites.

Madame CREDOT : C'est une vérité que vous ne voulez pas voir pour faire croire qu'il ne se passe rien à Muret.

Brouhaha

Monsieur le Maire : C'est honteux Madame CREDOT.

Madame CREDOT : Il se passe des choses à Muret et vous ne voulez pas les voir.

Monsieur le Maire : C'est honteux ce que vous dites là. C'est de la stigmatisation, c'est honteux de la part de quelqu'un qui, jusqu'à aujourd'hui je respectais. Et je vous promets qu'à partir d'aujourd'hui, je ne peux plus respecter des propos comme vous les tenez et...

Madame CREDOT : Vous faites ce que vous voulez, je peux dire ce que je pense.

Monsieur le Maire : C'est à la limite de l'intolérable.

Madame CREDOT : Intolérable, c'est une réalité. On a voté les travaux

Monsieur le Maire : C'est intolérable. Je mets au vote cette proposition et je suis vraiment déçu de votre intervention parce que je vous croyais vraiment à une hauteur politique, autrement que celle que vous avez là qui est à la limite de la perversion de la politique et de la stigmatisation de certains.

Madame CREDOT : Mais parce que vous ne supportez pas que l'on vous tienne tête et que l'on ne soit pas d'accord avec vous.

Monsieur le Maire : Ca va, ça va maintenant. C'est bon. Donc qui est contre ces tarifs qui vont dans le sens de la justice sociale, de l'équité et des apprentissages éducatifs.

Dans le cadre de sa politique culturelle municipale, la commune de Muret propose, à travers son établissement d'enseignement artistique, un cursus pédagogique ouvert aux disciplines musicales, théâtrales et chorégraphiques et ce, grâce au savoir-faire d'enseignants diplômés.

Afin de rendre cette école accessible au plus grand nombre, la collectivité souhaite introduire une politique tarifaire plus juste et solidaire basée sur le quotient familial.

Celui-ci se fonde sur une progressivité des tarifs sur 9 tranches avec une tranche I (QF<400) dont les frais de scolarité seront exonérés.

Avec cette nouvelle indexation des tarifs sur le QF, la moitié des élèves verront leurs tarifs maintenus ou réduits.

Qui plus est, cette grille tarifaire se pondère par un accompagnement technique et financier des élèves et des familles les plus impactés. En même temps, un tarif est créé pour accompagner l'émergence de nouvelles pratiques collectives comme le chant choral enfant et adulte, des ateliers de musiques actuelles, jazz et improvisation. Les élèves déjà inscrits dans un cursus bénéficient de la gratuité.

Enfin, cette nouvelle indexation permet de simplifier une grille tarifaire complexe. Celle-ci s'établit, non plus par temps de cours dispensés, mais sur la base de cycles d'apprentissages gradués, lisibles et bien identifiés.

L'ensemble des tarifs est ici exposé en pièce jointe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager et organiser la mise en place de cette nouvelle politique tarifaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la nouvelle politique tarifaire et la mise en place du quotient familial ainsi exposés,
- Prend acte de la nouvelle grille des tarifs,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son Adjoint délégué, pour la mise en œuvre de cette nouvelle politique tarifaire à l'école Municipale Nicolas Dalayrac.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 27 voix,
Mesdames GINER, CAUSSADE et Messieurs SOTTIL, GAU, JAMMES (+ 1 proc)
s'abstenant et Madame CREDOT et Monsieur MOISAND votant contre.***

Désignations	Base et prestations	Nouveaux tarifs									
► Ecole Nicolas DALAYRAC											
Droits d'inscription annuels - Danse - Théâtre & Musique											
		Muret									Extérieur
Enfant	Danse - Théâtre & Musique	16									49
Adulte	Danse - Théâtre & Musique	31									65
Quotient Familial (en €)		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	Extérieur
		inf à 399	400 à 599	600 à 899	900 à 1299	1300 à 1599	1600 à 1999	2000 à 2799	2800 à 3199	sup à 3200	
Trimestre Eveil et Initiation											
Moyenne et grande section de maternelle		0	38	39	40	42	45	46	47	48	100
CP		0	45	46	48	50	53	55	56	58	115
CE1 (et Barre à terre, danse classique adulte)		0	54	56	57	60	64	65	67	69	127
Trimestre Danse et Théâtre											
1er et 2e année		0	46	47	48	51	54	56	57	59	130
3e année et +		0	81	83	86	90	95	98	101	104	160
Adulte		0	84	86	88	93	99	101	104	107	166
Trimestre Musique (Pack Formation Musicale et Instrument)											
1er et 2e année		0	81	83	86	90	95	98	101	104	198
3e année et +		0	115	118	122	128	136	140	143	147	254
Adulte		0	167	172	177	186	197	203	208	214	340
Trimestre Musique (Instrument seul)											
1er et 2e année		0	47	48	49	52	55	57	58	60	104
3e année et +		0	59	61	63	66	70	72	74	76	132
Adulte		0	126	130	133	140	148	153	157	161	199
Trimestre Orchestre – Ensembles (gratuit si inscription à l'une des activités de l'école)											
Tous niveaux		0	20							20	
Seuls les habitants de Muret, sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription, et sur présentation du dernier justificatif CAF (ou du dernier avis d'imposition le cas échéant), pourront bénéficier de la tarification selon le QF											
En cas de non transmission des documents nécessaires, la tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée sur la facture											
En cas de changement de situation professionnelle (perte d'emploi...) ou familiale (divorce, modification de la garde de l'enfant, décès...), le Quotient familial peut être révisé au prorata des trimestres restants dus, à la demande du responsable de l'élève en prenant rendez-vous auprès de la direction de l'EMEA Nicolas Dalayrac.											
Est considéré comme adulte tout élève ayant 18 ans au moment de son inscription											
Les étudiants bénéficient du tarif "enfant" sur présentation d'un justificatif (carte étudiant)											
Les agents de la ville et leurs enfants bénéficient du tarif Muret sur présentation d'un justificatif (arrêté, fiche de paie)											
Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité											
L'inscription est annuelle et le paiement des frais de scolarité s'effectue au début de chaque trimestre											
La location du costume de danse (pour les élèves inscrits en danse) est facturable au troisième trimestre et est non remboursable (15 euros)											
Sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'incapacité à poursuivre les cours jusqu'à la fin du trimestre en cours, un prorata sera appliqué sur la facture en fonction des mois d'activités effectivement suivis											
Réductions : * Dès le second enfant de la famille inscrit 10 % de réduction sur le montant total de la facture, à partir du 3ème enfant inscrit 15 % de réduction sur le montant total de la facture											
A partir de la seconde activité dans un domaine artistique différent 10 % de réduction sur montant total de la facture											

Désignations	Base et prestations	Grille tarifaire pondérée, accompagnement technique et financier des familles								
➤ Ecole Nicolas DALAYRAC										
Droits d'inscription annuels - Danse - Théâtre & Musique										
										Muret
Enfant	Danse - Théâtre & Musique	16								
Adulte	Danse - Théâtre & Musique	31								
Quotient Familial (en €)		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
		inf à 399	400 à 599	600 à 899	900 à 1299	1300 à 1599	1600 à 1999	2000 à 2799	2800 à 3199	sup à 3200
Trimestre Théâtre et Danse										
Enfant danse 2ème année										
Enfant théâtre		0	46	47	48	51	54	56	57	59
Trimestre Musique (Pack Formation Musicale et Instrument)										
Enfant Pack FM et Instrument 2ème année		0	76	78	80	84	89	92	94	97
Trimestre Instrument Seul										
Enfant Instrument Seul 2ème année		0	38	39	40	42	45	46	47	48

▪ ADMISSION EN NON VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

La première délibération c'est l'admission en non valeurs des créances irrécouvrables. Vous avez annexé la liste des non-valeurs, il y en a pour 141,90 € et la plupart ce sont des petites sommes.

Monsieur le Maire : Des questions ? Qui est contre ? Absentions ? Unanimité. Merci.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable public, monsieur René Garrigues,

Considérant sa demande pour l'admission en non-valeurs. Ce produit n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécutions prévues par le Code des Procédures Civiles.

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeurs par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet d'apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Se prononce sur l'admission en non-valeurs pour un montant total de 582.59 € suivant les tableaux annexés ci-joints,
- Précise que les crédits sont prévus au budget 2015 sur le compte 6541- Créances admises en non valeurs,
- Habilitte le Maire ou à défaut son délégué à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 27/05/2015
031019 TRES. MURET
01100 - MURET -

Exercice 2015
Liste n° 1306912031

Exercice	Référence pièce	Nom du redevable	Montant restant	Motif de la présentation	Objet du titre
2012	T-797	CAP AERO 66	6,30	RAR inférieur seuil poursuite	Redevances atterrissage
2012	T-817	RTE EDF TRANSPORT	9,50	RAR inférieur seuil poursuite	Redevances atterrissage
2012	T-804	SODELAVIA	6,30	RAR inférieur seuil poursuite	Redevances atterrissage
2013	T-559	AEROCLUB UZEIN AERO T	23,10	RAR inférieur seuil poursuite	Redevances atterrissage
2013	T-556	AEROFLOT	6,30	RAR inférieur seuil poursuite	Redevances atterrissage
2013	T-554	MENDELSSOHN FREDERIC	25,20	RAR inférieur seuil poursuite	Redevances atterrissage
2013	T-532	METEO France CNRM	25,20	RAR inférieur seuil poursuite	Redevances atterrissage
2013	T-414	MOKTAR MOHAMED	20,00	RAR inférieur seuil poursuite	Remboursement DVD médiathèque
2012	T-896	SOLER CARMEN	20,00	RAR inférieur seuil poursuite	Impayé Agora pyrénées

TOTAL ADMISSION EN NON VALEUR	141,90 €
--------------------------------------	-----------------

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 27/05/2015
031019 TRES. MURET
01100 - MURET -

Exercice 2015
Liste n° 1306911931

Exercice	Référence pièce	Nom du redevable	Montant restant	Motif de la présentation	Objet du titre
2010	T-795	DUVAIL YANN	263,09	Décédé et demande renseignement négative	Frais fourrière
2011	T-497	REVUELTA OLIVIER	177,60	PV Carence	impayés EMEA

TOTAL ADMISSION EN NON VALEUR	440,69 €
--------------------------------------	-----------------

▪ ACTUALISATION 2015 DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES PROPOSES PAR LA COMMUNE DE MURET

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

Actualisation des tarifs 2015 des différents services proposés par la Ville. Je vais lire tous les tarifs, ligne par ligne.

Il y a des tarifs qui augmentent, des tarifs qui ne bougent pas et des tarifs qui baissent. Vous avez 7 pages de tarifs, bien sûr que je ne vais pas vous les lire, sinon demain matin on est encore là. Si il y a des questions, je peux y répondre. Il y a des nouveaux tarifs puisqu'il y a des nouvelles demandes et c'est pour répondre à ces nouvelles demandes que l'on met en place ces tarifs.

Monsieur le Maire : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Tous les ans, il convient de rappeler ou d'actualiser les tarifs appliqués pour les services proposés au public ainsi que les occupations du domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE l'actualisation des tarifs des différents services ainsi que leurs dates d'entrée en vigueur, comme indiquées dans le tableau ci-après ;
- NOTIFIE ces éléments aux régisseurs de recettes ;
- AUTORISE l'incinération des tickets non utilisés pendant leur période de validité ;
- HABILITE le Maire ou à défaut son délégué à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
--------------	---------------------	----------------	----------------------------	-----------------	--------------------------

1 / SERVICES CULTURELS

► MEDIATHEQUE

Cartes adhérents Muretais et Cyber base / CAM		GRATUIT	10-juil.-14		sans objet
Cartes d'adhérents et Cyber base extérieurs		15,00 €	10-juil.-14	17,00 €	01/09/2015
Renouvellement carte		3,00 €	10-juil.-14		sans objet
Photocopie		0,15 €	10-juil.-14		sans objet
Impression noir et blanc Cyber base		0,10 €	10-juil.-14	0,15 €	01/09/2015
Impression couleur Cyber base		0,15 €	10-juil.-14	0,20 €	01/09/2015
Atelier Cyber base		1,50 €	10-juil.-14	2,00 €	01/09/2015
Cyber Base en consultation libre 1 h non inscrit				2,00 €	01/09/2015
Livre "La tragédie de Muret"		16,50 €	10-juil.-14		sans objet
Catalogue "La bataille de Muret"		5,00 €	10-juil.-14		sans objet
Renouvellement carte extérieurs		15,00 €	10-juil.-14	17,00 €	01/09/2015
Remboursement dvd < 40 euros		20,00 €	10-juil.-14		sans objet
Remboursement dvd > 40 euros		30,00 €	10-juil.-14		sans objet

Ø Auditorium et Théâtre

Associations de Muret

FORFAIT : trois services minimum (comprenant l'éclairage et la sonorisation)	Base : un service (4h, 61 €)	183,00 €	10-juil-14	260,00 €	01/09/2015
	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum				
TARIF (au-delà du forfait), par tranche d'un service (4 heures)	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum	61,00 €	10-juil.-14	130,00 €	01/09/2015

Gratuité pour les associations de Muret, une fois par an, pour les tarifs « forfait » et « au-delà du forfait » en contrepartie de l'organisation d'un spectacle ou d'une manifestation sans entrées payantes.

Autres utilisateurs

FORFAIT : trois services minimum (comprenant l'éclairage et la sonorisation)	Base : un service (4h, 123 €)	369,00 €	10-juil-14	390,00 €	01/09/2015
	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum				
TARIF (au-delà du forfait), par tranche d'un service (4 heures)	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum	123,00 €	10-juil.-14	195,00 €	01/09/2015

Buvette – Théâtre

Jus de fruit et sodas (bouteilles, canettes)		1,60 €	10-juil.-14		Sans objet
Eau minérale + friandises		1,00 €	10-juil.-14		Sans objet

Location de matériels techniques

Eclairage	Grill technique 10mx12m équipé de 40 projecteurs et d'une console lumière	1 250,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Caution		500,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Sonorisation	Diffusion 2 KWA, console, parc micros 6 unités, 2 retours	500,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Caution		300,00 €	10-juil.-14		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
--------------	---------------------	----------------	----------------------------	-----------------	--------------------------

➤ **Ecole Nicolas DALAYRAC**

Voir grille ci-joint

➤ **OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME**

Livre de P. Lissaragues		15,20 €	10-juil.-14		Sans objet
Carte poste "Les aviateurs"		0,80 €	10-juil.-14		Sans objet
Livre sur l'architecture de Muret		3,00 €	10-juil.-14	GRATUIT	01/09/2015
Disques de stationnement		GRATUIT	10-juil.-14	jusqu'à épuisement	
Disques de stationnement Normes Européennes		1,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Topo Guides	Guide Haute Garonne	14,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	Fichier sentier	1,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Carte postale	Envolée Icare	1,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Carte postale	Avion 3	1,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Poster	40X60	4,50 €	10-juil.-14		Sans objet
Poster	60X80	7,50 €	10-juil.-14		Sans objet
Médaille Ader	Edition limitée	45,00 €	10-juil.-14		Sans objet
La poupée Muretaine	Porte Clé	8,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	17 cm	15,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	40 cm	45,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Livre "La tragédie de Muret"		16,50 €	10-juil.-14		Sans objet
Catalogue "La bataille de Muret"		5,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Autocollants blason		0,50 €	10-juil.-14		Sans objet
Produit 1213	Vin de Ribonnet	7,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	Chocolats	12,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	Livret de coloriage	3,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	Magnet chevalier	1,50 €	10-juil.-14		Sans objet
	Stylo animé	2,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	BD	15,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Spectacle vivant pour les établissements scolaires/culturels et socio-éducatifs	Médiation culturelle et artistique avant et après spectacles: prix / élève	3,00 €	10-juil.-14		Sans objet

➤ **MUSEE CLEMENT ADER**

ENTREES INDIVIDUELLES	Muretains	GRATUIT	10-juil.-14		Sans objet
	Extérieur Muret	2,50 €	10-juil.-14		Sans objet
ENTREES GROUPEs (visites guidées sur RDV)	Par personne	2,50 €	10-juil.-14		Sans objet
ENTREES SCOLAIRES	Muretains	GRATUIT	10-juil.-14		Sans objet
	Extérieur Muret	1,50 €	10-juil.-14		Sans objet
PRODUITS DERIVES	Cartes postales	1,00 €	10-juil.-14	0,50 €	01/09/2015
	Marque-pages	1,00 €	10-juil.-14	0,80 €	01/09/2015
	Livre "Un garçon dans le vent"	6,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Livre de P. Lissaragues				15,20 €	01/09/2015
Catalogue "La bataille de Muret"				5,00 €	01/09/2015

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
---------------------	----------------------------	-----------------------	-----------------------------------	------------------------	---------------------------------

2 / LOCATION DES SALLES

► Salle des Fêtes : P. SATGE

Partenaires institutionnels (publics ou assimilés)		Gratuit	10-juil.-14		Sans objet
Entreprises extérieures		765,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Entreprises Muretaines		570,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Associations de Muret		85,00	10-juil.-14		Sans objet
Forfait week end association muretaine		100,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Caution		500,00 €	10-juil.-14		Sans objet

► Salles des Fêtes : OX et ESTANTENS

Partenaires institutionnels (publics ou assimilés)				gratuit	Sans objet
Particuliers Muretais					
Muretais	-Tarif jour	470,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	-Forfait Week-End	600,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Associations de Muret					
Associations de Muret	-Tarif jour	85,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	-Forfait Week-End	100,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Entreprises de Muret				600,00 €	Sans objet
Caution		500,00 €	10-juil.-14		Sans objet

► Salle Alizé (1 aire)

Partenaires institutionnels (publics ou assimilés)		Gratuit	10-juil.-14		Sans objet
Associations muretaines		327,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Compétitions sportives		Gratuit	10-juil.-14		Sans objet
Manifestations dans le cadre du rayonnement de la ville	Convention de partenariat	Gratuit	10-juil.-14		Sans objet
Autres utilisateurs	1 aire / jour	1 612,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	2 aires / jour			3 224,00 €	
Caution		800,00 €	10-juil.-14		Sans objet

► Salle C. ADER

Partenaires institutionnels (publics ou assimilés)				Gratuit	Sans objet
Associations de Muret		Gratuit	10-juil.-14		Sans objet
Nbre réservation > 10 / ans	la réservation	30,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Autres Utilisateurs		48,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Caution		100,00 €	10-juil.-14		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
➤ Salle PAILLOU					
Partenaires institutionnels (publics ou assimilés)				gratuit	
Associations de Muret		85,00	10-juil.-14		Sans objet
Forfait week end association muretaine		100,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Autres utilisateurs exterieurs	Tarif jour			300,00 €	Sans objet
	Forfait week end			400,00 €	Sans objet
Entreprises Muret	Tarif jour			200,00 €	Sans objet
	Forfait week end			300,00 €	Sans objet
Particuliers Muretais	Tarif jour			100,00 €	Sans objet
	Forfait week end			200,00 €	Sans objet
Caution		500,00 €	10-juil.-14		Sans objet

➤ Salles Agoras Peyramont et Pyrénées					
Particuliers muretais	Tarif jour (1 fois /an/famille)	100,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Particuliers muretais	Forfait week end			200,00 €	Sans objet
Caution		500,00 €	10-juil.-14		Sans objet

Gratuité annuelle pour : Assemblée Générale des Associations Muretaines pour toutes les salles, sauf Clément Ader.

3 / ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

➤ Carte Pass'sports 6-12					
Enfants muretais		10,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Enfants du territoire de la CAM		15,00 €	10-juil.-14		Sans objet
➤ Carte Pass'sports 12-18					
Enfants muretais		15,00 €	10-juil.-14		Sans objet

TOTAL RECETTES ENVISAGEES

➤ Gymnase et terrains d'entraînement					
Utilisation d' 1 heure		12,92 €	10-juil.-14		Sans objet
➤ Terrains d'entraînement					
Utilisation d' 1 heure		9,18 €	10-juil.-14		Sans objet
➤ Terrains d'honneur					
Utilisation d' 1 heure		75,00 €	10-juil.-14		Sans objet
➤ Terrain C. ADER					
Utilisation d' 1 heure		225,00 €	10-juil.-14		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
--------------	---------------------	----------------	----------------------------	-----------------	--------------------------

4 / REDEVANCES FUNERAIRES

► Concessions en terre					
Concessions de base	15 ans	170,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	30 ans	428,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	50 ans	855,00 €	10-juil.-14		Sans objet

► Concessions construction d'un monument					
Concessions construction d'un monument	15 ans	342,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	30 ans	855,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	50 ans	1 710,00 €	10-juil.-14		Sans objet

► Columbariums (Muret, Estantens, Ox)					
Columbariums - Muret - Estantens et Ox	15 ans	85,50 €	10-juil.-14		Sans objet
	30 ans	171,00 €	10-juil.-14		Sans objet

► Caveaux collectifs (dépositaire) (Muret, Estantens, Ox)					
Dépôts < à 48 heures	Dépôts < à 48 heures	Gratuit	10-juil.-14		Sans objet
1er trimestre par mois	1er trimestre par mois	22,00 €	10-juil.-14		Sans objet
2 ^e trimestre par mois	2 ^e trimestre par mois	25,50 €	10-juil.-14		Sans objet
3 ^e trimestre par mois	3 ^e trimestre par mois	42,50 €	10-juil.-14		Sans objet
4 ^e trimestre par mois	4 ^e trimestre par mois	51,00 €	10-juil.-14		Sans objet
2 ^e me année par mois	2 ^e me année par mois	63,50 €	10-juil.-14		Sans objet

5 / REDEVANCES AERONAUTIQUES

		% remise/tarifs	Date de la dernière délibération		Nouveaux tarifs
Aéroclub Clément ADER et Jean MERMOZ	Tarifs de base				
Redevance des aéronefs atterrissage < 1,5 t	6,30 €	85%	10-juil.-14		Sans objet
Tarifs après réduction		0,95 €			
Redevance des aéronefs atterrissage 1,5 t <> 2,5 t	10,20 €	85%	10-juil.-14		Sans objet
Tarifs après réduction		1,53 €			Sans objet
Redevance aéronefs atterrissage 2,5 t <> 6 t	16,30 €	85%	10-juil.-14		Sans objet
Tarifs après réduction		2,45 €			Sans objet
Redevance aéronefs atterrissage > 6t	31,60 €	85%	10-juil.-14		Sans objet
Tarifs après réduction		4,74 €			Sans objet
Balisage nocturne par utilisation qq tonnage	3,30 €	3,30 €	10-juil.-14		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
SEFA et AUTRES BASES	Tarifs de base	% remise/tarifs			
Redevance des aéronefs atterrissage < 1,5 t Tarifs après réduction	6,30 €	75% 1,58 €	10-juil.-14		Sans objet
Redevance des aéronefs atterrissage 1,5 t <> 2,5 t Tarifs après réduction	10,20 €	75% 2,55 €	10-juil.-14		Sans objet
Redevance aéronefs atterrissage 2,5 t <> 6 t Tarifs après réduction	16,30 €	75% 4,08 €	10-juil.-14		Sans objet
Redevance aéronefs atterrissage > 6t Tarifs après réduction	31,60 €	75% 7,90 €	10-juil.-14		Sans objet
Balisage nocturne par utilisation qq tonnage	3,30 €	3,30 €	10-juil.-14		Sans objet
NON BASES	Tarifs de base	% remise/tarifs			
Redevance des aéronefs atterrissage < 1,5 t Tarifs après réduction	6,30 €	0,00%	10-juil.-14		Sans objet
Redevance des aéronefs atterrissage 1,5 t <> 2,5 t Tarifs après réduction	10,20 €	0,00%	10-juil.-14		Sans objet
Redevance aéronefs atterrissage 2,5 t <> 6 t Tarifs après réduction	16,30 €	0,00%	10-juil.-14		Sans objet
Redevance aéronefs atterrissage > 6t Tarifs après réduction	31,60 €	0,00%	10-juil.-14		Sans objet
Balisage nocturne par utilisation qq tonnage	3,30 €	0,00%	10-juil.-14		Sans objet
ULM Forfait annuel	46,70 €		10-juil.-14		
Stationnement des aéronefs par jour qq tonnage	4,05 €		10-juil.-14		

Pas de réduction pour les non basés

Pour les personnes physiques ou morales exploitant leur activité sur le site de Muret / Lherm, mais n'utilisant pas directement la piste - activités d'hélicoptères par exemple - le taux de réduction sera porté à 85 % compte tenu du fait qu'ils bénéficient de l'enviennement du site, mais ne participent pas directement à la dégradation de la piste.

6 / JARDINS FAMILIAUX

➤ Annuel					
Imposables	Parcelles de 70 m ²	70,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	Parcelles de 100 m ²	100,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Non imposables	Parcelles de 70 m ²	35,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	Parcelles de 100 m ²	50,00 €	10-juil.-14		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
--------------	---------------------	----------------	----------------------------	-----------------	--------------------------

7 / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Commerces ambulants	Le m² / MOIS sans électricité	8,90 €	10-juil.-14		Sans objet
	Le m² / MOIS avec électricité	10,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	Le m²/jour pour les demandes < ou = à 10 jours / mois sans électricité	0,89 €	10-juil.-14		Sans objet
	Le m²/jour pour les demandes < ou = à 10 jours / mois avec électricité	1,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Terrasses des commerçants	Le m² / MOIS	0,91 €	10-juil.-14		Sans objet

➤ MARCHE DE PLEIN VENT

Le mètre linéaire de façade marchande, sur l'allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2,50 mètres	Commerçants abonnés Le ml par marché	1,02 €	25-sept.-14		Sans objet
	Commerçants non abonnés Le ml par marché	1,77 €	25-sept.-14		Sans objet
	Commerçants abonnés Forfait électricité vitrines par trimestre			2,00 €	01/10/2015
	Commerçants abonnés Forfait électricité Camions magasins et pâtisseries par trimestre		-	12,00 €	01/10/2015

➤ MARCHE DE NOEL

Denrées alimentaires	6 jours	180,00 €	20-nov.-14		Sans objet
	12 jours	360,00 €	20-nov.-14		Sans objet
Denrées non alimentaires	6 jours	150,00 €	20-nov.-14		Sans objet
	12 jours	300,00 €	20-nov.-14		Sans objet
Chalet Buvette	13/12/2014 au 04/01/2015	1 200,00 €	20-nov.-14		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
--------------	---------------------	----------------	----------------------------	-----------------	--------------------------

8 / ESPACES AGORAS

➤ ESPACES AGORAS					
MQ1/MQ2/MQ3/MQA - CARTE DE 10 UNITES*	Muretains QF < ou égal à 800 euros	10,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	Muretains QF > 800 euros	12,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	CAM	20,00 €	10-juil.-14		Sans objet
	EXTERIEURS	25,00 €	10-juil.-14		Sans objet

* Détails du coût par séance ci-dessous

COURS PAR SEANCE	Muretains QF < à 800 euros	Muretains QF > à 800 euros	CAM	EXTERIEURS	Sans objet
Activités encadrées par des bénévoles ou des agents municipaux	GRATUIT	GRATUIT	2 EUROS	2,5 EUROS	Sans objet
Activités organisées en partenariat avec des associations muretains ou avec des intervenants autres que les agents municipaux	1 EURO	1,20 EUROS	2 EUROS	2,5 EUROS	Sans objet
Activités cuisine (coût des denrées d'environ 60 euros par séance)	5 EUROS	6 EUROS	10 EUROS	12,50 EUROS	Sans objet
Aquagym	4 EUROS	4,80 EUROS	8 EUROS	10 EUROS	Sans objet

SORTIES EXTERIEURES	Muretains QF < ou égal à 800 euros			5,00 €	Sans objet
	Muretains QF > 801 euros et 1150			12,00 €	Sans objet
	Muretains QF > 1151			18,00 €	Sans objet
	CAM			30,00 €	Sans objet
	EXTERIEURS			40,00 €	Sans objet

Droit de place manifestation Eté au Parc	Montant du droit de place par jour d'activité	20,00 €	4-juin-14		Sans objet
--	---	---------	-----------	--	------------

9 / URBANISME

Ø REPRODUCTION DE DOSSIER					
Permis de construire prestation externe	tarif forfaitaire	150,00 €	10-juil.-14		Sans objet
Reproduction des dossiers en interne				10,00 €	

▪ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

La Décision Modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2015 de l'assainissement. En partie exploitation fonctionnement, on enlève 25.000 € en dépenses imprévues ; atténuation de produit : on enlève 30.000 € ; perte sur créances irrécouvrables : 30.000 € ; titre annulé sur exercice antérieur : 370.000 €.

Ces 370.000 € c'est une PFAC qu'une société devait payer mais elle a annulé son permis. Elle va redéposer un permis, c'est pour cela que nous sommes obligés de faire cette opération.

Pour équilibrer tout cela, à hauteur de 285.000 €, on enlève 160.000 € du transfert de la section d'exploitation vers la section de fonctionnement. Nous avons 50.000 € de PFAC supplémentaire, et on régularise la participation de la Ville de Saubens 2012-2014 qui n'avait pas été facturée à hauteur de 75.000 €. Ce qui fait 125.000 € équilibrés en fonctionnement et en investissement. Nous avons une subvention d'équipement de communes qui arrive pour 60.000 € ; nous annulons des dépenses imprévues pour 100.000 € et comme nous avons fait le transfert de 125.000 €, c'est équilibré.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur MOISAND : Oui juste une petite concernant la subvention d'équipement de la commune, on avait dit lors des précédents conseils que le budget d'assainissement ou de l'eau était autonome...

Monsieur DELAHAYE : Monsieur MOISAND, je vous coupe tout de suite avant que vous fassiez une erreur dans votre interprétation, je vous dis tout de suite c'est l'intitulé du compte tout simplement, et c'est la subvention d'équipement qui s'appelle comme ça, on va recevoir une subvention d'équipement aux communes.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Qui est contre ? Abstentions ?

- *Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,*

- *Vu la délibération du Conseil municipal de Muret en date du 2 avril 2015 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2015,*

Le détail de la décision budgétaire modificative n°1 au budget assainissement 2015 figure dans un tableau annexé à la présente.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ADOPTE la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2015 pour le budget autonome de l'assainissement telle que détaillée dans le tableau ci-dessus ainsi que dans celui figurant en annexe ;
- DONNE délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-Préfet de Muret et au Comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

	Dépenses d'exploitation	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dép. réelles	Dépenses imprévues	022	022		-25 000,00
Dép. réelles	Atténuation de produit	014	706129		-30 000,00
Dép. réelles	Perte sur créances irrécouvrable	65	654		-30 000,00
Dép. réelles	Titre annulé sur exercice antérieur	67	673		370 000,00
Dép. d'ordre					
Total opérations réelles					285 000,00
Total opérations ordre					
Total dépenses d'exploitation nouvelles					285 000,00
					023
					-160 000,00
SOLDE GLOBAL DEPENSES D'EXPLOITATION					125 000,00

	Recettes d'exploitation	Chapitre	Article	Opération	Montant
Rec. réelle	Participation pour le financement de l'assainissement collectif	70	704	PFAC	50 000,00
Rec. réelle	Participation déversement Saubens 2d semestre 2012 - 2014	70	7068		75 000,00
Rec. d'ordre					
Total opérations réelles					125 000,00
Total opérations ordre					
Total recettes d'exploitation nouvelles					125 000,00
SOLDE GLOBAL RECETTES D'EXPLOITATION					125 000,00

	Dépenses d'investissement	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dép. réelles	Dépenses imprévues	020	020		-100 000,00
Dép. d'ordre					
Total opérations réelles					-100 000,00
Total opérations ordre					0,00
Total dépenses d'investissement nouvelles					-100 000,00
SOLDE GLOBAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					-100 000,00

	Recettes d'investissement	Chapitre	Article	Opération	Montant
Rec. réelle	Subvention d'équipement de Comm	13	1314	STEP	60 000,00
Rec. d'ordre					
Total opérations réelles					0,00
Total opérations ordre					60 000,00
Total recettes d'investissement nouvelles					60 000,00
					021
					-160 000,00
Emprunt d'équilibre (1641)					0,00
SOLDE GLOBAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					-100 000,00

▪ **AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE AU 17, RUE JACQUES LABATUT**

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

Par délibération n° 2011/127 en date du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal de Muret a approuvé l'instauration d'une aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées. L'octroi de l'aide de la Ville est conditionné à l'obtention préalable par le demandeur de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées moyennant justificatif (copie du courrier de la Région valant notification de l'Eco Chèque Logement).

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie de la demande d'aide financière complémentaire suivante :

Demandeur	Adresse des travaux	Date du courrier de la Région Midi Pyrénées de notification de l'Eco Chèque Logement au demandeur	Montant de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées octroyé au demandeur	Montant de l'aide financière complémentaire de la Ville demandée
Mme BARES Isabel	13 rue Jacques Labatut 31600 Muret	29/05/2015	1 500 €	500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le versement à Madame BARES Isabel de l'aide financière complémentaire à l'Eco Chèque Logement d'un montant de 500 euros,

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI PYRENEES – APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE AU 103, AVENUE JACQUES DOUZANS

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

Par délibération n° 2011/127 en date du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal de Muret a approuvé l'instauration d'une aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées. L'octroi de l'aide de la Ville est conditionné à l'obtention préalable par le demandeur de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées moyennant justificatif (copie du courrier de la Région valant notification de l'Eco Chèque Logement).

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie de la demande d'aide financière complémentaire suivante :

Demandeur	Adresse des travaux	Date du courrier de la Région Midi Pyrénées de notification de l'Eco Chèque Logement au demandeur	Montant de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées octroyé au demandeur	Montant de l'aide financière complémentaire de la Ville demandée
M.LIEBHOLD Franck	103 avenue Jacques Douzans - 31600 Muret	23/10/2014	1 500 €	500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le versement à Monsieur LIEBHOLD Franck de l'aide financière complémentaire à l'Eco Chèque Logement d'un montant de 500 euros,

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet pour être rendue exécutoire.

Monsieur le Maire : On pourrait mettre dans nos tableaux le fait que la CAM accompagne aussi, à la même hauteur que la Ville, les dossiers. C'est nouveau. Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

■ APPROBATION DE LA 7^{EME} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur le Maire

La modification du PLU qui vous est demandée d'approuver. Cette modification du PLU qui a été présentée, qui a suivi tout le chemin. Il y a eu un Commissaire Enquêteur qui a rendu son avis, vous avez tous les éléments et je vous demande d'approuver cette 7^{ème} modification du PLU. Il y a des questions ? Madame CAUSSADE.

Madame CAUSSADE : Il est question d'un foyer jeune travailleur. La seule précision que l'on a c'est : s'insérera dans un environnement adéquat, non loin de la gare. Peut-on avoir plus de précisions sur un emplacement ?

Monsieur le Maire : Je crois qu'on l'a déjà évoqué ici même. C'est à côté du Cinéma, du côté de la voie ferrée entre... du côté du Mac Do, par là, devant la crèche. Ils viendront de la crèche et après ils passeront par l'école et ils reviendront là, c'est pour des jeunes travailleurs, des apprentis, il y aura 74 logements pour des jeunes apprentis, des petites chambres et puis des tous petits, petits appartements pour ceux qui sont en couple. Des questions ? Je mets aux voix. Qui est d'accord ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

Le rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que :

Par délibération du 22 novembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la révision - conversion du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Ce Plan Local d'Urbanisme a été modifié une première fois, fin 2006, une deuxième fois mi-2007, une troisième fois début 2009, une quatrième fois début 2010, une cinquième fois début 2013 et une sixième fois le 24 février 2014. Une première révision simplifiée a été approuvée en juillet 2011, et une deuxième révision simplifiée a été approuvée en juillet 2012.

La septième modification qui vous est proposée a pour objectif principal de poursuivre l'aménagement de l'entrée de ville nord en permettant la construction d'un foyer jeune travailleur. Le deuxième point consiste en une actualisation réglementaire suite à l'application de la loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). Il s'agit d'une part de présenter la mise en place de mesures compensatoires en zone UD, et d'autre part de faciliter le renouvellement urbain avenue d'Ox en zone UB. Enfin, elle permettra aussi de faire évoluer le PLU au travers d'une adaptation réglementaire.

L'ensemble des évolutions proposées respecte les conditions requises par l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme et a donc été mené dans le cadre de la procédure de Modification du PLU.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13 et L.122-2,

Vu le Code de l'environnement et notamment les article R.123 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2005 portant approbation de la révision - conversion en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de Muret,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2006 portant approbation de la passation d'une convention avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire de Toulouse Aire Urbaine (A.U.A.T), pour assister la commune de Muret dans la gestion de l'évolution de son document d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2006 portant approbation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2007 portant approbation de la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2009 portant approbation de la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2010 portant approbation de la quatrième modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 12 juillet 2011 portant approbation de la première révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 5 juillet 2012 portant approbation de la deuxième révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 février 2013 portant approbation de la cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 24 février 2014, portant approbation de la sixième modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 16/3/2015, désignant, Madame SINGLER-FERRAND, consultante en acoustique et environnement sonore, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Louis DARDE, directeur d'hôpital en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, pour l'enquête publique relative à la septième modification du Plan Local d'Urbanisme de Muret,

Vu l'arrêté municipal n° 2015-0180, en date du 27 mars 2015 portant prescription de l'ouverture de l'enquête publique relative à la septième modification du Plan Local d'Urbanisme, du 27 avril 2015 à 9h00 au 28 mai 2015 à 17h,

CONSIDERANT que le projet de septième modification du Plan Local d'Urbanisme de Muret a été notifié aux personnes publiques et aux organismes mentionnés aux articles L123-13 et L121-4 du Code de l'Urbanisme par courriers, en recommandé, en date du 27 mars 2015,

CONSIDERANT, les avis de la Chambre d'Agriculture, de la Direction Départementale des Territoires, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, de la Région Midi-Pyrénées, de TISSEO, du Conseil Départemental de la Haute Garonne, de la Communauté d'Agglomération du Muretain, et l'absence d'avis des autres Personnes Publiques Associées,

CONSIDERANT, les 8 observations écrites consignées dans le registre d'enquête publique,

CONSIDERANT, le mémoire en réponse de la ville suite aux procès verbal des observations recueillies du commissaire enquêteur, mentionnant notamment le souhait de la ville, en réponse à l'avis de la Direction Départementale des Territoires, de prendre en compte l'arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestre en date du 23 décembre 2014, et le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux inondations et aux mouvements de terrains approuvé le 27 octobre 2014,

CONSIDERANT, les conclusions du Commissaire Enquêteur, Madame Anne SINGLER-FERRAND, consignées dans son rapport en date du 18 juin 2015 dans lequel il conclut :

« Le commissaire enquêteur donne, en toute indépendance et impartialité, un AVIS FAVORABLE, sans réserve ni recommandation »,

CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique ne justifient que les seuls ajustements mineurs du règlement graphique et écrit suivant :

- actualiser les dispositions générales du règlement « ARTICLE 5- Dispositions spécifiques à certains territoires » afin de mentionner le nouvel arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestre en date du 23 décembre 2014, et supprimer du règlement graphique l'ancienne représentation de cet arrêté ;
- actualiser le règlement graphique afin de supprimer les représentations suivantes : zone de crue de référence (source BCEOM) - zone de crue historique (source CIZI et BCEOM) - zone de crues fréquentes à très fréquentes (source CIZI) - zone de crues exceptionnelles (source CIZI),
- actualiser le règlement écrit en supprimant les anciennes dispositions dans les zones inondables et en les remplaçant par un renvoi au Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux inondations et aux mouvements de terrains, reporté sur le plan des servitudes.

CONSIDERANT que le projet de septième modification du Plan Local d'Urbanisme de Muret, finalisé pour tenir compte des ajustements sus évoqués, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme,

ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

APPROUVE le dossier de septième modification du Plan Local d'Urbanisme de Muret, tel qu'il a été présenté et est annexé à la présente délibération,

DIT que cette délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention, insérée en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au registre des actes administratifs,

PRECISE que la septième modification du Plan Local d'Urbanisme de Muret est tenue à la disposition du public au Service Urbanisme Environnement de la Mairie et à la Sous-Préfecture de Muret aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

INDIQUE que la présente délibération et les dispositions résultant de la septième modification du Plan Local d'Urbanisme de Muret ne seront exécutoires qu'après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visée ci-dessus.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à certaines demandes de régularisation de classer certaines parcelles dans le domaine public, vous savez qu'il y a souvent des demandes qui sont faites suite à des rétrocessions. Il y a dans la régularisation de ce qui a été réalisé du côté des Vignous, il y a un certain nombre de parcelles qu'il faut intégrer dans le domaine communal. Je ne vous les cite pas toutes. Il y en a qui font 400 m², 456 m², 88 m², 57 m² et puis des parcelles de voie, Chemin du Hurguet 62 m² et 39 m². Je vous propose d'intégrer ces parcelles dans le domaine public communal. Questions ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 141-3, relatif au classement des voies communales dans le domaine public communal,

Considérant que certaines voies ou espaces verts de lotissements repris par la Ville ne sont pas encore passés dans le domaine public communal,

De nombreuses parcelles, propriété de la Commune et ouvertes à la circulation du public, ne constituant pas -par ailleurs- un équipement spécifique aux propriétés riveraines, peuvent être classées dans le domaine public communal et notamment :

- Rue André Ampère :

Parcelles trottoirs/voie :

EX n° 350 d'une superficie de 400 m²
EX n° 611 d'une superficie de 10 m²
EX n° 613 d'une superficie de 272 m²
EX n° 637 d'une superficie de 406 m²
EX n° 639 d'une superficie de 83 m²
EX n° 643 d'une superficie de 88 m²
EX n° 641 d'une superficie de 456 m²
EX n° 658 d'une superficie de 2 858 m²
EX n° 692 d'une superficie de 5 m²
EX n° 693 d'une superficie de 18 m²
EX n° 696 d'une superficie de 27 m²
EX n° 698 d'une superficie de 50 m²
EX n° 700 d'une superficie de 57 m²

- Chemin du Hurquet :

Parcelles voie :

HN n° 426 d'une superficie de 62 m²
HN n° 427 d'une superficie de 39 m²

En conséquence et conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider du classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Considérant que de nombreuses parcelles, propriété de la Commune et ouvertes à la circulation du public, ne constituant pas -par ailleurs- un équipement spécifique aux propriétés riveraines, peuvent être classées dans le domaine public communal, selon l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- Décide que les parcelles ci-dessus énoncées seront affectées au Domaine Public Communal,
- Autorise Le Maire, ou à défaut son Adjoint Délégué, à signer tous les actes aux effets ci-dessus et à prendre toute mesure nécessaire à l'intégration dans le Domaine Public Communal de ces parcelles.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM AVENUE JACQUES DOUZANS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Madame ZARDO

L'enfouissement des réseaux d'éclairage public de basse tension avait été inscrit dès le début des travaux et pour l'enfouissement des réseaux de France Télécom, une convention tripartite a été signée pour les dépenses estimées, au départ à 51.315 €. Il est demandé au Conseil d'approuver une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour une somme totale de 42.712,91 €.

Monsieur le Maire : Des questions ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci

La Direction Régionale des Affaires Culturelles attribue des subventions à la Plateforme d'Art de Muret afin de soutenir une résidence d'action culturelle avec l'artiste Odile Fuchs pour un montant de :

- 4500 € au titre de l'année 2014
- 6000 € au titre de l'année 2015

Il est demandé à la commune de délibérer afin de pouvoir bénéficier de ces subventions de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la demande de subvention auprès de la DRAC Midi-Pyrénées et l'ARS.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM AVENUE DES PYRENEES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Monsieur ZARDO

La même demande pour les réseaux de France Télécom Avenue des Pyrénées. Même principe pour une somme de 129.163,42 €.

Monsieur le Maire : Des questions ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

Le programme d'enfouissement des réseaux Eclairage Public, basse tension et France Télécom Avenue des Pyrénées, de la rue Louis Henry à l'Avenue de Rudelle, avait été retenu par le Conseil Départemental.

Pour ce qui concerne les deux premiers réseaux, les aides habituelles doivent être prises en compte, tant par cette collectivité que par le Syndicat d'Electrification.

Pour l'enfouissement des réseaux France Télécom, une convention tripartite a été signée et la dépense est estimée à 154 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir déposer auprès du Conseil Départemental la demande de subvention correspondant à l'enfouissement du réseau France Télécom pour un montant de travaux subventionnable de 123 200 € HT, auxquels se rajoutent les frais de câblages pour un montant de 5 963,42 € HT, soit un total de **129 163,42 € HT**.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sollicite du Conseil Départemental la subvention au taux maximum, pour l'enfouissement du réseau France Télécom Avenue des Pyrénées,

- Habilitte le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE - AMENAGEMENT DE LA HALLE DE MARCHE ET DU JARDIN - MARCHES REPARTIS EN 5 LOTS - APPROBATION DES MARCHES GROS ŒUVRE ET AMENAGEMENT DU JARDIN

Rapporteur : Monsieur ZARDO

Les travaux d'aménagement de la Place de la République. L'approbation des marchés du gros œuvre et de l'aménagement du jardin. Les lots précédents avaient été attribués. Le lot d'étanchéité, ossature bois et électricité pour un montant de 206.001,64 €. Après négociation, le lot gros œuvre et le lot aménagement du jardin ont été attribués. Le VRD pour la somme de 133.437,30 € et le lot aménagement du jardin pour la somme de 91.414,49 €. Le marché total des deux est de 224.851,79 €, et l'opération se monte à 430.853,43 €. Il est demandé d'approuver ces marchés.

Monsieur le Maire : Des questions ? Madame CAUSSADE.

Madame CAUSSADE : Lors de la même délibération la dernière fois, il y avait eu une petite confusion. Uniquement de la halle et du jardin ou bien qu'il s'agisse de la halle, du jardin et du traitement du parking. Suite à une demande de précision d'Alain SOTTIL, vous nous aviez dit que les marchés c'était bien pour l'ensemble, y compris le parking, puis après en réunion publique j'entends que, non finalement c'est que la halle et le jardin. Cela concerne quoi cette délibération ? Est-ce qu'il y a le traitement du parking ou pas ? Que concerne ce marché ?

Monsieur le Maire : Non, mais est-ce que l'on a parlé de parking ?

Madame CAUSSADE : Oui, la dernière fois à une demande de précision d'Alain SOTTIL, vous avez précisé qu'il s'agissait...

Monsieur le Maire : Non.

Madame CAUSSADE : Relisez votre compte-rendu.

Monsieur le Maire : Je vais le relire, parce que si...

Madame CAUSSADE : J'ai même modifié mon vote par rapport à ce que vous avez donné comme explication la dernière fois. Ne soufflez pas s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Ah c'est grave hein ! Allez je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Au cours d'une précédente réunion, il a été rappelé aux membres de la présente Assemblée, que la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Place de la République : aménagement de la halle de marché et du Jardin - a été confiée au Groupement SOL & Cité / BE BETEM ayant pour mandataire SOL et Cité - 23 route de Blagnac - 31200 Toulouse.

Ils ont été aussi informés des résultats de la consultation pour la réalisation des travaux lancés pour 5 lots et ont approuvé les marchés des lots n°s 2 - 3 & 5 pour un montant de 206.001,64 € HT.

(Lot n° 2 ETANCHEITE, pour un montant de : 48 387,65 € HT -

Lot n°3 OSSATURE BOIS, pour un montant de 149 197,29 € HT -

Lot n°5 ELECTRICITE, pour un montant de 8 416,70 € HT).

Les 2 autres lots, déclarés infructueux, ont été relancés.

Après négociation, les offres économiquement les plus intéressantes ont été présentées par les entreprises et pour les montants ci-après :

- **Lot n° 1 - VRD - GROS ŒUVRE** : THOMAS & DANIZAN -
31270 Villeneuve-Tolosane pour la TRANCHE FERME et pour un montant de **133 437.30 €uros H.T.**

- **Lot n° 2 (ex n° 4) - AMENAGEMENT du JARDIN & PLANTATIONS : THOMAS & DANIZAN -**
31270 Villeneuve-Tolosane pour un montant total de **91 414.49 €uros H.T.**
(Tranche ferme : 86 144.49 € HT + Tranche conditionnelle (=portail métallique devant les sanitaires) :
5 270.00 € HT)

Les travaux débiteront par la réfection de l'étanchéité de la Halle dès Juillet, se poursuivront en Septembre, pour se terminer, par l'aménagement du Jardin devant le Presbytère.

Il est proposé aux membres de la présente Assemblée de bien vouloir approuver les deux marchés à passer, pour un montant total de **224 851.79 €uros H.T.**

Soit un global général (tous lots confondus) de cette partie d'opération de **430 853.43 €uros H.T**

Il est rappelé que le financement de cette opération sera assuré par prélèvement sur les crédits inscrits au Chapitre 23 du Budget Principal de la Ville.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve les Marchés de travaux d'Aménagement de la Place de la République pour les lots n° 1 Gros Œuvre et n°2 (ancien n° 4) pour un montant de 224.841,79 € HT portant le montant global de cette partie d'opération à 430.853,43 € HT,

- Donne délégation au Maire ou à défaut à son représentant pour les signer,

- Etant rappelé que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget Principal de la Ville Chapitre 23,

- Enfin habilite le Maire ou son Représentant à effectuer toutes démarches, à prendre toutes décisions nécessaires à la parfaite exécution de la présente.

***Les présentes dispositions sont adoptées à la majorité (33 voix)
Mesdames GINER et CAUSSADE s'abstenant.***

FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE PAR LA VILLE DE MURET

Rapporteur : Monsieur ZARDO

Pour la période du 1^{er} Novembre 2013 au 31 Décembre 2014, nous avons effectué, au niveau de la voirie, des travaux pour un montant de 2.228.651,71 €. Les subventions ont été de 1.006.501, 45 €, soit un delta de 1.222.150,26 €. Le droit de tirage est de 1.140.283 €. Le coût net est de 81.867,26 €. A la charge de la commune, il nous reste 28.308 €, la commune de Muret par voie de fonds de concours doit verser 28.308 € à la CAM. Il est demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à ces travaux.

Monsieur le Maire : Je dirai simplement que cette délibération montre bien que la Ville de Muret a dépensé plus de 2.200.000 € HT comme travaux de voirie pour remettre à niveau la voirie de notre commune. Lorsque le Pool Routier, qui était auparavant ceux qui mettaient en place les travaux pour la Ville de Muret, celle-ci effectuait entre 5 et 700.000 € maximum de travaux par an.

Nous avons donc multiplié considérablement l'effort ou décuplé énormément l'effort pour que nos voiries, nos trottoirs et notre espace public soient de qualité et sûr. Des questions ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

VU la délibération n°2011-031 de la CAM fixant les modalités de financement de l'exercice de la compétence voirie,

VU l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales précisant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

VU l'article 5216-5 du CGCT,

VU le rapport de la CLECT voirie en date du 12 janvier 2015,

VU la délibération n°2015.024 de la CAM relative au fonds de concours voirie versé à la Communauté d'Agglomération du Muretain au titre des travaux de voirie par la ville de Muret.

CONSIDERANT les travaux d'infrastructures de voirie d'un montant de 2 228 651,71 € HT sur le territoire de la commune de Muret, pour lesquels un fonds de concours est sollicité sur la dépense éligible, selon le plan de financement du montant des travaux comme suit :

Coût total des travaux et études : 2 228 651,71 € HT

Subventions : 1 006 501,45 €

Droit de tirage : 1 140 283,00 €

Coût net de 81 867,26 €

à la charge de :

la Commune de Muret par voie de fonds de concours: 28 308 €

la CAM: 53 559,26 €

CONSIDERANT le montant de 2 228 651,71 HT correspondant au coût des travaux réalisés sur la commune de Muret par la Communauté d'Agglomération du Muretain sur la période du 01/11/2013 au 31/12/2014, conformément à la CLECT du 12 janvier 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à la Communauté d'Agglomération du Muretain un fonds de concours de 28 308 € pour la réalisation des travaux de voirie sur la commune de Muret entre le 01/11/2013 et le 31/12/2014, représentant 34,58 % du coût net des travaux réalisés,

PRECISE que ce montant est inscrit au budget 2015 de la commune,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents et des actes afférents à la bonne exécution des présentes.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL REGIONAL POUR LA MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AUX LYCEES PIERRE D'ARAGON, CHARLES DE GAULLE ET L'EREA POUR LA PRATIQUE DE L'EPS

Rapporteur : Monsieur DUBOSC

Pour permettre l'enseignement de l'E.P.S, la Ville de Muret avait signé des conventions avec les lycées Pierre d'Aragon, Charles de Gaulle et l'E.R.E.A. pour la mise à disposition des installations sportives de l'Espace Jacqueline Auriol, du Complexe Henri Chiffre et de l'E.R.E.A. pendant le temps scolaire.

La Région Midi Pyrénées participe financièrement chaque année aux frais de fonctionnement des équipements sportifs mis à disposition des lycéens par les collectivités dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive.

A cet effet, une convention cadre décennale adoptée au Conseil Régional le 15 juin 2009 prévoit les modalités de participation de la Région avec une révision automatique du coût horaire d'utilisation des équipements en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers.

Ainsi, pour l'année scolaire 2014-2015, la participation du Conseil Régional est la suivante :

- Stade : 9,90 € / heure
- Gymnase : 13.92 € / heure

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la participation proposée par le Conseil Régional Midi Pyrénées au titre de l'année scolaire 2014-2015, soit 9,90€/heure (utilisation de stade) et 13,92€/heure (utilisation de gymnase),
- Autorise le Maire ou à défaut son délégué, à l'effet de signer toutes pièces utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Des questions ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Je dirai parce que c'est important, petit complément, j'ai signé hier le permis de construire pour la rénovation qui est importante du Lycée Charles de Gaulle. Les travaux démarrent. La Région met une somme conséquente, je crois que c'est 15 ou 16 millions d'euros, je ne sais plus, 17 millions d'euros pour rénover entièrement le Lycée Charles de Gaulle, qui n'est plus un lycée professionnel mais qui est un lycée général et technique dans lequel toutes les formations seront proposées. Nous allons avoir dans 2 ans, un lycée tout neuf, tout beau pour que tous nos élèves et tous les élèves de l'extérieur qui viennent à Muret étudient dans les meilleures conditions possibles. C'est un effort considérable que la Région a fait et que la Région fait tous les ans dans le cadre éducatif pour donner aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage et aux professeurs les meilleures conditions de travail. Toutes les régions de France font des efforts, mais la notre en particulier.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASM FOOTBALL

Rapporteur : Monsieur DUBOSC

L'AS Muret Football a sollicité la ville de Muret pour l'aider à faire face à des difficultés de trésorerie afin d'assurer la pérennité des activités de ce club.

Compte tenu du nombre de licenciés (540) et de la qualité du travail effectué au quotidien par les dirigeants, éducateurs et bénévoles, le soutien de la ville intervient sur des actions utiles notamment pour les plus jeunes.

La Ville propose donc au Conseil Municipal de signer une convention avec le club pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.000 €.

Cette somme sera déduite de la subvention qui sera versée au club en 2016.

L'exposé de son rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'ASM Football,
- Approuve la convention,
- Dit que cette somme sera déduite de la subvention qui sera versée au club en 2016,
- Autorise le Maire, ou à défaut son délégué, à l'effet de signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

■ PROGRAMMATION CULTURELLE 2015 - 2016

Rapporteur : Monsieur BAJEN

Je voudrais tout d'abord remercier et souligner le travail énorme de nombreuses associations muretaines qui, par leur travail, leur énergie, leur implication, font un travail qui est reconnu et qui parfois dépasse les frontières muretaines. Je ne vous parlerai plus du PJE, je crois que nous en avons parlé, mais je voudrais tout d'abord remercier ces associations qui travaillent énormément pour le bien de la Ville, pour le rayonnement de Muret. Toutes ces associations qui travaillent pour les jeunes. Je voudrais vous lire, en préalable, un courrier que Monsieur le Maire a reçu de Jean-Luc ENRICH, qui est Secrétaire Général de la Fédération Française de Danse.

« Au nom de la Fédération Française de Danse, je suis heureux de vous informer que la structure Ecole de Danse Laurent FRANCON, située dans votre commune, a obtenu le label or 2015-2018 ».

Pour vous dire, tout cela dépasse bien les frontières de Muret et qu'en grande partie le rayonnement de la culture est bien portée fortement par ces associations. Je tiens aussi à remercier tous ces agents des structures municipales afférentes à la culture qui font aussi un travail collaboratif dans ce sens. Alors, cette programmation culturelle, tout d'abord, a été déployée de façon assez lisible. Dans un premier temps, nous vous parlons de la programmation jeune public. Nous allons avoir, samedi 19 décembre, un artiste exceptionnel : Aldebert qui va indéniablement remplir la Salle Alizé, nous aurons aussi les spectacles de Noël qui seront associés et tout ce programme jeune public à des tarifs assez attractifs. Je voudrais aussi vous parler de cette carte, ce pass culture Muret, qui permettra quand au moment où on achètera le premier spectacle à l'Office du Tourisme, nous permettra d'acquiescer cette carte qui nous donnera l'occasion de payer moins cher les spectacles, les gros spectacles que nous proposons. Par exemple, pour Maurane, ce sera à un prix de 35 € et pour les gens détenteurs de cette carte, destinée particulièrement aux muretains, ils paieront 30 €. Nous travaillons bien dans ce sens qui permet de privilégier les muretains quand même, même sur ces spectacles.

Monsieur le Maire : Et là Monsieur JAMMES, ce n'est pas en fonction des revenus. Comme quoi, il nous reste une marge de progression.

Monsieur BAJEN : Dans un deuxième temps, nous avons déployé la programmation tout public avec des têtes d'affiche. Vous pourrez remarquer que nous avons mis à l'honneur la féminité artistique. Nous avons Maurane, le 4 Décembre ; Axelle RED, le 23 Janvier ; la Grande Sophie, le 15 Avril. Vous pouvez voir que cette année, nous avons des artistes intéressants. Pardon ? Cela ne fait pas 50 % de spectacle féminin. Je voulais quand même signaler que nous sommes gourmands des artistes féminins dans ce pays. Nous allons avoir aussi Arthur H, HK Les Déserteurs et tout particulièrement, un spectacle qui sera magnifique et passionnant, le Cirque Aital.

Monsieur le Maire : Le Cirque Aital avec des muretais.

Madame SARREY-CORBERES : C'est un artiste créateur muretain, né à Muret, qui a fait toutes ses études à Muret et qui a monté ce cirque avec une suédoise et qui aujourd'hui a une renommée internationale et nous sommes fiers de l'accueillir sur la ville parce que je crois qu'il avait été voir l'ancienne équipe municipale et que cela leur a été refusé. Aujourd'hui nous sommes fiers de montrer et de faire valoir et de valoriser les talents muretais.

Monsieur le Maire : A propos de talents muretais, vous remarquerez aussi que, ce n'est pas un muretain, mais il est tellement souvent à Muret qu'il l'est presque, en tout cas il l'est de cœur, il y a Mark Céan qui sera là aussi, et Pierre RICHARD et Mylène DEMONGEOT qui sont ses parrains, et puis que nous avons et je vous y invite nombreux, dans quelques jours, le 15 juillet, nous avons Jean-Pierre FURLAN qui vient nous offrir un concert lyrique au Parc, dans le cadre des soirées de Bord de Louge, mis en œuvre par l'Association du Prix du Jeune Ecrivain, Madame CREDOT, qui offre ce spectacle gratuitement à tous les muretais.

Monsieur BAJEN : Je vous reparlerai tout à l'heure, mais nous allons avoir une avancée théâtrale forte sur cette ville, avec la Compagnie CLEANTE, mais on en reparlera ultérieurement, mais aujourd'hui le Théâtre prend toute sa place dans notre ville et il est intéressant d'appuyer cette initiative de leur part de venir vers nous. Nous avons déployé aussi la thématique spectacle gratuit. Nous démarrerons la saison culturelle avec un spectacle extrêmement joyeux, festif, il y a du peps, c'est Fabian SALSA, entre autre le chanteur, c'est le père de Bigflo & Oli, ces jeunes toulousains qui font un vrai carton sur la région, mais aujourd'hui dans le monde entier, que nous espérons avoir un jour. C'est une autre affaire. Sinon, vous avez tous les spectacles de Noël qui vont être gratuits. Egalement, la participation de l'Ecole Municipale Nicolas Dalayrac. De plus, Paroles de Femmes au Théâtre Municipal.

Monsieur le Maire : Une programmation éclectique, vous noterez, abordable, puisque les prix sont quand même léger, qui va permettre d'apporter de la qualité, de l'animation, de la vie toute une année dans notre commune, merci à vous Monsieur BAJEN et à tous les services municipaux et aux élus qui sont sur la Culture. Les deux autres élus du Conseil Municipal qui vous accompagne pour tout le travail qu'ils ont effectué pour bâtir cette programmation.

Monsieur BAJEN : Je peux préciser juste que nous n'avons pas pu le mettre dans cette délibération, parce que cette bonne nouvelle est arrivée tardivement, ce qui va permettre d'augmenter le pourcentage féminin chez nos artistes cette année, nous allons avoir l'immense chance, le dimanche 22 mai 2016, d'avoir Lynda LEMAY qui, je peux vous assurer, viendra pour un prix défiant toute concurrence à Muret. Elle a l'habitude de tourner seulement quasiment sur les Zenith, et elle fait une petite tournée exceptionnelle et elle passera par Muret et ça c'est une chance inouïe, nous aurons la possibilité de voir Lynda LEMAY pour 30 €, alors que partout ailleurs par exemple, au Théâtre Barrière c'est minimum 50 € la place.

Monsieur le Maire : Du coup on va mettre à 35 €, hein ! Allez ! Je le redis, merci aux services, merci à toi Pascal, à Virginie, à Nicole, pour tout le boulot que vous avez fait pour bâtir cette programmation, ce n'est pas simple d'être éclectique, d'en donner pour tous les goûts. Des questions ? Vous y viendrez Monsieur JAMMES. Bien sûr. Lui, il est en avance. Vous, vous serez arrivé au mois d'Avril Monsieur SOTTIL. Mais bien sûr. Allez vous allez épuiser votre bande. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La municipalité souhaite poursuivre une programmation de qualité en matière de spectacles vivants en direction de tous les publics, adultes ou jeunes publics.

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à la diffusion des créations culturelles contemporaines, une politique tarifaire incitative et rationalisée est proposée avec les « Pass Culture Muret ». Cette carte, gratuite pour les muretais, délivrée à l'Office Municipal de Tourisme de Muret, permet d'accéder aux tarifs réduits après un achat à tarif plein d'un premier spectacle de la programmation tout public.

Programmation Jeune Public à la Salle Alizé

Samedi 19 décembre 2015 à 14h30

Aldebert « **Enfantillages 2** » tarif unique 12 €, spectacle Noël en famille.

Programmation Jeune Public au Théâtre municipal

- Tarif unique 5 € avec entrée gratuite pour le premier adulte accompagnant
- Tarif unique 3 € pour les séances scolaires avec entrée gratuite pour le premier accompagnant

Samedi 16 janvier 2016 à 16 heures : « **Cendrillon combien tu chausse ?** » par la compagnie Bao. Théâtre d'ombres et de musique. A partir de 5 ans.

Samedi 6 février 2016 à 16 heures : « **Monstres** » par « Zipit compagnie de Barcelone ». Marionnettes. A partir de 4 ans.

Samedi 19 mars 2016 à 16 heures : « **L'île Turbin** » par « Comme une compagnie » spectacle chorégraphique et visuel d'après l'album d'Alain Serres « Travailler moins pour lire plus ! ». A partir de 6 ans.

Mercredi 6 avril 2016 à 16 heures : « **Le Voleur de Papillons** » par la compagnie Artémisia. Théâtre d'ombres et de musique. Dès 3 ans.

Samedi 21 mai 2016 à 16 heures : « **Histoire d'une mouette et du chat qui lui a appris à voler** » d'après l'œuvre de Luis Sepulveda. A partir de 6 ans.

Programmation Tout Public au Théâtre municipal

- Tarif plein 12 €
- Tarif réduit 8 € (Demandeur d'emploi, RSA, moins de 18 ans, étudiants et « Pass Culture Muret »)

Vendredi 5 février 2016 à 20h30 « **Mark Céan** » concert parrainé par **Mylène Demongeot et Pierre Richard**.

Vendredi 27 mai 2016 à 20h30 « **Pour un oui pour un non** » Claire de Beaumont (Théâtre)

Programmation Tout Public à la salle Alizé et autre lieu

Vendredi 4 décembre 2015 à 20h : **Maurane**. Tarif 35 €. Pass culture Muret 30 €.

Samedi 23 janvier 2016 à 20h : **Axelle Red**. 30 € / Pass culture Muret 26 €

Mardi 15 mars 2016 à 20 h. Pièce de théâtre de **Marivaux** avec la compagnie Sylvie Maury. Action culturelle en direction des lycées Pierre d'Aragon, Charles De Gaulle, Pins Justaret. Programme de première.

Samedi 26 mars 2016 à 20h : **Arthur H** 30€ / Pass Culture Muret 26 €

Vendredi 15 avril 2016 à 20h : « **La Grande Sophie** » 30€ / Pass Culture Muret 26 €

Vendredi 13 mai 2016 à 20h : « **HK Les Déserteurs** » (coréalisation association Les Pieds Nus »

Samedi 18 juin 2016 à 20h30 : « **Flamenco de Lorca** » par Vicente Pradal (coréalisation festival Hermanamiento). Tarif 20 € / Pass Culture Muret 15 €

Autre lieu de diffusion. Le Quartier Saint-Jean sous chapiteau

10-11-12 mars 2016 : « **Le Cirque Aïtal** » création contemporaine. 15 € / 10 €

Programmation Théâtre tout public au Théâtre municipal

En coréalisation et par la compagnie professionnelle **CLEANTE**. Résidence de création et de diffusion au Théâtre municipal.

- Judi 26 & vendredi 27 novembre 2015 (2 séances tout public à 20h30 et 2 séances scolaires) : « **Tartuffe** » de **Molière**.
- Les 10-11-12-13-14 février 2016 à 20h30 : « **Le repas des fauves** » de Vahé Katcha. Création
- Vendredi 1 & samedi 2 avril 2016 à 20h30 : « **Dom Juan** » de **Molière**. Séance scolaire le 1 avril.
- Les 21-22-23-24 avril 2016 à 20h30 « **Les Acteurs sont fatigués** » d'Eric Assous
- Les 6, 7, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20 mai 2016 à 20h30 « **L'étudiante et Monsieur Henri** » d'Ivan Calbérac. Création
- Mise en scène Francis Ginibre et Roger Louret.

Programmation « Connaissance du Monde » au Théâtre

Tarif plein 7 €

Tarif réduit 6 €

Tarif abonné 3,50 €

Tarif scolaire 1,50 €

Judi 8 novembre 2015 **La Sicile** Tout public 14h30 et 20h30

Judi 3 mars 2016. **Le Viet Nam** Tout public 14h30 et 20h30

Judi 31 mars 2016. **L'Andalousie** Séance scolaire 10h (PEACM) Tout Public 14h30 et 20h30

En marge de ces spectacles payants, des spectacles organisés par la Ville sont diffusés à titre gracieux. Il s'agit de :

- Le **spectacle d'ouverture de la saison** culturelle le lundi 28 septembre 2015 à 20 heures (Fabian Salsa) à Alizé.

- **Spectacles de Noël** offerts à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune :

14-15-17-18 décembre 2015 (Maternelles – 7 séances au Théâtre municipal : « **Le souffle de Noël** » compagnie Didascalie

14-15 décembre 2015 (Primaires – 3 séances à Alizé) : « **Time** » Compagnie Petit Matin.

Judi 17 décembre 2015 à 19h30 : **Concert de Noël de l'école municipale Nicolas Dalayrac** à la salle Alizé

Mardi 8 mars 2016 à 20h30 : **Paroles de femmes** au Théâtre municipal.

Autres spectacles où la commune accompagne et soutient les projets culturels et associatifs et les artistes d'ici.

Les soirées du Prix du Jeune Ecrivain au Théâtre municipal

Vendredi 16 octobre 2015 à 20h30

Vénus en toutes lettres : correspondances et poèmes.

Lecture spectacle par Maud Rayer, Blaise Pettebone et Vénus Khoury-Ghata. Accompagnement musical : Paulin Courtial et Arnaud Bonnet.

Samedi 28 novembre 2015 à 17h et à 20h30

17h – **L'histoire des prix littéraires**.

Sylvie Ducas, Alain Absire, Christian Thorel, Sylvie Vignes.

20h30 – Rencontre avec cinq écrivains, membres des jurys des grands prix d'automne et du Prix du Jeune Ecrivain : Patrick Rambaud, Christine Jordis, Georges-Olivier Châteaureynaud, Dominique Fernandez et Alain Absire, du Prix du Jeune Ecrivain.

Vendredi 22 janvier 2016 20h30

Rencontre avec **Hubert Mingarelli** (Prix Médicis 2003 pour son roman « quatre soldats »

Jeudi 24 mars 2016 : 31^{ème} Prix du Jeune Ecrivain

- 3 et 4 octobre 2015 La compagnie « Le Bathyscaphe » au Théâtre municipal.
- 7 et 8 novembre 2015 à la salle Alizé La compétition de Danses Passions
- du 19 au 21 novembre 2015 : Le festival « Neuf'festival » par la compagnie de danse contemporaine **Samuel Mathieu** à la salle Alizé
- 12 et 13 novembre 2015 La pièce de théâtre « De Constantinople à Verdun » par la compagnie Beaudrain de Paroi dans la cadre des célébrations 14-18. Théâtre musical conté en lien avec le projet Médiathèque & Patrimoine
- samedi 14 novembre 2015 à Alizé Le concert « Hommage à Joë Cocker » par l'association Rockin'Chair
- samedi 27 novembre 2015 à 20h30 Le concert du **Rotary** Muretain/Lamasquère
- 20 au 22 novembre 2015 au Théâtre municipal Le **Théâtre de l'Eventail**
- vendredi 18 décembre 2015 à 20h30 et le dimanche 20 décembre 2015 à 16h Le concert de Noël de **la Chorale Atout Chœur de Muret** l'église Saint-Jacques de Muret
- les 11 & 12 février 2016 à la salle Alizé Le concert du « **25^{ème} anniversaire du Big Band Muret** »

L'exposé de son rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la programmation culturelle 2015-2016 ci-dessus exposée,
- Autorise le Maire ou à défaut son délégué, à l'effet d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces spectacles, de signer les contrats et conventions correspondants,
- Autorise la mise en vente des billets dans les réseaux FNAC, Tickenet, France Billets, Digitick ou autres distributeurs.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION D'OBJECTIFS - COMPAGNIE PROFESSIONNELLE DE THEATRE CLEANTE

Rapporteur : Monsieur BAJEN

Monsieur le Maire : Nous avons évoqué tout un tas de travail, des relations que nous avons mises en place pour essayer de convertir notre ancien Cinéma Mermoz en Théâtre pour accueillir une troupe. Il s'avère que les conditions économiques n'ont pas été réunies pour pouvoir transformer le bâtiment, la salle en salle de Théâtre, parce qu'il y a des contraintes scéniques, des contraintes de sécurité, et le bâtiment n'étant pas à nous, c'était compliqué de le mettre en œuvre et le parrain que nous avons, le mécène qu'il y a dans ce projet, ne pouvait pas aller plus loin dans le financement que ce qu'il a fait dans le projet qui va vous être présenté par Monsieur BAJEN. Nous avons réfléchi et nous avons changé notre fusil d'épaule et dit pourquoi pas on ferait le pari de mettre à disposition notre Théâtre, puisqu'on en a un, qui est la plupart du temps inoccupé, et de mettre à disposition notre Théâtre et de prendre ce pari, un peu fou, pourquoi pas, de dire que le Théâtre vienne s'implanter à Muret et que nous ayons une programmation théâtrale soutenue, variée, qui soit proposée aux muretains et pas qu'aux muretains. Voilà donc la genèse et c'est arrivé à cet accord et à cette convention que Monsieur BAJEN va vous présenter.

Monsieur BAJEN : Evidemment, il faut reprendre la mesure des choses. Nous avons un outil performant, magnifique. Ce petit théâtre de 200 places qui a une acoustique exceptionnelle et nous pouvons avoir la prétention de dire que nous pouvons recevoir de très, très belles troupes. Ce qui sera le cas avec cette Troupe « CLEANTE ». A été mise à proposition une convention, qui nous, ne nous engagera qu'à la mesure du prêt du Théâtre. Je peux vous dire que cette troupe professionnelle, engage beaucoup d'argent pour ce projet. C'est une chance inouïe. Je pense que nous n'aurons pas tous les jours cette opportunité que d'avoir une équipe pareille, aussi professionnelle, qui nous propose une programmation alléchante, franchement. Je pense que vous avez peut être lu rapidement ce qui va nous être proposé. Il y a des créations, il y a du Molière, ils vont travailler avec les écoles. Vraiment nous avons cette chance et j'espère que vous serez tous là pour appuyer fortement ce projet qui va apporter vraiment de la lumière à la culture muretaine. Voilà.

Monsieur le Maire : Moi je voudrais en profiter pour remercier vraiment, sincèrement, au nom de tout le Conseil Municipal, même si on n'a pas encore voté, mais je ne doute pas que ce soit accepté, une entreprise muretaine, les établissements DALLARD qui est le mécène de la Troupe CLEANTE et qui par son investissement financier, va permettre de mettre en œuvre ce projet. C'est un projet bâti, structuré, de manière cohérente et intelligente, entre le mécène, la commune et des artistes. Je crois qu'à tous, on va arriver à proposer aux muretains et plus largement, à ceux qui viennent sur le territoire muretain, des spectacles, comme Pascal le disait, de qualité, à des prix abordables. Il y aura également une petite possibilité de restauration, cela fait partie je crois du théâtre moderne, et donc vraiment de placer Muret sur la scène artistique, et d'avoir un certain nombre de toulousains qui viendront à Muret voir des pièces de Théâtre, dans notre Théâtre, et qui prendront plaisir, et qui j'espère reviendront pour d'autres activités par la suite.

Monsieur BAJEN : Je voudrais préciser que ce mécène, non seulement vient avec de l'argent, mais il vient avec beaucoup d'intention. C'est quelqu'un, je ne sais pas si on peut le citer, mais je pense... il vient avec beaucoup d'amour pour sa ville et je crois que c'est important aussi de voir des gens qui viennent s'impliquer. Cela fait partie d'une autre approche de la culture avec du mécénat, avec des regards un peu plus pointus sur les choses. Nous allons nous orienter tôt ou tard, vers la construction d'une salle événementielle et nous avons tout intérêt à déjà réfléchir comment on devra s'imaginer cette salle, parce que nous serons amenés à travailler de plus en plus avec des professionnels, non seulement des artistes, mais des boîtes de production. Voilà, je voulais juste souligner ça, parce que cette réflexion que nous aurons apporté sur cette salle événementielle, elle devra nous pousser à réfléchir, à savoir comment des grosses boîtes de production pourront avoir envi de venir chez nous. Si nous gagnons ce pari, en écrivant ce projet, je crois que nous serons dans une réorientation de belle réussite culturelle. Je vais m'arrêter là parce que je suis peut être un peu long.

Monsieur le Maire : Des questions ? Madame CAUSSADE.

Madame CAUSSADE : Je partage votre opinion sur le fait que notre Théâtre est sous occupé et c'est une bonne idée d'y placer une compagnie. Je ne doute pas qu'elle sera performante pour reprendre vos termes, mais quand on fait une petite recherche toute simple sur internet, on se rend compte que cette compagnie « CLEANTE », sauf à ce qu'il y en ait deux, a été créée en Mars 2015. Comment s'est fait le choix de celle-là, plutôt que d'une autre, étant donné qu'elle est toute récente ?

Monsieur BAJEN : Je pense que si vous avez lu cette proposition de convention, vous avez pu remarquer les gens qui font partie de cette Troupe. Nous n'avons pas à mettre en doute leur capacité professionnelle et leur talent. Nous sommes appuyés par... , je n'ai pas son nom, pourtant c'est dessus...

Monsieur le Maire : Madame CAUSSADE, tout simplement, ne cherchez pas « CLEANTE » sur internet. C'est vrai que « CLEANTE » c'est récent, et c'est une Compagnie qui s'est créée, il fallait bien que le parrain ait une Compagnie nouvelle pour pouvoir amener son chèque. Par contre, regardez sur internet, et vous l'aviez Anne-Sophie DELAHAYE, qui est à l'origine. Si vous aviez, ce n'est pas Anne-Sophie DELAHAYE, même si elle a un compagnon qui s'appelle Christophe DELAHAYE. On peut le dire, c'est connu, mais ce n'est pas le même. Mais Monsieur DELAHAYE va se mettre au Théâtre cette année.

Monsieur DELAHAYE : On en fait suffisamment ici du théâtre !

Monsieur le Maire : Voilà. Donc, Madame CAUSSADE ? Cherchez et vous l'aviez cherché. Cherchez les bons bouts. Je sais que quelques fois il y a des choses que vous ne voyez pas. J'en profite pour vous dire que par rapport à tout à l'heure, vous avez dit, vous avez employé le mot « parking », je vais vous lire le compte-rendu précisément de ce qui a été écrit. Monsieur SOTTIL disant : « je voudrais quand même apporter une précision sur la délibération ». En fait, la délibération qui a été proposée, c'est l'approbation des travaux d'aménagement de la halle et du jardin. Ce n'est pas l'approbation du projet de la Place de la République, là on s'est positionné sur le

marché de la halle et du jardin. Le Maire répond : « le marché de la halle, du jardin de la place ». Pas du parking. Il n'y a pas eu le mot « parking ». Vous entendez des mots.

Madame CAUSSADE : C'est la place, si ce n'est pas l'endroit ou aujourd'hui il y a le parking. Expliquez-moi ce qu'est la place ? Place de la République, si ce n'est pas l'endroit ou aujourd'hui il y a le parking.

Monsieur le Maire : Oh là, là, que c'est grave ! Allez, continuons.

Madame CAUSSADE : Expliquez- moi ! J'attends votre explication, dites moi c'est quoi.

Monsieur le Maire : Je vous ferai un dessin, peut être que là, ce sera plus facile.

Madame CAUSSADE : Et oui, parce que j'ai raison ! Si je n'ai pas raison, expliquez-moi qu'est ce que c'est la place ?

Monsieur le Maire : Monsieur BAJEN.

Monsieur BAJEN : Oui, je voulais juste vous préciser...

Monsieur le Maire : Ne vous fatiguez pas trop, on vous fera un dessin !

Monsieur BAJEN : ...je pense que toute question est bonne à entendre, nous aurons quand même à faire à Francis AZEMA sur un projet particulièrement... nous avons par exemple, Francis GINIBRE, des Chevaliers du Fiel, qui est impliqué dans cette aventure, qui portera ce projet muretain. Je n'en dis pas trop. J'en ai peut être trop dit, mais voilà.

Monsieur le Maire : Il faut laisser des surprises pour plus tard.

Monsieur BAJEN : Je vous remercie, mais je vous assure que nous pouvons tous nous associer à ce projet porteur.

Madame CAUSSADE : Ils feront peut être des spectacles sur la Place de la République, mais pas sur le parking.

Monsieur le Maire : Et bien, c'est l'heure ! Allez, donc je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

La Municipalité souhaite poursuivre une programmation de qualité en matière de spectacles vivants et notamment de théâtre en direction de tous les publics.

Ainsi, une convention d'objectifs d'un nouveau partenariat est mis en place avec l'Association CLEANTE, compagnie de théâtre professionnelle La rédaction d'une convention d'objectifs permet d'engager une programmation de qualité et expérimentale pour la saison 2015-2016.

Ainsi, la convention fait apparaître les cinq pièces de théâtre qui seront présentées au Théâtre municipal de Muret et indiqués ci-dessous :

- 26 - 27 Novembre 2015 : Tartuffe de Molière
- 10-11-12-13-14 Février 2016 : Le repas des fauves de Vahé Katcha
- 1^{er} - 2 Avril 2016 : Don Juan de Molière
- 21-22-23-24 Avril 2016 : Les acteurs sont fatigués d'Eric Assous
- 6-7-12-13-14-15-18-19-20 Mai 2016 : L'étudiante et Monsieur Henri d'Ivan Calbérac (création)

La convention d'objectifs définit l'ensemble des engagements de part et d'autre et notamment sur les plans technique, financier et communicationnel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs avec l'Association CLEANTE et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la convention d'objectifs avec l'Association CLEANTE,
- Donne délégation au Maire, ou à défaut son délégué, à l'effet de signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **FIXATION DES TAUX « PROMUS - PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES EN 2015**

Rapporteur : Madame DULON

Les deux délibérations suivantes concernent le personnel de la ville.

L'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée indique que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires de la collectivité remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 % et 100 %.

Malgré les contraintes qui pèsent dorénavant sur l'évolution de la masse salariale de la ville de Muret, considérant le nombre d'agents remplissant les conditions pour un avancement de grade (57 agents) et ayant réussi un examen, il est proposé d'augmenter le nombre des avancements prononcés en 2015 (17 en 2015 contre 3 en 2014).

Le Maire propose que les grades concernés soient les suivants pour l'année 2015 :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO	TAUX (%)	Observations
A	Attaché Principal	Directeur	0/3	0 %	Seuil démographique inférieur à 40 000 Habitants
A	Conseiller des APS	Conseiller Principal des APS de 2 ^{ème} classe	1/1	100%	-
A	Ingénieur Principal	Ingénieur en chef de classe normale	0/1	0 %	Seuil démographique inférieur à 40 000 Habitants
A	Ingénieur	Ingénieur Principal	0/1	0 %	-
B	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1/1	100%	-
B	Rédacteur	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	2/3	66.67%	-
B	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'Enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe	2/7	28.57%	-
B	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	1/1	100%	-
B	Educateur territorial Principal des APS de 2 ^{ème} classe	Educateur territorial Principal des APS de 1 ^{ère} classe	1/1	100%	-
B	Educateur territorial des APS	Educateur territorial principal des APS de 2 ^{ème} classe	0/1	0 %	-
B	Technicien	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	0/1	0 %	-
C	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1/2	50%	-
C	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	0/5	0 %	-
C	Brigadier de Police Municipale	Brigadier Chef Principal de Police Municipale	2/2	100%	-

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO	TAUX (%)	Observations
C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1/6	16.67 %	-
C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1/3	33.33 %	-
C	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	4/13	30.76 %	-
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	0/5	0 %	-

Un nouveau tableau d'avancement pourra être présenté d'ici la fin de l'année en fonction des résultats des examens professionnels organisés notamment par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne ; des résultats positifs permettant à la collectivité de prononcer de nouveaux avancements au 31 décembre 2015.

Il est rappelé que ces taux ne définissent qu'un cadre de postes à pourvoir. L'autorité territoriale est libre de nommer ou de ne pas nommer les agents dans le respect des limites fixées par ces taux de promotion.

L'exposé de son Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1 : Décide d'adopter les taux ainsi proposés.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de ces agents sont inscrits au budget de la ville de Muret.

Article 3 : Habilité le Maire ou à défaut ses délégués à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Concernant les taux, qui est contre cette proposition ? Abstentions ? Unanimité.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

Rapporteur : Madame DULON

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

1 - Avancements de grades 2015

Afin de permettre la nomination d'agents au titre des avancements de grades pour 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

Pour la filière sportive :

↳ La création d'un poste de Conseiller des APS, Conseiller Principal des APS de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe à temps complet,

↳ La suppression corrélative d'un poste de Conseiller des APS, à temps complet, poste créé par la délibération n° 2005-090 du 19 juillet 2005.

↳ La création d'un poste d'éducateur territorial des APS, d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe à temps complet,

↳ La suppression corrélative d'un poste d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe, à temps complet, poste créé par la délibération n° 2012-146 du 10 octobre 2012.

Pour la filière Administrative :

↳ La création de 2 postes de Rédacteurs, de Rédacteurs Principaux de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe à temps complet,

↳ La suppression corrélative d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, poste créé par la délibération n° 2004-108 du 22 juin 2004.

↳ La suppression corrélative d'un poste de Rédacteur, à temps complet, poste créé par la délibération n° 2010-060 du 26 avril 2010.

Pour la filière Culturelle :

↳ La création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique, d'Assistant d'enseignement artistique Principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe à temps non complet (13 heures 10 minutes),

↳ La suppression corrélative d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (13 heures 10 minutes), poste créé par la délibération n° 2008-148 du 02 octobre 2008.

Pour la filière Médico-Sociale :

↳ La création d'un poste d'assistant socio-éducatif ou assistant socio-éducatif principal à temps non complet (17 heures 30 minutes),

↳ La suppression corrélative d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps non complet (17 heures 30 minutes), poste créé par la délibération n° 2008-174 du 16 décembre 2008.

Pour la filière Technique :

↳ La création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} ou 1^{ère} classe ou d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} ou 1^{ère} classe à temps complet,

↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, poste créé par la délibération n° 2002-117 du 20 juin 2002.

↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, poste créé par la délibération n° 2012-117 du 05 juillet 2012.

↳ La création d'un poste d'Agent de maîtrise ou d'Agent de maîtrise principal à temps complet,

↳ La suppression corrélative d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet, poste créé par la délibération n° 2006-024 du 30 mars 2006.

Pour la filière Police Municipale :

↳ La création de deux postes de Gardiens de Police ou de Brigadiers de Police Municipale ou de Brigadiers-chefs principaux de Police Municipale ou de Chefs de Police Municipale à temps complet,

↳ La suppression corrélative de deux postes de Brigadiers de Police Municipale à temps complet postes créés par la délibération n° 2012-117 du 05 juillet 2012

2 - Modifications d'organisation, recrutement :

A la direction finances et prospectives, afin de permettre le recrutement sur le poste d'un agent ayant bénéficié d'une mutation, il est proposé :

↳ La création d'un poste de rédacteur, rédacteur principal ou rédacteur chef territorial à temps complet.

↳ La suppression corrélative d'un poste du grade de rédacteur territorial à temps complet, poste créé par la délibération 99-131 du 28 juin 1999.

Au Centre Technique Municipal de Proximité, afin de permettre le recrutement sur le poste d'un agent ayant bénéficié d'une mutation, il est proposé :

↳ La création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} ou 1^{ère} classe ou d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} ou 1^{ère} classe à temps complet,

↳ La suppression corrélative d'un poste du cadre d'emploi des techniciens, poste créé par la délibération 2013-034 du 3 avril 2013

↳ La suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, poste créé par la délibération n°2011-176 du 24 novembre 2013

A l'occasion du départ à la retraite ou en mutation des titulaires des postes, il est proposé :

↳ La suppression d'un poste d'adjoint d'administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet, poste créé par la délibération 88-68 du 31 mars 1988

↳ La suppression d'un poste de technicien principal territorial à temps complet, poste créé par la délibération n°2011-090 du 7 juillet 2011

Ces postes seront pourvus une fois toutes les conditions statutaires exigées remplies.

La suppression des postes correspondants n'intervient qu'après avis du Comité Technique Paritaire du 22 juin 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les créations des postes susvisés,

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de ces agents sont inscrits au budget de la Commune,

HABILITE le Maire ou à défaut ses délégués à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE COLLECTIF » (ANCIENNEMENT DSH) POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ÉVÉNEMENT EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Madame ANGLADE

La Ville de Muret propose chaque année une série d'événements musicaux en direction de la jeunesse notamment ; ces événements sont la concrétisation d'actions conduites au sein des Espaces Agora avec des adolescentes et adolescents qui fréquentent régulièrement les animations qui leur sont proposées.

Les soirées organisées sont notamment intégrées dans le projet « tremplin musical » qui permet à de jeunes artistes de s'exprimer au cours de diverses sélections puis lors des représentations finales ; de la même façon, à échéance régulière (bimensuelles), des soirées concerts sont proposées dans les espaces Agoras.

Ces événements sont organisés en partenariat avec l'Association « le collectif » (anciennement DSH).

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention avec l'Association « le collectif » pour l'organisation de ces manifestations et le versement à l'Association d'un montant annuel maximum de 10.000 €.

L'exposé de son rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la signature d'une convention de partenariat avec l'Association « le collectif » précisant les conditions de collaboration dans le cadre de l'organisation d'événements en direction de la jeunesse,
- Autorise le Maire ou à défaut son délégué, à l'effet de signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Approuve le versement d'un montant annuel maximum de 10.000 € à l'Association « le collectif » pour l'organisation de ces manifestations.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **REGLEMENT INTERIEUR DES AGORAS**

Rapporteur : Madame ANGLADE

Afin d'organiser le fonctionnement des espaces Agoras qui, compte tenu de leur très forte fréquentation, doivent faire l'objet de modalités précises notamment sur les conditions d'inscription aux activités. Un règlement intérieur a été élaboré.

Ce règlement définit notamment les règles applicables aux absences sur les activités, mais aussi détermine les conditions dans lesquelles les adhérents peuvent s'inscrire à plusieurs activités.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur qui lui est présenté.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le règlement joint en annexe de cette délibération pour une application à la rentrée de Septembre 2015,
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son délégué, à l'effet de signer le présent règlement.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Avant de passer la parole à Monsieur PARIS, on aborde là le Tour de France. Vous savez qu'il arrive, il est sur la route, pas loin. Il devrait faire beau, ça devrait aller. On aura donc une magnifique fête sur notre commune. Un certain nombre d'animations sont prévues. Je voudrais remercier les personnels municipaux qui vraiment ont joué le jeu, se sont défoncés. Je voudrais remercier les bénévoles des associations qui se sont impliqués et que l'on verra le 17 juillet aux quatre coins de la Ville sur des stands ou des chalets qui seront positionnés. Nous aurons une occasion unique d'accueillir plusieurs milliers de personnes, qui pour beaucoup découvriront Muret. Pour beaucoup, c'est la première fois qu'ils entendront et qu'ils verront de près notre commune. J'espère que nous serons à la hauteur et digne de l'accueil qui est nécessaire à ces moments là. Nous avons prévu une réelle journée de fête. Le Tour de France, outre sa valeur sportive, c'est une fête populaire. Il n'y a qu'à voir les centaines de milliers de gens qui sont le long des routes pour accueillir et pour encourager les coureurs. Cette énorme fête, nous avons la chance de l'avoir sur notre commune et de l'accueillir. Il y aura tout un programme du matin au soir prévu, puisque nous avons décidé de faire notre 14 Juillet, le 17 Juillet. Ca commencera le matin. J'ai dit aux muretais : « arrivez de bonne heure ! ». La Ville sera saturée très tôt. Un certain nombre de muretais va être impacté par les animations et par l'infrastructure. Tous les muretais ont reçu dans la boîte aux lettres un document, et tous les muretais qui sont concernés ont reçu dans la boîte aux lettres un document spécifique leur indiquant où se garer, comment cela va se passer, etc... Pour bien anticiper. Nous avons prévu un certain nombre d'animations. Je passe sur celles du Tour qui sont classiques, avec la caravane, etc... Merci aux commerçants, merci aux nombreuses personnes, aux associations qui se sont investies pour permettre cette belle journée. Nous aurons, sur les allées Niel, une superbe opération de partage, puisqu'il y aura 7, Monsieur PARIS nous en dira plus en détail, 7, 8 points de restauration tenus par des restaurateurs et des traiteurs muretais et des associations muretaines, qui se sont associés à des restaurateurs ou à d'autres pour tenir les buvettes pour s'occuper de l'animation. Un grand podium avec tout un tas d'artistes locaux et puis, d'animations qui nous permettront de passer une superbe après-midi sur les allées. Nous aurons une émission de télé avant, l'émission de télé en direct devrait accueillir pas mal de monde, le programme est en train de se définir et il évolue un petit peu tous les jours. On pense que parmi les 4 ou 5 artistes qui seront là, il y en a 2 qui reviennent à chaque fois. Ils devraient être là, il devrait y avoir Daniel GUICHARD et puis là, ça devrait être un peu plus animé, on aura Magic System. Ensuite, 2 ou 3 autres artistes nationaux qui viendront animer cette journée. Les commerçants ont fait un effort sur les prix. Les tarifs de restauration seront bas, abordables, pour tous. Les tarifs de buvettes aussi. Le Prix du Jeune Ecrivain, autrement critiqué par Madame CREDOT, viendra animer en organisant une bourse littéraire sur le vélo le bout des allées Niel. Il participera donc de manière, et apportera une touche culturelle à cet événement sportif et festif. Tout cela, sans augmentation de subvention, bien évidemment. Nous aurons donc une belle après-midi. Nous nous déplacerons ensuite sur le nord de la Ville pour le feu d'artifice, le cassoulet, dont on parlait, et puis un bal populaire et un concert.

Vous dire comment la symbiose a été importante entre la Ville, les associations et les commerçants de Muret qui ont joué le jeu. Le cassoulet sera servi par des jeunes muretais du Club de Hand-Ball et Jérôme qui fait le cassoulet reversera une partie de sa recette, 2 € par repas, au Club. C'est une démarche extrêmement positive que nous avons validée et même que nous avons accompagnée. C'est une belle fête, qui j'espère, sera réussie. Vous avez vu, à partir d'aujourd'hui, s'installer sur la ville, le travail de nos employés communaux, en entrée de ville, des végétaux, des maillots. Arrivent les grands vélos, vous les verrez, ils ont construit 4 copies de vélos de Clément Ader, à l'échelle 3 ou 4. On ne pourra pas y monter dessus, ils sont beaucoup trop grands et vous verrez, à partir de mardi, au bout des allées Niel, la copie de l'Eole, qui a été construite et qui a volé en 1990 pour le centenaire du 1^{er} vol, qui sera suspendu dans les airs au bout des allées Niel, et j'espère que cette image là sera celle que les 190 télévisions du monde entier qui retransmettent le Tour de France, retiendront de Muret, ce sera un signe fort, une image forte que notre ville exprimera et qui donnera peut être une bonne image de notre Ville, en tout cas, qui la mettra dans le sens de l'avenir. Monsieur PARIS.

▪ **ATTRIBUTION DE POINTS DE RESTAURATION, BUVETTES DU TOUR DE FRANCE**

Rapporteur : Monsieur PARIS

Je continue par rapport au midi, on a donc demandé aux restaurateurs de se placer avec des associations sur les allées Niel. Ils tiendront des buvettes et pour d'autres, des points de restauration, sandwiches, poissonnerie...

Monsieur le Maire : Attention, quand on dit « sandwiches », on sait accueillir. Il y aura du sandwich au foie gras, du sandwich au magret...

Monsieur PARIS : Voilà. On a demandé un effort à chaque commerçant. En fait, chaque restaurateur essaiera de faire des spécialités. Il y a le Mureth'ym, lui c'est un cochon grillé, chacun a essayé de faire quelque chose qui sort de l'ordinaire. On leur demande une petite participation de 250 € pour tout ce qui est frais, électricité, etc.. et de signer une convention avec eux.

Monsieur le Maire : On met à disposition de l'espace public, ils paieront 250 € ; 500 € lorsqu'il y a la buvette et la restauration, et cela nous permettra d'amortir un petit peu le coût de la mise en œuvre de l'accueil du Tour de France. Il y a des questions ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

A l'occasion de la 13^{ème} étape du Tour de France qui partira de Muret, le 17 juillet, il est prévu d'attribuer à des commerçants et des associations de Muret des espaces buvette et/ou restauration sur le périmètre des allées Niel, entre 10h et 19h.

La Ville mettra à disposition un barnum pour chaque espace restauration ; installera des tables et des chaises au centre du site pour l'accueil du public ; assurera la mise en service de branchements électriques, ainsi que la promotion de l'évènement, moyennant le paiement d'une redevance de 250 € par buvette et 250€ par point restauration.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le tarif proposé pour l'exploitation d'une buvette ou d'un point restauration sur les allées Niel le 17 juillet :
 - o stand buvette : 250 €
 - o stand restauration : 250 €
 - o stand buvette et restauration : 500 €

- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son délégué à l'effet de signer les conventions ainsi que toutes les pièces utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ ACCEPTATION DE DONNS POUR L'ORGANISATION DU 17 JUILLET 2015 (DEPART TOUR DE FRANCE)

Rapporteur : Monsieur PARIS

Avec tout ce programme qui coûte assez cher, il y a quelques entreprises qui veulent participer à cette manifestation, sous forme de don et on demande au Conseil Municipal de se prononcer.

- Guintoli : 5.000 €
- Mecaprotec : 5.000 €
- Promologis : 5.000 €
- Club des Entreprises du Muretain : 5.000 €
- Véo : 2.000 €

Monsieur le Maire : Ce sont les premières entreprises. Je pense qu'au prochain Conseil Municipal on devrait en avoir quelques autres qui vont nous accompagner. Il y a des questions ? Qui est contre d'accepter ces 22.000 € ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

VU le Code Général des Collectivités territoriales concernant les dons et legs et notamment ses articles L2242-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le don des entreprises :

- GUINTOLI : 5.000 €
- MECAPROTEC : 5.000 €
- PROMOLOGIS : 5.000 €
- CLUB DES ENTREPRISES DU MURETAIN : 5.000 €
- VEO : 2.000 €

Considérant la conclusion de la convention entre les différentes parties concernant les modalités d'acceptation des dons pour aider la commune de MURET à construire le programme d'animations permettant d'accueillir les visiteurs attendus à l'occasion du départ du Tour de France le 17 Juillet 2015.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ACCEPTE le don fait par :

- GUINTOLI : 5.000 €
- MECAPROTEC : 5.000 €
- PROMOLOGIS : 5.000 €
- CLUB DES ENTREPRISES DU MURETAIN : 5.000 €
- VEO : 2.000 €

- REGULARISE cette recette pour l'émission d'un titre au compte 7713,
- MANIFESTE sa reconnaissance pour l'intérêt porté par le donateur à la Commune de Muret,
- AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ PROGRAMMATION CULTURELLE SEPTEMBRE 2015 - JUILLET 2016 DU MUSEE CLEMENT ADER

Rapporteur : Madame SARREY-CORBERES

Le musée Clément Ader est chargé d'organiser des manifestations culturelles en lien avec ses collections.

Il y a tous les ans les conférences, mais je voulais m'arrêter plus particulièrement sur les nouveautés. Cette année, le Musée proposera des ateliers pour enfants. Il le lance. C'est une nouveauté. Cela se passera les samedis, hors temps scolaire, il pourra accueillir 15 enfants par atelier et ce sera animé par un professionnel. Il y aura « Fabrique ton propre blason » et « L'art au temps de la Bataille de Muret ».

Je voulais aussi m'arrêter sur une chose un peu nouvelle également, c'est la mutualisation des équipements. La Médiathèque et le Musée qui vont proposer au mois de Novembre, et faire de ce mois « Muret et la Grande Guerre ». Ils mutualisent pour faire des animations de qualité, avec beaucoup de partenaires. Ils auront les anciens combattants, le Cinéma Véo. Je voulais préciser qu'il y a 5 classes de Louisa Paulin qui sont inscrites pour participer à des manifestations lors de cette exposition. « Muret et la Grande Guerre », il y a un film là-dessus qui va se passer au Cinéma...

Monsieur le Maire : On en reparlera, c'est au mois de Novembre, on ne va pas tout donner.

Madame SARREY-CORBERES : D'accord. Il y a des choses qui sont faites avec les enfants. Je demande au Conseil Municipal de signer les conventions et d'engager toute dépense nécessaire à l'organisation de ces manifestations.

Monsieur le Maire : En espérant qu'elle soient le moins coûteuses possible.

Madame SARREY-CORBERES : Elles ne sont pas très coûteuses.

Monsieur le Maire : Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Le musée Clément Ader organisera :

19 et 20 septembre 2015

Journées Européennes du Patrimoine, visites et présentation de la collection de tissus liturgiques de l'église Saint-Jacques de Muret

21 octobre 2015

Atelier pour enfants : « Fabrique ton propre blason »

Du 3 au 28 novembre 2015, en partenariat avec la Médiathèque François Mitterrand

Exposition : « Muret et la Grande Guerre », et conférence : « Le rôle de l'aviation pendant la première guerre mondiale », par M. Francis Renard

23 janvier 2016

Conférence : « La chapelle de Saint-Amans (1197 - 2001), histoire et archéologie », par M. Henri Améglio.

10 février 2016

Atelier pour enfants : « L'art au temps de la Bataille de Muret ».

8 et 9 avril 2016, en partenariat avec l'EMEA Nicolas Dalayrac

Conférence : « Nicolas Dalayrac (1753 - 1809), un musicien muretain à la cour de Marie-Antoinette et de Napoléon 1^{er} », par M. Christophe Marquez.

Mai 2016

Nuit des Musées.

8 juin 2016

Atelier pour enfants : « L'art de peindre à la manière de l'homme préhistorique ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions, engager toute dépense nécessaire à l'organisation des manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve l'organisation par le musée Clément Ader de manifestations culturelles et en particulier de celles susmentionnées,
- Prend acte des modalités d'organisation de ces manifestations,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son Adjoint délégué, à l'effet de signer toute convention, et d'engager toute dépense nécessaire à l'organisation des manifestations et de signer toutes les pièces utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

PROGRAMMATION CULTURELLE SEPTEMBRE 2015 - JUILLET 2016 DU POLE RAYONNEMENT ET D'EDUCATION ARTISTIQUE

Rapporteur : Madame SARREY-CORBERES

Il y a deux gros projets. Le PEAC, qui était mis en place depuis un petit moment. Je voulais juste dire que nous avons encore une fois proposer des animations de qualité avec pour le cycle 1 : 17 propositions, dont deux projets phare. Vous comprenez ce que veut dire projets phare ou je vous... Cycle 2 : 21 propositions, dont 5 projets phare et cycle 3 : 25 propositions, dont 10 projets phares. On peut voir que les propositions sont très riches et bien sûr, nous nous sommes engagés à utiliser un maximum les intervenants de la Ville avec le savoir faire de nos personnels. Ensuite, le deuxième grand projet qui est transversal également et qui est tout nouveau, que l'on a appelé un petit peu bizarrement, le PPTAP, qui veut dire Parcours Pédestre Touristique Artistique et Participatif. Je vous promets que prochainement, nous trouverons un plus joli mot. On a remarqué que Muret a un fort potentiel, mais n'a pas vraiment d'offres touristiques pour les excursionnistes. L'idée était de créer un parcours où les touristes pourraient découvrir différentes choses, notamment par rapport à de l'art artistique et participatif, puisque nous allons faire participer les habitants. Ils s'approprient la Ville, ils seront les ambassadeurs de la Ville. Grâce à ça, cette offre artistique est basée sur les thèmes qui marquent l'identité de Muret, c'est-à-dire Clément Ader et la Bataille 1213. Cela va permettre d'enchanter la Ville et le point vraiment dominant, ce sera de labelliser cette artère principale pour être visible dans les guides, pour être vue dans le monde entier via FFR. Aujourd'hui notre PR 27 est voué à perdre sa lisibilité par rapport aux nouvelles normes qui demandent d'être mises en place. Voilà. Est décrit dans ce dispositif un petit peu toutes les actions qui seront prévues au cours de l'année.

Monsieur le Maire : Propositions riches. Ce n'est pas dans le journal toulousain, Monsieur SOTTIL, notre programmation ? Elle n'y est pas ? Vous vérifiez ? Ah là oui. C'est bien. Allez, Virginie fatigée. Monsieur SOTTIL est pressé de regarder avant de s'endormir, en lisant le magnifique journal qu'il a entre les mains.

Elle a fini. Qui est contre l'approbation de la mise en place de cette programmation ? Je mets aux voix. Qui est contre la programmation culturelle au niveau du pôle rayonnement éducatif ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Depuis 2012, le Pôle de Rayonnement et d'Education Artistique coordonne les actions de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques Nicolas Dalayrac, de la Plateforme d'Art contemporain de Muret, de l'Office Municipal de Tourisme et du jumelage avec Monzon. Deux dispositifs sont engagés transversalement : Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle de Muret (P.E.A.C.M) et le Parcours Pédestre Touristique Artistique et Participatif (P.P.T.A.P). Le Pôle est chargé de mettre en œuvre les projets et de suivre administrativement tous les engagements conclus par la signature de conventions, contrats de cession, de coréalisation, d'emploi d'artistes salariés, contrats de prêts..., certains de ces contrats impliquant des formalités auprès d'organismes tels que le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), l'association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs (AGESSA).

PEACM 2015-2016

Parcours d'Education Artistique et Culturelle de Muret
Voir document joint

PP TAP 2015-2016

Parcours Pédestre Touristique Artistique Participatif, (laisser des traces identitaires de notre patrimoine ADER et 1213, enchainer la ville artistiquement, créer des passerelles artistiques entre les différents quartiers et les différentes structures culturelles)

Dans ce dispositif sont prévus :

- o Un artiste en résidence de territoire, en lien avec la Plateforme d'Art et le Centre Social Maimat » avec trois restitutions construites avec les habitants.
- o La plantation de la rose Niel avec l'EREA Muret
- o Une sculpture jumelée Gérard Lartigue/école municipale de sculpture Monzon
- o Un inventaire de la faune ornithologique (PEAC),
- o La création d'un mini centre d'interprétation entomologie (PEAC) en lien avec le projet Craesus
- o Une œuvre collective de type « Street Art »
- o Des « Graph temporaires » dans le cadre de l'opération Graphéine, et mur de graph « Ader l'invention »
- o Des boites à Livres Echanges
- o Le iCarrousel plateforme d'information sur le parcours (nouvel office de tourisme)
- o Labellisation de l'artère principale du Parcours Randonnée en lien avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P)

PROGRAMMATION Office Municipal de Tourisme et Rayonnement de la Ville

Juillet et août 2015 : Cinéma plein air

Septembre 2015 : journée du patrimoine visites guidées couplées avec le musée

Octobre 2015 : Festival Occitania (lien PEAC)

Décembre 2015 : Village et animations de Noël

2016 :

De janvier à juin : Une visite guidée par mois couplée avec le musée Clément Ader et les Grands Hommes

Janvier : Papillon Croesus

Février : exposition bourse aux oiseaux

Mars : Ecole et cinéma (PEAC)

Avril : Ciné bambini (PEAC)

Mai : Clément Ader : visite guidée du parc couplée avec le musée ; Air Expo

Juin : Journées nature, restitution sur le PP TAP

Juillet : cinéma de plein air + un rallye sportif et culturel

PROGRAMMATION Plateforme d'Art de Muret

2015 :

Septembre : lancement du projet de résidence d'artiste d'Odile Fuchs

Octobre à novembre : Graphéine et action sur le PP TAP

2016 :

Janvier à mars : art participatif dans la ville sur le PP TAP (projet couplé avec le tourisme participatif)

Mars Avril : Lycéens à l'œuvre

Mai et Juin : restitutions sur le PP TAP

PROGRAMMATION Ecole Municipale d'enseignements artistiques Nicolas Dalayrac

Décembre 2015 : « Théâtre invite » et concert de Noël des élèves à la salle Alizé

Janvier à juin 2016 à l'école municipale Nicolas Dalayrac : Portes ouvertes / Cartes blanches et valorisations du travail de l'année des élèves en musique danse et théâtre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve l'organisation par le Pôle de Rayonnement et d'Education Artistique de la Ville des manifestations culturelles et en particulier des programmations susmentionnés,
- Prend acte des modalités d'organisation de ces manifestations,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son Adjoint délégué, à l'effet de signer tout contrat, effectuer toute démarche auprès des différents organismes de prestations sociales ou autres, et d'engager toute dépense nécessaire à l'organisation des manifestations.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

PEAC - PROPOSITIONS MATERNELLES - CYCLE 1
17 PROPOSITIONS DONT 2 projets phares

	Domaine artistique	Projet /Dispositif	Type de projet	Structure Culturelle municipales et/ou Artiste référents
1	Art du spectacle vivant Danse	Danse à l'école des Petits	Projet phare Intervenant ++	EMEA
2	Culture scientifique	Salon de l'oiseau	Expo Atelier Intervenant +	ETO association OMT
3	Culture scientifique	Papillon exposition et film adapté, croesus et insectes vivants	Sensibilisation Intervenant ++	J M Sor + La Clairière aux Insectes OMT/Médiathèque
4	Arts Visuels 7ème Art	Education à l'image : Cinéma animation en volume + film séance 1,2,3 Leon 2,50€	Sensibilisation Intervenant ++	Cinéma Veo et association Les Grands Espaces OMT / PAM
5	Arts visuels	Graphéine Artiste Sylvain Ameil	Visite contée Intervenant ++	Réseau Graphéine PAM
6	Arts visuels	Lycéens à l'œuvre	Visite contée Intervenant ++	Abattoirs /Lycée PAM
7	Diversité culturelle et laïcité	Connaissance du monde Andalousie	Documentaire Intervenant +	CDM OMT
8	Diversité culturelle et laïcité	Création spectacle Animalement Votre Différences et points communs	Projet phare Intervenant ++	Artistes Oto Matic OMT EMEA
9	Diversité culturelle et laïcité	Culture occitane Ateliers de danse, exposition de costumes et photos	Intervenant ++	Dans le cadre du Festival Occitania Médiathèque
10	Art spectacle vivant	Diffusion spectacle Animalement vôtre	spectacle Intervenant ++	Artistes Oto Matic OMT EMEA
11	Art spectacle vivant	Spectacle Le voleur de papillons	spectacle	Service programmation Jeune Public
12	Art spectacle vivant	Diffusion spectacle La dynamique des émotions	Spectacle Intervenant ++	Compagnie Samuel Mathieu Pole RAY
13	Art spectacle vivant	Restitution création intersections (danse)	Spectacle Intervenant ++	Compagnie Empreintes Pole RAY
14	Art du langage	Visite de la médiathèque	Découverte structure culturelle Intervenant ++	Médiathèque
15	Art du quotidien	Musée Visites découvertes thématiques	Sensibilisation Intervenant ++	Musée
16	Art du quotidien	Visite atelier	Sensibilisation Intervenant ++	Musée
17	Art du quotidien	Visite théâtre d'images	Sensibilisation Intervenant ++	Musée

PEAC - PROPOSITIONS ELEMENTAIRES - CYCLE 2
21 propositions dont 5 projets phares

	Domaine artistique	Projet /Dispositif	Type de projet	Structure municipales et/ou Artiste
CYCLE 2				
1	Art du spectacle Vivant Art du son	Musique à l'école	Projet phare Intervenant ++	EMEA
2	Culture scientifique	Papillon croesus, exposition et rencontre clairière aux insectes	Exposition découverte Intervenant ++	JM Sor / Clairière OMT/Médiathèque
3	Art de l'espace	3 Visites guidées de la ville	Visites Intervenant ++	OMT
4	Arts visuels 7ème Art	Éducation à l'image Spécial Effet	Sensibilisation Intervenant ++	Cinéma Veo Les Grands Espaces OMT / PAM
5	Arts visuels	Graphéine Artiste Sylvain Ameil	Visite atelier Intervenant ++	PAM
6	Arts visuels	Lycéens à l'oeuvre	Visite atelier Sensibilisation Intervenant ++	PAM
7	Diversité culturelle et laïcité	Spectacle de marionnettes occitanes	Spectacle	OMT
8	Diversité culturelle et laïcité	Connaissance du monde Andalousie	Documentaire Intervenant +	OMT
9	Diversité culturelle et laïcité	Création spectacle Animalement Votre « Différences et points communs »	Projet phare Intervenant ++	Artiste Oto Matic Pôle RAY EA
10	Art spectacle vivant	Danse contemporaine classe de CP Vidas « tolérance »	Projet phare Intervenant ++	Compagnie La Baraque Pole RAY EA
11	Art spectacle vivant	Spectacle Animalement vôtre	Spectacle	Artiste Oto Matic Pôle RAY EA
12	Art du spectacle vivant	1 visite in situ du Cirque Aïtal + répétition publique, rencontre avec les artistes	Visite et répétition publique Intervenant ++	Cirque Aïtal Pôle RAY EA
13	Art du spectacle vivant	Spectacle de théâtre de restitution des élèves de CM	Théâtre	EMEA
14	Art spectacle vivant	Diffusion spectacle La dynamique des émotions	Spectacle	Compagnie Samuel Mathieu Pole RAY EA
15	Art du langage	Visite de la Médiathèque	visite Intervenant ++	Médiathèque
16	Art du langage	Visite autour du Kamishibai	visite thématique Intervenant ++	Médiathèque
17	Art du langage	Chemin faisant, rencontre avec un illustrateur	Projet phare Intervenant ++	Médiathèque
18	Art du langage	Chemin faisant, exposition d'originaux	Sensibilisation Intervenant ++	Médiathèque
19	Art du quotidien	Visites découvertes thématiques	Sensibilisation Intervenant ++	Musée
20	Art du quotidien	Visite atelier	Sensibilisation Intervenant ++	Musée
21	Art du quotidien	Visite théâtre d'images	Sensibilisation Intervenant ++	Musée

PEAC - PROPOSITIONS ELEMENTAIRES - CYCLE 3
25 propositions dont 10 projets phares

	Domaine artistique	Projet /Dispositif	Type de projet	Structure Culturelle municipales et/ou Artiste
CYCLE 3				
1	Art du son	Musique à l'école	Projet phare Intervenant ++	EMEA
2	Art du langage	Théâtre Ateliers de lecture	Projet phare Intervenant ++	EMEA
3	Culture scientifique	Projet PP TAP entomologie	Projet Phare Intervenant ++	JM Sor + OMT
4	Culture scientifique	Séance documentaire Papillon Croesus	sensibilisation Intervenant ++	Cinéma Véo JM Sor + OMT
5	Culture scientifique	Projet PPTAP ornithologie	Projet phare Intervenant ++	OMT
6	Culture scientifique	Cyberbase - Internet sans crainte	Ressource ordinaire Intervenant ++	Médiathèque
7	Culture scientifique	Projet poilus et recherche historique	Ressource ordinaire Intervenant ++	Médiathèque
8	Culture scientifique	Visite exposition la grande guerre	Ressource ordinaire Intervenant ++	Médiathèque
9	Art de l'espace	3 Visites guidées de la ville	Ressource ordinaire Intervenant +	OMT
10	Arts visuels 7ème Art	Éducation à l'image Sensibilisation à la production audiovisuelle + Spectacle Cinébambini	Projet phare Intervenant ++	OMT + PAM
11	Arts visuels	Graphéine Artiste Sylvain Ameil	Visite contée Ressource ordinaire Intervenant ++	PAM
12	Arts visuels	Lycéens à l'œuvre	Visite contée Ressource ordinaire Intervenant ++	PAM
13	Arts visuels	Résidence Odile Fuchs	Projet phare Intervenant ++	PAM
14	Diversité culturelle et laïcité	Connaissance du monde Andalousie	Ressource ordinaire Intervenant +	OMT référent
15	Diversité culturelle Laïcité Art du spectacle vivant	Danse contemporaine Création Intersections / Danse à l'Ecole	Projet phare Intervenant ++	Compagnie Empreintes
16	Diversité culturelle Laïcité Art du spectacle vivant	Danse contemporaine Création Kidskill	Projet phare Intervenant ++	Compagnie Samuel Matthieu

	Domaine artistique	Projet /Dispositif	Type de projet	Structure Culturelle municipales et/ou Artiste
CYCLE 3				
16	Art du spectacle vivant	Cirque Aïtal ; Montage d'un chapiteau	Intervenant ++	
17	Art spectacle vivant	Diffusion spectacle La dynamique des émotions		Compagnie Samuel Matthieu
18	Art du langage Art du spectacle vivant	Théâtre, spectacle restitution de l'atelier	Spectacle de théâtre des élèves	EMEA
19	Art du langage	Visite de la Médiathèque	Ressource ordinaire Intervenant ++	Médiathèque
20	Art du langage	Visite autour du Kamishibai	Ressource ordinaire Intervenant ++	Médiathèque
21	Art du langage	Concours d'écriture Prix du très jeune écrivain	Projet phare Intervenant ++	Médiathèque
22	Art du langage	Chemin faisant, exposition d'originaux	Ressource ordinaire Intervenant ++	Médiathèque
23	Art du quotidien	Visites découvertes thématiques	Ressource ordinaire	Musée
24	Art du quotidien	Visite atelier	Ressource ordinaire	Musée
25	Art du quotidien	Visite théâtre d'images	Ressource ordinaire	Musée

▪ PROGRAMMATION CULTURELLE SEPTEMBRE 2015 - JUILLET 2016 DE LA MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERRAND

Rapporteur : Madame SARREY-CORBERES

La Médiathèque François Mitterrand est chargée d'organiser des manifestations culturelles.

Les engagements sont conclus par la signature de contrats de vente, de co-réalisation, d'emploi d'artistes salariés, contrats de prêts..., certains de ces contrats impliquant des formalités auprès d'organismes tels que le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), l'association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs (AGESSA).

Pour la période septembre 2015 - juillet 2016, les programmes choisis sont :

19 septembre - 17 octobre 2015

Occitania

Exposition : costumes d'époque et photos de danses traditionnelles

Médiation dans le cadre du PEAC du 6 au 16 octobre Sidonie Landrin

Initiation à la danse le samedi 10 octobre (pour tout-public) avec Sidonie Landrin

7 novembre 2015

Spectacle petite enfance - pour les 0-3 ans

Cabaret Bébé la lumineuse histoire du ver luisant

2 - 30 novembre 2015

Les Poilus - Commémoration de la grande Guerre

Expositions, conférences, visites de classes

En partenariat avec le musée Clément Ader, l'EMEA, l'ONAC, la société du patrimoine muretain, l'ERP, l'APA, le VEO

Février 2016

Les papillons

Exposition, accueil de groupes et conférence avec Jean-Marc SOR

Spectacle tout public

Mars 2016

Rencontre écrivain dans le cadre du 31^{ème} prix du jeune écrivain

Mars - avril 2016

Animations jeunesse dans le cadre du PEAC

Exposition, rencontres avec une illustratrice, spectacle conté

Mai 2016

Chemin faisant dans le cadre des rencontres régionales organisées par le Centre régional des lettres. Rencontre avec une illustratrice jeunesse

Mai 2016

Le front populaire

Exposition : les congés payés, Conférence

Juin 2016

Découverte musicale

Rencontre avec Jules Nectar

Juin :

Rencontre auteur dans le cadre d'Afriqu' à Muret

* La Médiathèque proposera également des **animations lectures** et des séances de **contes** en partenariat avec Lire et Faire Lire et le CRILJ **et des projections de films.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les contrats, engager toute dépense nécessaire à l'organisation des manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve l'organisation par les Services de la Ville de manifestations culturelles et en particulier des spectacles susmentionnés,
- Prend acte des modalités d'organisation de ces manifestations,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son Adjoint délégué, à l'effet de signer tout contrat, effectuer toute démarche auprès des différents organismes de prestations sociales ou autres, et d'engager toute dépense nécessaire à l'organisation des manifestations.

Monsieur le Maire : Il y a quelque chose qui vous plaira, Monsieur SOTTIL, et que peut être le journal que vous lisez relatera, c'est au mois de Mai, nous avons une exposition sur le front populaire et notamment, les congés payés. Qui est contre cette mise en place ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **ACCEPTATION DE DONNS AU MUSEE**

Rapporteur : Madame SARREY-CORBERES

Des remerciements, des remerciements puisque ce sont des dons qui sont donnés à la Ville de Muret par :

Monsieur Henri AMEGLIO, Monsieur Alain AROLLES, Monsieur et Madame LANÇON, Monsieur Christophe MARQUEZ, Madame Paule NAVI, ont souhaité donner au musée Clément Ader et aux archives municipales un certain nombre d'objets et documents désignés ci-dessous :

- 1) Monsieur Henri AMEGLIO a fait don aux archives municipales du diplôme de la médaille d'honneur industrielle délivrée à Monsieur Jean POISSAC, garde barrière à Muret, le 14 juillet 1910
- 2) Monsieur Alain AROLLES fait don aux archives municipales d'un exemplaire de L'Illustration du Midi du 15 mars 1863, consacré au Maréchal NIEL
- 3) Monsieur et Madame LANÇON ont fait don aux archives municipales d'un ensemble de documents et de photographies, à savoir :
 - photographies de la construction du Parc Clément ADER (1930)
 - photographies diverses de Muret
 - carton d'invitation de l'inauguration du centre Clément ADER, centre d'entraînement et de performance sur planeurs (1930)
 - carton d'invitation de la réception du Président Vincent AURIOL à Muret (1947)
 - livret de la visite du Président AURIOL à Toulouse, Muret et Revel (1947)
- 4) Monsieur Christophe MARQUEZ a fait don au Musée Clément ADER d'une assiette en faïence fine de la manufacture Arboras représentant le Maréchal NIEL lors de la campagne d'Italie d'après l'estampe de Gustave DORE
- 5) Madame Paule NAVI a fait don au Musée Clément ADER d'un ensemble d'œuvres du peintre estantinois Barthélemy DAMON, à savoir :
 - Printemps (château et église), huile sur carton, 37x27,5 cm, signée BMY DAMON
 - Scène pastorale, huile sur toile collée sur bois, 41,5x32,5 cm, signée BMY DAMON, 1888

- Petit port de Saint-Cado en Normandie, huile sur bois, 53,5x27,5 cm, signée BMY DAMON, 1948
- Paysannes transportant des fagots de bois, huile sur bois, 50x25 cm, signée BMY DAMON, 1949
- Pastorale au soleil couchant, huile sur bois, 50 X 25,5 cm, signée BMY DAMON, 1949

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Accepte les dons faits par Monsieur Henri AMEGLIO, Monsieur Alain AROLLES, Monsieur et Madame LANÇON, Monsieur Christophe MARQUEZ et Madame Paule NAVI,
- Manifeste sa reconnaissance pour l'intérêt porté par les donateurs à la Commune de Muret et à son patrimoine, et souligne la grande valeur tant patrimoniale qu'historique des objets et documents légués.

Monsieur le Maire : Des questions ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Bonnes vacances à tous ! Madame CREDOT, relisez le compte-rendu du Conseil Municipal et j'espère que vous regretterez vos propos excessifs que vous avez prononcés tout à l'heure.

Madame CREDOT : J'espère que vous regretterez les vôtres aussi !

Monsieur le Maire : Non, moi je ne les ai pas eu, c'est vous qui les avez eu !

Madame CREDOT : Parce que moi, je continue à respecter l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45